



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 17, 24, 25 et 26 février 2004,
9, 10, 11, 16, 17, 18, 23, 24, 25, 30 et 31 mars 2004,
1^{er}, 6, 7 et 8 avril 2004



Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant
la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 17 FÉVRIER 2004	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	3
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
AUDITIONS	3
Conseil supérieur de l'éducation.....	3
Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ).....	3
Conseil de la science et de la technologie.....	4
Université du Québec.....	4
Université McGill	4
Centrale des syndicats du Québec et la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche	5
DEUXIÈME SÉANCE, LE MARDI 24 FÉVRIER 2004	6
ORGANISATION DES TRAVAUX	8
AUDITIONS (suite).....	8
Université Laval	8
Fédération étudiante universitaire du Québec.....	8
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	8
Université du Québec à Trois-Rivières.....	9
Parti québécois et le Comité national des jeunes du Parti québécois.....	9
Association francophone pour le savoir (ACFAS)	9
Union des forces progressistes	9
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 25 FÉVRIER 2004	11
ORGANISATION DES TRAVAUX	13
AUDITIONS (suite).....	13
Conseil national des cycles supérieurs.....	13
Université du Québec à Montréal	13
Ville de Montréal	14
Université du Québec à Chicoutimi	14
Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec.....	14

Université de Montréal.....	15
Fonds de recherche du Québec	15
QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 26 FÉVRIER 2004.....	16
ORGANISATION DES TRAVAUX	18
AUDITIONS (suite).....	18
Commission-jeunesse du Parti libéral du Québec.....	18
Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.....	18
Université de Sherbrooke.....	18
Forces Avenir.....	19
Fédération médicale étudiante du Québec	19
Confédération des syndicats nationaux.....	19
Conseil interprofessionnel du Québec	20
CINQUIÈME SÉANCE, LE MARDI 9 MARS 2004.....	21
ORGANISATION DES TRAVAUX	22
AUDITIONS (suite).....	22
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — section Québec	22
Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université	22
SIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 10 MARS 2004.....	24
ORGANISATION DES TRAVAUX	25
AUDITIONS (suite).....	25
Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal	25
Université Bishop's.....	25
Fédération des médecins spécialistes du Québec.....	26

SEPTIÈME SÉANCE, LE JEUDI 11 MARS 2004.....	27
ORGANISATION DES TRAVAUX	28
AUDITIONS (suite).....	29
Université du Québec à Rimouski	29
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	29
Syndicat canadien de la fonction publique — secteur universitaire	29
Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)	30
Coalition des facultés d'ingénierie du Québec (CoFIQ)	30
Association pour une solidarité syndicale étudiante	30
HUITIÈME SÉANCE, LE MARDI 16 MARS 2004	31
ORGANISATION DES TRAVAUX	32
AUDITIONS (suite).....	33
HEC Montréal	33
Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec.....	33
Université du Québec en Outaouais.....	33
Fédération des Cégeps	34
Corporation des services universitaires — secteur ouest Côte-Nord.....	34
Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke.....	34
NEUVIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 17 MARS 2004	36
ORGANISATION DES TRAVAUX	37
AUDITIONS (suite).....	37
Université Concordia	37
Associations des étudiants de l'UQAC, l'UQTR et l'UQAR — Universités en région	38
Conseil d'orientation des services universitaires du secteur est de la Côte-Nord.....	38

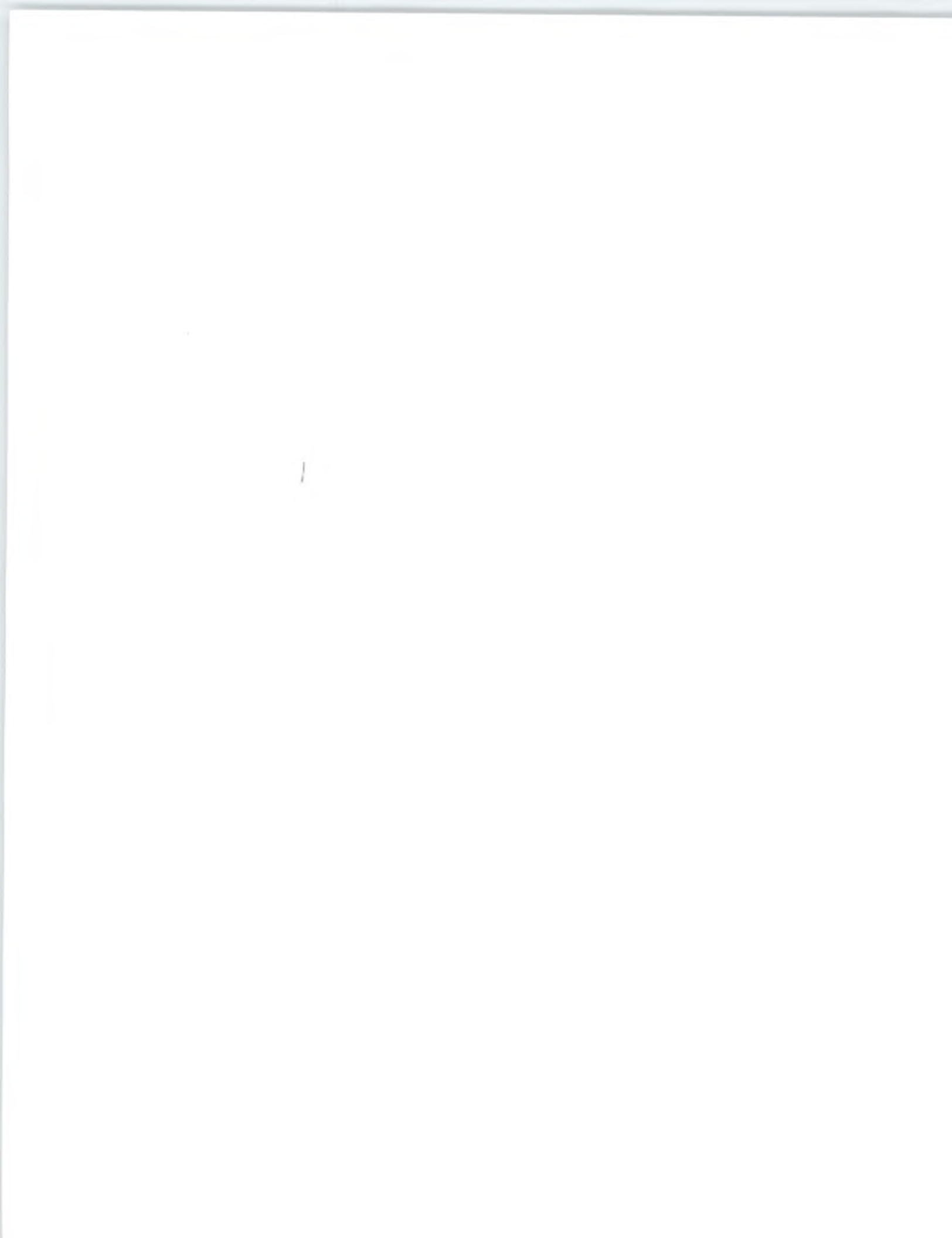
DIXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 18 MARS 2004.....	40
ORGANISATION DES TRAVAUX	41
AUDITIONS (suite).....	42
École nationale d'administration publique	42
Conseil du patronat du Québec	42
Télé-Université.....	42
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Organismes de l'Abitibi-Témiscamingue.....	42
ONZIÈME SÉANCE, LE MARDI 23 MARS 2004	44
ORGANISATION DES TRAVAUX	46
AUDITIONS (suite).....	46
Ordre des ingénieurs du Québec et le Comité des doyens d'ingénierie du Québec.....	46
Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente	46
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec	46
Corporation des services universitaires en Chaudière – Appalaches.....	47
Centre universitaire des Appalaches	47
Conseil consultatif de l'université en Beauce	47
DOUZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 24 MARS 2004	49
ORGANISATION DES TRAVAUX	50
AUDITIONS (suite).....	51
Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal.....	51
Association des étudiants de Polytechnique	51
Institut national de la recherche scientifique.....	51
Jeune chambre de commerce de Montréal.....	52
Institut économique de Montréal	52
Regroupement des étudiantes et étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke.....	52

TREIZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 25 MARS 2004.....	54
ORGANISATION DES TRAVAUX	55
AUDITIONS (suite).....	55
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	55
Forum des doyennes et des directrices de l'Association des écoles de sciences infirmières —région du Québec	55
Association des étudiantes et étudiants des 2 ^e et 3 ^e cycles de l'Université McGill inc.	56
QUATORZIÈME SÉANCE, LE MARDI 30 MARS 2004.....	57
ORGANISATION DES TRAVAUX	58
AUDITIONS (suite).....	58
Association générale étudiante de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke.....	58
Fondation Universitas du Canada	59
Associations étudiantes facultaires de l'UQAM.....	59
QUINZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 31 MARS 2004.....	60
ORGANISATION DES TRAVAUX	61
AUDITIONS (suite).....	61
Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM	61
Collège LaSalle.....	61
SEIZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 1 ^{er} AVRIL 2004	63
ORGANISATION DES TRAVAUX	64
AUDITIONS (suite).....	64
Regroupement étudiant des Facultés d'administration de l'Est du Canada	64
Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures inc.....	64

DIX-SEPTIÈME SÉANCE, LE MARDI 6 AVRIL 2004	66
ORGANISATION DES TRAVAUX	67
AUDITIONS (suite).....	67
Association étudiante de l'Université McGill.....	67
Conseil d'orientation des services universitaires du Haut-Lac-Saint-Jean	67
DIX-HUITIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 7 AVRIL 2004	68
ORGANISATION DES TRAVAUX	69
AUDITIONS (suite).....	69
Conseil régional de développement de la Côte-Nord	69
Association des collèges privés du Québec	69
Cégep John Abbott et Campus MacDonald de l'Université McGill.....	69
DIX-NEUVIÈME SÉANCE, LE JEUDI 8 AVRIL 2004	71
ORGANISATION DES TRAVAUX	72
AUDITIONS (suite).....	72
BIOQuébec.....	72
Union des consommateurs	72
REMARQUES FINALES.....	72

ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des organismes qui ont présenté un mémoire
- III. Procès-verbaux des séances de travail et du Comité directeur
- IV. Liste des documents déposés
- V. Rapport final



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Première séance, le mardi 17 février 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bernier (Montmorency) en remplacement de Mme Perreault (Chauveau)
- M. Bourdeau (Berthier) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- Mme Delisle (Jean-Talon)
- Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Conseil supérieur de l'Éducation :

- M. Jean-Pierre Proulx, président
- Mme France Picard, coordonnatrice à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires
- Mme Claire Prévost-Fournier, secrétaire générale

De la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) :

- M. Robert Lacroix, président de la CREPUQ et recteur de l'Université de Montréal

- M. Edwin Bourget, président du Comité de la recherche de la CREPUQ et vice-recteur à la recherche de l'Université de Sherbrooke
- M. Pierre Moreau, président du Comité des affaires académiques de la CREPUQ et président de l'Université du Québec
- M. Jacques Bordeleau, directeur général de la CREPUQ

Du Conseil de la science et de la technologie :

Mme Hélène P. Tremblay, présidente

M. Jean Nicolas

M. Denis Poussart

M. Pierre-André Julien

De l'Université du Québec :

M. Pierre Moreau, président

M. Jacques A. Plamondon, vice-président à l'administration

M. Michel Quimper, secrétaire général et directeur de l'administration et des affaires juridiques

De l'Université McGill :

Mme Heather Munroe-Blum, principale et vice-chancelière

M. Luc Vinet, vice-principal exécutif

M. Morty Yalovsky, vice-principal (administration et finances)

De la Centrale des syndicats du Québec et de la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche :

M. Réjean Parent, président de la CSQ

Mme Carole Demers, présidente de la FPPU

Mme Véronique Brouillette, conseillère à la CSQ

M. Bernard Gaucher

La Commission se réunit à 9 h 39 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

M. le président invite les personnes présentes à respecter une minute de silence à la mémoire de feu Claude Ryan et de feu François Tavenas.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Reid (Orford) et Mme Marois (Taillon) font des remarques préliminaires.

Avec la permission du président, M. Reid (Orford) dépose le document coté CE-05.

AUDITIONS

Conseil supérieur de l'éducation

À 10 h 35, la Commission entend le Conseil supérieur de l'éducation.

M. Proulx présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 12 h 30 afin de consacrer 60 minutes à la CREPUQ.

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ)

À 11 h 40, la Commission entend la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec.

M. Lacroix présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 42, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 05, la Commission reprend ses travaux.

Conseil de la science et de la technologie

À 14 h 06, la Commission entend le Conseil de la science et de la technologie.

Mme Tremblay présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Université du Québec

À 15 h 06, la Commission entend l'Université du Québec.

M. Moreau présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Université McGill

À 16 h 12, la Commission entend l'Université McGill.

Mme Munroe-Blum et M. Vinet présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Centrale des syndicats du Québec et la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche

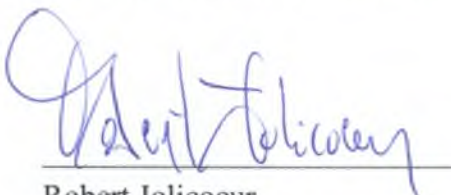
À 17 h 09, la Commission entend la Centrale des syndicats du Québec et la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche.

M. Parent et Mme Demers présentent le mémoire des organismes.

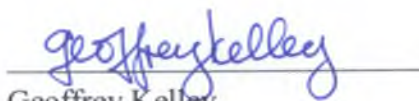
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants des organismes.

À 18 h 03, la Commission ajourne ses travaux jusqu'au mardi 24 février 2004, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,


Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,


Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 23 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Deuxième séance, le mardi 24 février 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Bourdeau (Berthier) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- Mme Delisle (Jean-Talon)
- M. Gabias (Trois-Rivières) en remplacement de M. Auclair (Vimont)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Université Laval :

- M. Michel Pigeon, recteur
- Mme Christiane Piché, vice-rectrice aux études
- M. Claude Godbout, vice-recteur exécutif et vice-recteur à l'administration et aux finances
- M. Raymond Leblanc, vice-recteur à la recherche

De la Fédération étudiante universitaire du Québec :

- M. Nicolas Brisson, président
- M. Pier-André Bouchard, vice-président
- M. Guillaume Bélanger, chercheur

Du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études :

- M. Roger Côté, président
- M. Paul Vigneau, secrétaire

De l'Université du Québec à Trois-Rivières :

- Mme Claire V. de la Durantaye, rectrice
- M. René-Paul Fournier, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
- M. René Garneau, vice-recteur à l'administration et aux finances
- M. André Paradis, vice-recteur aux services académiques et aux technologies
- M. André G. Roy, vice-recteur aux ressources humaines

Du Parti québécois et le Comité national des jeunes du Parti québécois :

- Mme Marie Malavoy, 1^{ère} vice-présidente du Parti québécois
- M. Sébastien Cloutier, président du Comité national des jeunes
- Mme Fanoise Montambeault, conseillère au Conseil exécutif du Comité national des jeunes

De l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) :

- M. Marc-André Sirard, président
- Mme Geneviève Tanguay, 2^e vice-présidente
- Mme Christine Martel, directrice générale

De l'Union des forces progressistes

- M. Antoine Casgrain, co-rédacteur
- M. Pierre Dostie, porte-parole

La Commission se réunit à 9 h 35 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Université Laval

À 9 h 37, la Commission entend l'Université Laval.

M. Pigeon présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fédération étudiante universitaire du Québec

À 10 h 34, la Commission entend la Fédération étudiante universitaire du Québec.

M. Brisson présente le mémoire de l'organisme.

Avec la permission de M. le président, M. Brisson dépose en liasse, 11 lettres d'appui pour l'adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études et un investissement public en éducation post-secondaire (coté CE-06) ainsi qu'une étude sur les finances publiques et le financement des universités (coté CE-07).

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

À 11 h 42, la Commission entend le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 12 h 30.

M. Côté présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 41, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 00, la Commission reprend ses travaux.

Université du Québec à Trois-Rivières

À 14 h 04, la Commission entend l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Mme de la Durantaye présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Parti québécois et le Comité national des jeunes du Parti québécois

À 15 h 10, la Commission entend le Parti québécois et le Comité national des jeunes du Parti québécois.

Mme Malavoy, M. Cloutier et Mme Montambeault présentent le mémoire des organismes.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants des organismes.

Association francophone pour le savoir (ACFAS)

À 16 h 14, la Commission entend l'Association francophone pour le savoir (ACFAS).

M. Sirard présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Union des forces progressistes

À 17 h 17, la Commission entend l'Union des forces progressistes.

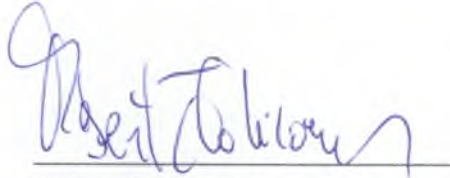
Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 18 heures si nécessaire.

M. Dostie et M. Casgrain présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 18 h 20, la Commission ajourne ses travaux jusqu'au mercredi 25 février 2004, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 23 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Troisième séance, le mercredi 25 février 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Delisle (Jean-Talon)

Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

Mme Perreault (Chauveau)

M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Grondin (Beauce-Nord)

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)

Mme Lemieux (Bourget)

M. Bourdeau (Berthier)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Conseil national des cycles supérieurs :

- M. Wenceslas Mam's Mamboundou, président
- M. Salim Laroussi, vice-président
- M. Guillaume Lavoie, attaché politique

De l'Université du Québec à Montréal :

- M. Roch Denis, recteur
- Mme Carole Lamoureux, vice-rectrice associée aux études
- M. Daniel Coderre, vice-recteur associé à la recherche et à la création
- M. Jacques Desmarais, vice-recteur exécutif
- M. Mauro Malservisi, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives

De la Ville de Montréal :

- M. Gérald Tremblay, maire de Montréal
- M. Robert Lacroix, recteur, Université de Montréal
- Mme Heather Munroe-Blum, principale et rectrice, Université McGill
- M. Roch Denis, recteur, Université du Québec à Montréal
- M. Michael DiGrappa, vice-recteur, Services, Université Concordia

De l'Université du Québec à Chicoutimi :

- M. Michel Belley, recteur

De la Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec :

- M. François Martin, conseiller régional de Québec
- Mme Caroline Morgan, directrice des affaires publiques
- M. Micael Bérubé, président

De l'Université de Montréal :

- M. Robert Lacroix, recteur
- M. Alain Caillé, vice-recteur à la recherche

Des Fonds de recherche du Québec :

- Mme Louise Dandurand, présidente-directrice générale FQRSC
- Mme Sylvie Dillard, présidente-directrice générale FQRNT

Mme Michèle Jean, FRSQ

M. Alain Beaudet, directeur scientifique au FRSQ

La Commission se réunit à 9 h 37 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a aucun remplacement.

Il est convenu de permettre à M. Grondin (Beauce-Nord) de participer aux travaux de la Commission.

AUDITIONS (suite)

Conseil national des cycles supérieurs

À 9 h 38, la Commission entend le Conseil national des cycles supérieurs.

M. Mamboundou présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Université du Québec à Montréal

À 10 h 39, la Commission entend l'Université du Québec à Montréal.

M. Denis présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Ville de Montréal

À 11 h 44, la Commission entend la Ville de Montréal.

M. Tremblay présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 12 h 30.

Il est convenu de permettre à M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) et à Mme Lemieux (Bourget) de prendre la parole.

À 12 h 48, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 05, la Commission reprend ses travaux.

Université du Québec à Chicoutimi

À 14 h 05, la Commission entend l'Université du Québec à Chicoutimi.

M. Belley présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec

À 15 h 10, la Commission entend la Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec.

M. Martin, Mme Morgan et M. Bérubé présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de permettre à M. Bourdeau (Berthier) de prendre la parole.

Université de Montréal

À 16 h 09, la Commission entend l'Université de Montréal.

M. Lacroix présente le mémoire de l'organisme.

Avec la permission de M. le Président, M. Lacroix dépose le document coté CE-08.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fonds de recherche du Québec

À 17 h 09, la Commission entend les Fonds de recherche du Québec.

Mme Dandurand et Mme Dillard présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 18 heures.

À 18 h 10, la Commission ajourne ses travaux jusqu'au jeudi 26 février 2004, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Robert Jolicoeur



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 23 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Quatrième séance, le jeudi 26 février 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Bourdeau (Berthier) en remplacement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Delisle (Jean-Talon)
- Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation
- M. Tomassi (LaFontaine) en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Autre participant :

- M. Grondin (Beauce-Nord)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Commission-jeunesse du Parti libéral du Québec :

Mme Stéphanie Trudeau, présidente

- M. Simon Bégin, coordonnateur aux affaires politiques

De la Fédération des commissions scolaires du Québec et de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec :

- M. André Caron, président général de la FCSQ
- Mme Aline Visser, vice-présidente de l'ACSAQ
- M. André Beaudet, consultant pour la FCSQ
- M. Réjean Morel, directeur général de l'ACSAQ
- M. Jeff Polenz, directeur général de l'ACSAQ

De l'Université de Sherbrooke :

- M. Bruno-Marie Béchar, recteur
- M. Denis Marceau, vice-recteur à l'enseignement
- M. Alain St-Jacques, président, Regroupement des étudiants en maîtrise et doctorat
- M. Martin Tremblay, président de la Fédération étudiante
- M. Bernard Chaput, doyen, Faculté des lettres et sciences humaines

Des Forces Avenir :

- M. François Grégoire, président-directeur général
- Mme Valérie Gosselin, lauréate *Personnalité par excellence*
- M. Félix-Antoine Boudreault, lauréat *Personnalité par excellence*

De la Fédération médicale étudiante du Québec :

- M. Guillaume Charbonneau, président
- Mme Hélène T. Khuong, déléguée aux affaires politiques
- Mme Laurence Masson-Côté, vice-présidente aux affaires externes

De la Confédération des syndicats nationaux :

- Mme Denise Boucher, vice-présidente de la CSN
- M. Michel Tremblay, président de la Fédération des professionnels
- M. Pierre Patry, président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
- Mme Josée Roy, adjointe au comité exécutif de la CSN

Du Conseil interprofessionnel du Québec :

- M^e Jean-Paul Dutrisac, président
 - M^e André Gariépy, directeur général
-

La Commission se réunit à 9 h 34 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Commission-jeunesse du Parti libéral du Québec

À 9 h 36, la Commission entend la Commission-jeunesse du Parti libéral du Québec.

Mme Trudeau et M. Bégin présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec

À 10 h 35, la Commission entend la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

M. Caron et Mme Visser présentent le mémoire des organismes.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants des organismes.

Université de Sherbrooke

À 11 h 36, la Commission entend l'Université de Sherbrooke.

M. Béchard présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 12 h 30.

À 12 h 42, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 05, la Commission reprend ses travaux.

Forces Avenir

À 14 h 06, la Commission entend Forces Avenir.

M. Grégoire, Mme Gosselin et M. Boudreault présentent le mémoire de l'organisme.

Avec la permission de M. le président, M. Grégoire dépose le document coté CE-09.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fédération médicale étudiante du Québec

À 15 h 05, la Commission entend la Fédération étudiante du Québec.

M. Charbonneau, Mme Khuong et Mme Masson-Côté présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

M. Tomassi (LaFontaine), président de séance, remplace M. le président pour le reste de la séance.

Confédération des syndicats nationaux

À 16 h 05, la Commission entend la Confédération des syndicats nationaux.

Mme Boucher présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Conseil interprofessionnel du Québec

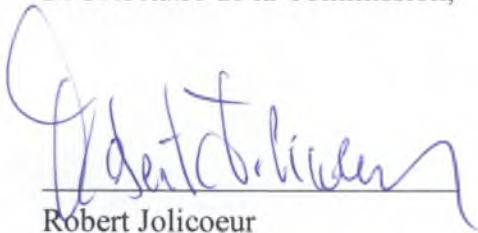
À 17 h 02, la Commission entend le Conseil interprofessionnel du Québec.

M. Dutrisac présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 48, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Jolicoeur', written over a horizontal line.

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geoffrey Kelley', written over a horizontal line.

Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 24 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Cinquième séance, le mardi 9 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Bouchard (Mégantic-Campton) en remplacement de M. Auclair (Vimont)
- M. Bourdeau (Berthier) en remplacement de Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — section Québec :

- Mme Caroline Zwicky-Perez, présidente
- M. Robert Green, chercheur
- M. Phil Ilijevski, coordonnateur

De la Fédération Québécoise des professeures et professeurs d'université :

- M. Jean A. Roy, président
- Mme Céline Sabourin, première vice-présidente
- M. Marc Lagana, secrétaire

M. Pierre Hébert, premier conseiller

M. Roger Delagarde, professeur à l'Université Laval

La Commission se réunit à 16 h 34 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu, étant donné le retard à entreprendre les travaux, que l'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures sera entendue à une date ultérieure et que l'audition des deux autres organismes sera d'une durée de 50 minutes.

AUDITIONS (suite)

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — section Québec

À 16 h 36, la Commission entend la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — section Québec.

Mme Zwicky-Perez, M. Green et M. Ilijevski présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université

À 17 h 25, la Commission entend la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

M. Roy présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 18 h 17, la Commission ajourne ses travaux au mardi 10 mars 2004, à 15 heures.

Le secrétaire de la Commission,


Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,


Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 25 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Sixième séance, le mercredi 10 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Delisle (Jean-Talon)
- Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal :

- M. Jonathan Harvey, secrétaire général
- M. Mathieu LeBlanc, coordonnateur aux Affaires académiques des cycles supérieurs
- M. Pierre-Alain Benoit, coordonnateur aux Affaires académiques du 1^{er} cycle

De l'Université Bishop's :

- Mme Janyne M. Hodder, principale et vice-chancelière
- M. Marck McLaughlin, vice-principal aux finances et à l'administration

- M. Christopher Léveillé, vice-président à l'Association des étudiants de l'Université Bishop's
- M. Sam Elkas, président du comité exécutif

De la Fédération des médecins spécialistes du Québec :

- Dr Yves Dugré, président
- Dr Denis Soulières, conseiller
- Dr Gilles Hudon, directeur des Politiques de la santé et de l'Office de développement professionnel

La Commission se réunit à 15 h 16 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a aucun remplacement.

AUDITIONS (suite)

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal

À 15 h 17, la Commission entend la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.

M. Harvey présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Université Bishop's

À 16 h 18, la Commission entend l'Université Bishop's.

Mme Hodder présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fédération des médecins spécialistes du Québec

À 17 h 13, la Commission entend la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

M. Dugré présente le mémoire de l'organisme.

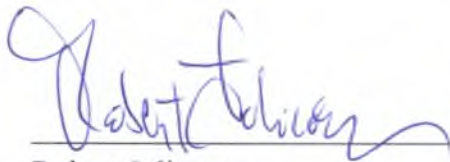
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 18 heures.

À 18 h 07, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 11 mars 2004, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Robert Jolicoeur



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 25 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Septième séance, le jeudi 11 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- Mme Charest (Rimouski) en remplacement de Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Delisle (Jean-Talon)
- Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Université du Québec à Rimouski :

- M. Michel Ringuet, recteur
- M. Jean Ferron, vice-recteur à la formation et à la recherche
- M. Daniel Bénéteau, vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration
- M. Michel Bourassa, vice-recteur aux ressources informationnelles et secrétaire général

De la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec :

- M. René Roy, secrétaire général
- Mme Monique Audet, conseillère syndicale
- Mme Louise Valiquette, directrice adjointe du SCFP

Du Syndicat canadien de la Fonction publique — secteur universitaire :

- Mme Louise Valiquette, directrice adjointe du Syndicat canadien de la fonction publique
- M. Mario Gervais, président du SCFP — Québec
- Mme Lucie Levasseur, présidente du Conseil provincial du soutien scolaire (CPSU)
- Mme Carole Neill, présidente du Syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières (SCFP 2661)
- M. Luc Dupuy, directeur du groupe des professionnels du Syndicat des employés de l'Université du Québec à Montréal (SCFP 1294)

De la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) :

- M. Nicolas Duval-Mace, président
- Mme Ariane-Sophie Blais, vice-présidente à l'enseignement et à la recherche
- M. Bruno Fontaine, coordonnateur à la recherche
- M. Jean-Sébastien Chamard, vice-président aux affaires externes

De la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec (CoFIQ) :

- M. Mathieu Leblanc, président
- M. François Corriveau, vice-président aux communications
- M. Marc-André Dumas, vice-président à l'exécutif

De l'Association pour une solidarité syndicale étudiante :

- Mme Héloïse Moysan-Lapointe, comité de rédaction
- M. Carl-Emmanuel Vaillancourt, comité de rédaction

La Commission se réunit à 9 h 39 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

Université du Québec à Rimouski

À 9 h 41, la Commission entend l'Université du Québec à Rimouski.

M. Ringuet présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

À 10 h 45, la Commission entend la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

M. Roy présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Syndicat canadien de la fonction publique — secteur universitaire

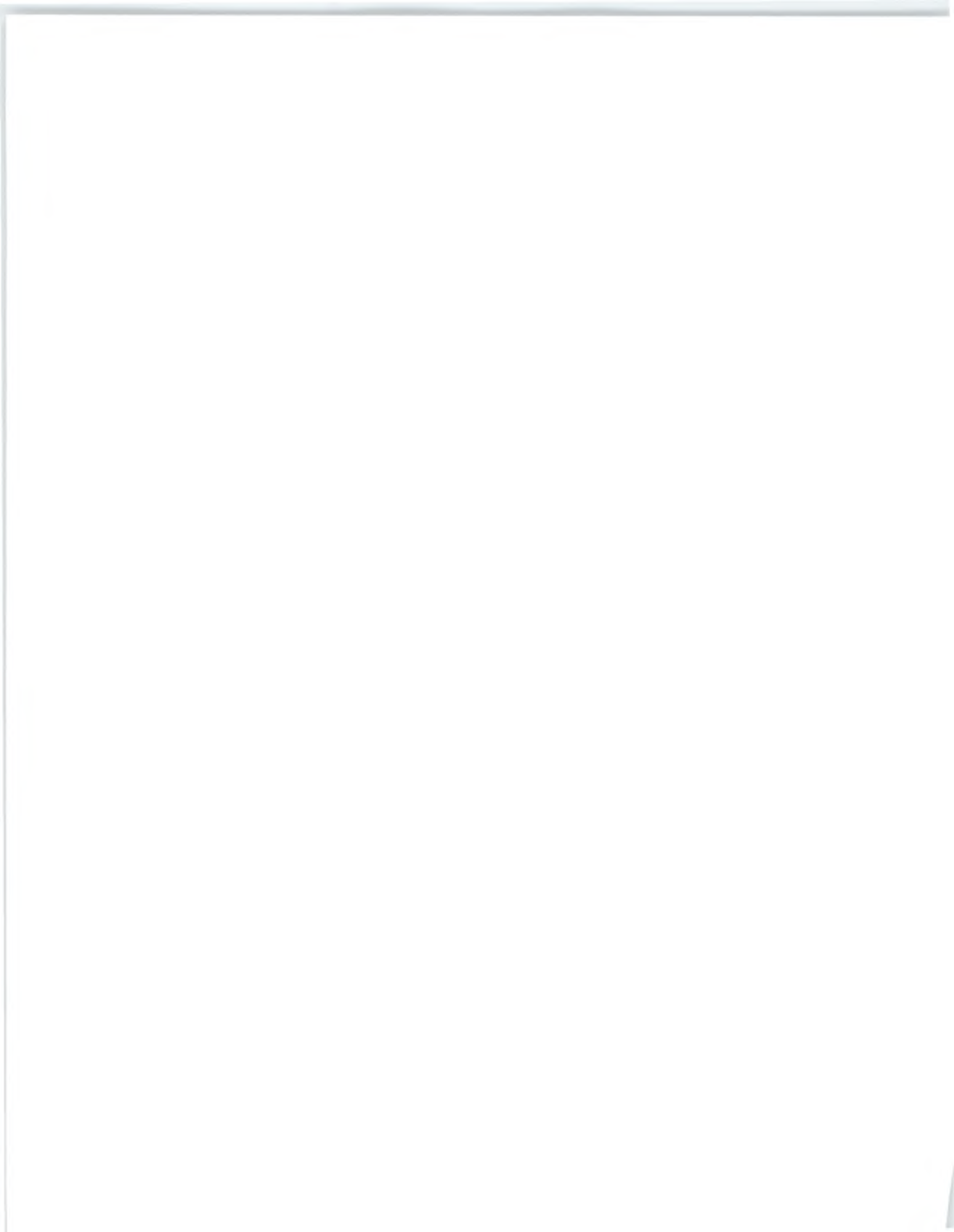
À 11 h 37, la Commission entend le Syndicat canadien de la fonction publique — secteur universitaire.

Mme Valiquette, M. Gervais et Mme Levasseur présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 30, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.



Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

À 15 h 11, la Commission entend la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval.

M. Duval-Mace présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Coalition des facultés d'ingénierie du Québec (CoFIQ)

À 16 h 00, la Commission entend la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec.

M. Leblanc, M. Corriveau et M. Dumas présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Association pour une solidarité syndicale étudiante

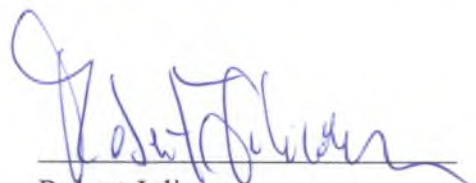
À 16 h 50, la Commission entend l'Association pour une solidarité syndicale étudiante.

Mme Moysan-Lapointe et M. Vaillancourt présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

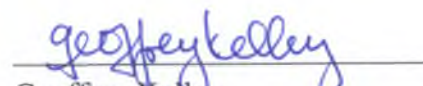
À 17 h 38, la Commission ajourne ses travaux au mardi 16 mars 2004, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

Québec, le 25 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Huitième séance, le mardi 16 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle

M. Clermont (Mille-Îles) en remplacement de Mme Delisle (Jean-Talon)

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

M. Morin (Montmagny — L'Islet) en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Mme Perreault (Chauveau)

M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. MacMillan (Papineau)

M. Dufour (René-Lévesque)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De HEC Montréal :

M. Jean-Marie Toulouse, directeur

M. Moréno Dumont, directeur, Gestion financière, budget et développement



De la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec :

- M. François Cyr, 1^{er} vice-président
- M. Laval Rioux, membre du comité école et société de la FNEEQ
- Mme Marie Blais, coordonnatrice du regroupement Université
- Mme Marie-Josée Bourget, présidente du Syndicat des chargés de cours de l'Outaouais

De l'Université du Québec en Outaouais :

- M. Francis R. Whyte, recteur

De la Fédération des Cégeps :

- M. Gaëtan Boucher, président-directeur général
- M. François Allard, directeur général du Collège Montmorency
- M. Maurice Carrier, président du conseil d'administration et directeur général du Cégep Limoilou

De la Corporation des services universitaires — secteur ouest Côte-Nord :

- Mme Françoise Richard, présidente
- Mme Stéphanie Coll, directrice
- M. Michel Julien, agent de développement

De la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke :

- M. Martin Tremblay, président
- M. Jean-Sébastien Closson Duquette, vice-président aux affaires externes
- Mme Geneviève Nadeau, attachée à l'exécutif
- M. Pierre-Luc Gagnon

La Commission se réunit à 9 h 40 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

HEC Montréal

À 9 h 42, la Commission entend HEC Montréal.

M. Toulouse présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec

À 10 h 45, la Commission entend la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec.

M. Cyr, M. Rioux et Mme Blais présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Université du Québec en Outaouais

À 11 h 45, la Commission entend l'Université du Québec en Outaouais.

M. Whyte présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 12 h 30.

Avec la permission des membres de la Commission, M. MacMillan (Papineau) prend part à la discussion.

À 12 h 41, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 24, la Commission reprend ses travaux.

Fédération des Cégeps

À 15 h 24, la Commission entend la Fédération des Cégeps.

M. Boucher et M. Allard présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Corporation des services universitaires — secteur ouest Côte-Nord

À 16 h 21, la Commission entend la Corporation des services universitaires – secteur ouest Côte-Nord.

Mme Richard, Mme Coll et M. Julien présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Avec la permission des membres de la Commission, M. Dufour (René-Lévesque) prend part à la discussion.

Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

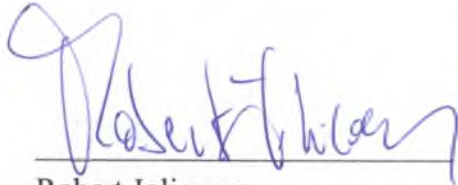
À 17 h 15, la Commission entend la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke.

M. Tremblay et M. Duquette présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 56, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 17 mars 2004, après les affaires courantes.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Jolicoeur', written over a horizontal line.

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geoffrey Kelley', written over a horizontal line.

Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 25 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Neuvième séance, le mercredi 17 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission

Mme Perreault (Chauveau)

M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

M. Tomassi (LaFontaine) en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Autre participante :

Mme Charest (Rimouski)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Université Concordia :

M. Frederik Lowy, recteur et vice-chancelier

M. Tyler Woodsworth, le vice-président aux finances

M. Jack Lightstone, vice-recteur aux relations académiques et provost

M. Larry English, chef de la direction financière

M. Marcel Danis, vice-recteur aux relations institutionnelles et secrétaire général

M. Michael Di Grappa, vice-recteur aux services

Mme Nathalie Pomerleau, présidente de l'Association des étudiants de Concordia

Des Associations des étudiants de l'UQAC, l'UQTR et l'UQAR — Universités en région :

M. Benjamin Laplatte, vice-président de l'Association générale étudiante de l'UQAR

Mme Émilie Doussantousse, vice-présidente de l'Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'UQAR

Du Conseil d'orientation des services universitaires du secteur est de la Côte-Nord :

M. Christian Gagnon, président du conseil d'administration

M. Steeve Primard, membre du conseil d'orientation, chef de service – formation à Mines Wabush

Mme Hélène Gariépy, membre du conseil d'administration, représentante des diplômés du Centre d'études de l'Est de la Côte-Nord

M. Gilles Dechamplain, membre du conseil d'administration, commissaire industriel à la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles

Mme Nancy Ouellet, membre du conseil d'orientation, directrice à l'environnement chez Aluminerie Alouette inc.

La Commission se réunit à 15 h 15 sous la présidence de Mme Charest (Rimouski), présidente de séance.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Université Concordia

À 15 h 17, la Commission entend l'Université Concordia.

M. Lowy et M. Woodsworth présentent le mémoire de l'organisme.

Avec la permission de Mme la présidente, M. Lowy dépose les documents cotés CE-10 et CE-11.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission, remplace la présidente.

Associations des étudiants de l'UQAC, l'UQTR et l'UQAR — Universités en région

À 16 h 18, la Commission entend les Associations des étudiants de l'UQAC, l'UQTR et l'UQAR — Universités en région.

M. Laplatte présente le mémoire des organismes.

Avec la permission de M. le président, M. Laplatte dépose le document coté CE-12.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants des organismes.

Conseil d'orientation des services universitaires du secteur est de la Côte-Nord

À 17 h 10, la Commission entend le Conseil d'orientation des services universitaires du secteur est de la Côte-Nord.

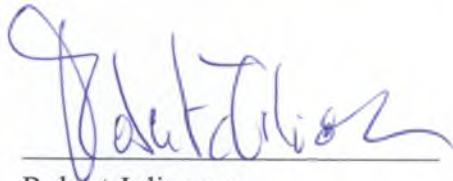
M. Gagnon présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 18 heures.

À 18 h 03, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 18 mars 2004, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jolicoeur', written over a horizontal line.

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geoffrey Kelley', written over a horizontal line.

Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 25 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Dixième séance, le jeudi 18 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation
- M. Soucy (Portneuf) en remplacement de Mme Delisle (Jean-Talon)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Grondin (Beauce-Nord)
- M. Legendre (Blainville)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) :

- M. Marcel Proulx, directeur général
- M. Luc Bernier, directeur de l'enseignement et de la recherche
- Mme Lise Laflamme, directrice des finances

Du Conseil du patronat du Québec :

- M. Gilles Taillon, président
- Mme Diane Bellemare, vice-présidente à la recherche
- Mme Anne LeBel, vice-présidente, développement stratégique et communication

De la Télé-Université :

- Mme Louise Bertrand, directrice générale
- M. Raymond Duchesne, directeur de l'enseignement et de la recherche
- Mme Francine Verreault, directrice des affaires administratives par intérim

De l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et organismes de l'Abitibi-Témiscamingue :

- M. Jules Arsenault, recteur de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- M^e Claude P. Bigué, avocat, vice-président de la Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos Région, membre du conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- M. Jean-Claude Beauchemin, maire de Rouyn-Noranda
- M. Guy Lemire, directeur général du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue
- M. Roger Gauthier, président de Proximédia, président du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Mme Annette Morin Drouin, administratrice de la Corporation de développement de la formation et de l'enseignement supérieur de La Sarre et directrice du centre de formation professionnelle Lac-Abitibi
- Mme Janet Mark, coordonnatrice au campus de l'UQAT à Val-D'Or
- Mme Mélanie Roy, vice-présidente de l'Association étudiante du campus de l'UQAT à Val-d'Or

La Commission se réunit à 9 h 35 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

École nationale d'administration publique

À 9 h 37, la Commission entend l'École nationale d'administration publique.

M. Proulx présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Conseil du patronat du Québec

À 10 h 36, la Commission entend le Conseil du patronat du Québec.

M. Taillon présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Télé-Université

À 11 h 31, la Commission entend la Télé-Université.

Mme Bertrand présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de permettre à M. Grondin (Beauce-Nord) de prendre part au débat.

À 12 h 32, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 15, la Commission reprend ses travaux.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Organismes de l'Abitibi-Témiscamingue

À 15 h 18, la Commission entend l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Organismes de l'Abitibi-Témiscamingue.

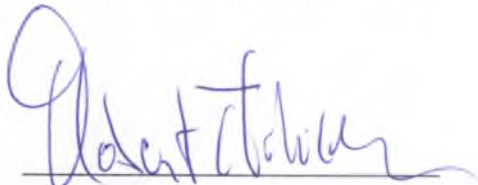
M. Arsenault, M. Bigué, M. Beauchemin, M. Lemire, M. Gauthier, Mme Morin Drouin, Mme Mark, Mme Roy présentent le mémoire des organismes.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants des organismes.

Il est convenu de permettre à M. Legendre (Blainville) de prendre part au débat.

À 17 h 58, la Commission ajourne ses travaux au mardi 23 mars 2004, à 9 h 30

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 26 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Onzième séance, le mardi 23 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission
- M. Blackburn (Roberval) en remplacement de Mme Delisle (Jean-Talon)
Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- M. Lessard (Frontenac) en remplacement de M. Auclair (Vimont)
Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Grondin (Beauce-Nord)
- Mme Vien (Bellechasse)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Ordre des ingénieurs du Québec et le Comité des doyens d'ingénierie du Québec :

- M. Gaétan Lefebvre, ing., président de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- M. Robert Papineau, ing., directeur général de l'École Polytechnique de Montréal
- M. Richard Marceau, ing., président du Comité des doyens d'ingénierie du Québec
- M. Yves Beauchamps, ing., directeur général de l'École de technologie supérieure

M. Robert Nelson, ing., directeur de l'administration de l'École de technologie supérieure

De la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente :

M. Denis Sylvain, président
M. Robert Martin, vice-président et coordonnateur
M. Claude Garon, chercheur et rédacteur
M. Louis Monti
M. Miki Hirasawa

De la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec :

Mme Sylvie Lévesque, directrice générale
Mme Lorraine Desjardins, chargée de projet
Mme Marie-Paule Katarawa, membre du conseil d'administration

De la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

M. André Roy, président
Mme Marie Caron, directrice, soutien au personnel, Les Centres Jeunesse Chaudière-Appalaches
M. Pierre Lussier, maire de Sainte-Clothilde-de-Beauce
M. Pierre Lachance, vice-président du Conseil régional de développement en Chaudière-Appalaches

Du Centre universitaire des Appalaches :

M. Jean-Guy Jacques, président du conseil d'administration
Mme Christiane Piché, vice-rectrice aux études de l'Université Laval
M. René-Paul Fournier, vice-recteur enseignement et recherche de l'UQTR
M. Denis Rousseau, secrétaire trésorier

Du Conseil consultatif de l'université en Beauce :

M. Serge Roy, trésorier
M. Jocelyn Benoit
Mme Huguette Giroux
M. Pierre Bégin

La Commission se réunit à 9 h 36 sous la présidence de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Ordre des ingénieurs du Québec et le Comité des doyens d'ingénierie du Québec

À 9 h 38, la Commission entend l'Ordre des ingénieurs du Québec et le Comité des doyens d'ingénierie du Québec.

M. Lefebvre et M. Marceau présentent le mémoire des organismes.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants des organismes.

Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente

À 10 h 39, la Commission entend la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente.

M. Sylvain et M. Martin présentent le mémoire de l'organisme.

M. Sylvain dépose le document coté CE-13.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

À 11 h 36, la Commission entend la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec.

Mme Lévesque, Mme Desjardins et Mme Katarwa présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 12 h 31, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 45, la Commission reprend ses travaux.

Corporation des services universitaires en Chaudière – Appalaches

À 15 h 45, la Commission entend la Corporation des services universitaires en Chaudière – Appalaches.

M. Roy et Mme Caron présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Centre universitaire des Appalaches

À 16 h 33, la Commission entend le Centre universitaire des Appalaches.

M. Jacques, Mme Piché, M. Fournier et M. Rousseau présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de permettre à Mme Vien (Bellechasse) de prendre part à la discussion.

Avec la permission de M. le président, M. Jacques dépose le document coté CE-14.

Conseil consultatif de l'université en Beauce

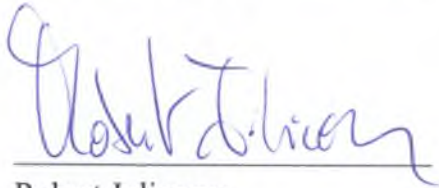
À 17 h 20, la Commission entend le Conseil consultatif de l'université en Beauce.

M. Roy, M. Benoit, Mme Giroux et M. Bégin présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 18 h 00, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 24 mars 2004, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Robert Jolicoeur", written over a horizontal line.

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Geoffrey Kelley", written over a horizontal line.

Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 26 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Douzième séance, le mercredi 24 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission
- M. Auclair (Vimont)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- M. Morin (Montmagny — L'Islet) en remplacement de Mme Delisle (Jean-Talon)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation
- M. Soucy (Portneuf) en remplacement de Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal :

- M. Jacques Pelletier, président
- M. Robert Comeau, deuxième vice-président
- M. Jacques Duchesne, premier vice-président
- Mme Chantal Viger, trésorière

De l'Association des étudiants de Polytechnique :

- M. Pierre Laurent, président
- Mme Julie Fournier, vice-présidente aux affaires externes
- M. François Corriveau, adjoint académique externe

De l'Institut national de la recherche scientifique :

- M. Pierre Lapointe, directeur général
- M. Sinh LeQuoc, directeur scientifique
- M. Jean-Pierre Villeneuve, directeur — centre Eau, Terre et Environnement
- M. Jean-Claude Kieffer, professeur du centre Énergie, Matériaux et Télécommunications et membres du Conseil d'administration

De la Jeune chambre de commerce de Montréal :

- M. Nicolas Savoie, président
- Mme Catherine Houpert, vice-présidente Affaires publiques

De l'Institut économique de Montréal :

- Mme Norma Kozhaya, économiste
- M. Patrick Leblanc, directeur des communications

Du Regroupement des étudiantes et étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke :

- M. Alain Saint-Jacques, président
- M. Stéphane Le, vice-président aux affaires externes
- M. Philippe Leblanc, secrétaire général
- Mme Patricia Lefebvre, vice-présidente à l'information

La Commission se réunit à 9 h 46 sous la présidence de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal

À 9 h 48, la Commission entend le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal.

M. Pelletier présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Association des étudiants de Polytechnique

À 10 h 44, la Commission entend l'Association des étudiants de Polytechnique.

M. Laurent, Mme Fournier et M. Corriveau présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Institut national de la recherche scientifique

À 11 h 35, la Commission entend l'Institut national de la recherche scientifique.

M. Lapointe présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

M. Cousineau (Bertrand) remplace M. le président.

M. le président reprend ses fonctions.

À 12 h 25, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 40, la Commission reprend ses travaux.

Jeune chambre de commerce de Montréal

À 15 h 41, la Commission entend la Jeune chambre de commerce de Montréal.

M. Savoie et Mme Houpert présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Institut économique de Montréal

À 16 h 30, la Commission entend l'Institut économique de Montréal.

M. Leblanc et Mme Kozhaya présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Regroupement des étudiantes et étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke

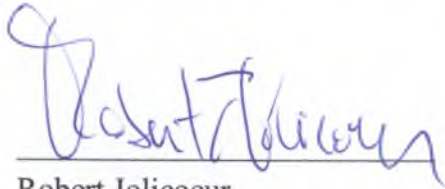
À 17 h 17, la Commission entend le Regroupement des étudiantes et étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke.

M. Saint-Jacques, M. Le et M. Leblanc présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 18 h 00, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 25 mars 2004, après les affaires courantes.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Jolicoeur', written over a horizontal line.

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geoffrey Kelley', written over a horizontal line.

Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 26 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Treizième séance, le jeudi 25 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

M. Auclair (Vimont)

Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle

Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission

Mme Perreault (Chauveau)

M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Chambre de commerce du Montréal métropolitain :

M. Benoît Labonté, président

Mme Isabelle Hudon, vice-présidente, stratégies et communications

Du Forum des doyennes et des directrices de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières — région du Québec :

Mme Linda Lepage, présidente du Forum et doyenne de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval

Mme Cécile Goulet, doyenne de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal

Mme Lise Talbot, directrice du département des sciences infirmières et vice-doyenne
aux sciences infirmières de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke

Mme Suzanne L. Michaud, secrétaire du Forum et adjointe à la doyenne de la Faculté
des sciences infirmières de l'Université Laval

De l'Association des étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles de l'Université McGill inc. :

M. Ives Lévesque, président

M. Alex Bourque, vice-président aux finances

M. Ahmed Abu Safia, vice-président aux affaires externes

Mme Johanne O'Malley, coordonnatrice des services

La Commission se réunit à 15 h 15 sous la présidence de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine),
vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

À 15 h 17, la Commission entend la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

M. Labonté présente le mémoire de l'organisme.

Avec la permission de M. le président, M. Labonté dépose le document coté CE-15.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de
l'organisme.

Forum des doyennes et des directrices de l'Association des écoles de sciences infirmières — région du Québec

À 16 h 12, la Commission entend le Forum des doyennes et des directrices de l'Association des
écoles de sciences infirmières — région du Québec.

Mme Lepage présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

Association des étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles de l'Université McGill inc.

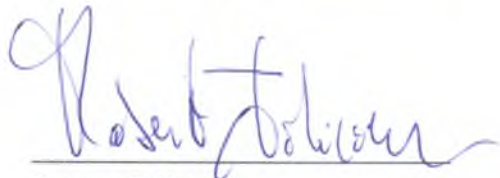
À 17 h 09, la Commission entend l'Association des étudiantes et étudiants des 2^e et 3^e cycles de l'Université McGill inc.

M. Lévesque présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 56, la Commission ajourne ses travaux au mardi 30 mars 2004, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 26 mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Quatorzième séance, le mardi 30 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet) en remplacement de Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Association générale étudiante de la faculté des lettres et sciences humaines — Université de Sherbrooke :

- M. Jean-Patrick Brady, président
- Mme Alexandra Beaudry, vice-présidente
- Mme Véronique Martel

De la Fondation Universitas du Canada :

- M. Richard Garneau, directeur général Gestion Universitas inc.

M^e Isabelle Bernier, directrice Affaires juridiques et ressources humaines chez Gestion Universitas inc.

Des Associations étudiantes facultaires de l'UQAM :

- M. Éric Martin, délégué aux communications
 - M. Jean Prud'homme, président de l'Association facultaire étudiantes de Sciences politiques et Droit de l'UQAM
 - M. Patrice Houle, président de l'Association facultaire étudiantes des Lettres, Langues et Communications de l'UQAM
 - M. Éric Gougeon, agent de liaison pour les associations étudiantes du Service à la Vie associative, animation et affaires culturelles
-

La Commission se réunit à 9 h 44 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

Association générale étudiante de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke

À 9 h 45, la Commission entend l'Association générale étudiante de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke.

M. Brady présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Fondation Universitas du Canada

À 10 h 40, la Commission entend la Fondation Universitas du Canada.

M. Garneau et Mme Bernier présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Associations étudiantes facultaires de l'UQAM

À 11 h 30, la Commission entend les Associations étudiantes facultaires de l'UQAM.

M. Martin, M. Prud'homme, M. Houle présentent le mémoire de l'organisme.

Avec la permission de M. le Président, M. Houle dépose le document coté CE-16.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 26, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 31 mars 2004, après les affaires courantes.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 2 avril 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Quinzième séance, le mercredi 31 mars 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bordeleau (Acadie)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet) en remplacement de Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'Éducation de l'UQAM :

- M. Jean-Philippe Gingras, président
- M. Patrick Charland, vice-président aux cycles supérieurs
- M. Stéphane Marcotte, attaché à l'exécutif

Du Collège LaSalle :

- M. Jacques A. Lefebvre, président
- M. Jacques Marchand, directeur général

La Commission se réunit à 15 h 15 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

M. le président informe les membres que le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Montréal a transmis un communiqué (document coté CE-17) afin d'annoncer qu'il ne se présentera pas aux auditions le 31 mars 2004 pour protester contre le budget déposé le 30 mars 2004.

AUDITIONS (suite)

Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM

À 15 h 17, la Commission entend l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM.

M. Gingras présente le mémoire de l'organisme.

Avec la permission de M. le président, M. Gingras dépose le document coté CE-18.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

M. Bordeleau (Acadie) remplace M. le président.

Collège LaSalle

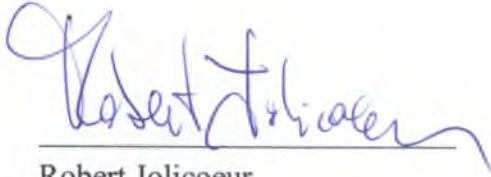
À 16 h 18, la Commission entend le Collège LaSalle.

M. Lefebvre présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 15, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 1^{er} avril 2004, à 15 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Jolicoeur', written over a horizontal line.

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geoffrey Kelley', written over a horizontal line.

Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 2 avril 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Seizième séance, le jeudi 1^{er} avril 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation
- M. Soucy (Portneuf) en remplacement de Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Regroupement étudiant des Facultés d'administration de l'Est du Canada (REFAEC) :

- M. Yannick Denis-Trudel, président
- M. Maxime Bernard, coordonnateur à la recherche
- M. Michaël Chabot, vice-président exécutif à l'Association étudiante en sciences administratives de l'UQAR, représentant des régions
- M. Aadam Al-Khabyr, vice-président aux affaires académiques

De l'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures inc. :

- M. Antoine Goutier, président
- M. Nicolas Dumont, vice-président à l'externe

Mme Dana Cristina Cadeschi, vice-présidente aux communications

La Commission se réunit à 15 h 35 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

Regroupement étudiant des Facultés d'administration de l'Est du Canada

À 15 h 36, la Commission entend le Regroupement étudiant des Facultés d'administration de l'Est du Canada.

M. Denis-Trudel présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures inc.

À 16 h 42, la Commission entend l'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures inc.

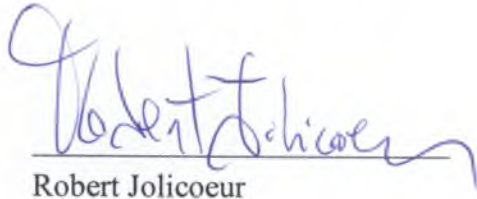
M. Goutier présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue dans l'ordre de la Chambre pour que l'ajournement, soit 17 h 30.

À 17 h 43, la Commission ajourne ses travaux au mardi 6 avril 2004, à 15 h 30.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 2 avril 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Dix-septième séance, le mardi 6 avril 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission
- M. Auclair (Vimont)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Association étudiante de l'Université McGill :

- Mme Kate Rhodes, présidente
- Mme Ewa Krajewska, présidente du Comité communauté et gouvernement
- M. Baijayanta Mukhopadhyay, attaché politique

Du Conseil d'orientation des services universitaires du Haut-Lac-Saint-Jean :

- M^e Jean Girard, notaire à Saint-Félicien
- Mme Véronique Cantin de Dolbeau-Mistassini
- M. Réjean Lavoie, Cégep de Saint-Félicien

La Commission se réunit à 15 h 38 sous la présidence de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a aucun remplacement.

AUDITIONS (suite)

Association étudiante de l'Université McGill

À 15 h 40, la Commission entend l'Association étudiante de l'Université McGill.

Mme Rhodes présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Conseil d'orientation des services universitaires du Haut-Lac-Saint-Jean

À 16 h 42, la Commission entend le Conseil d'orientation des services universitaires du Haut-Lac-Saint-Jean.

M. Girard, Mme Cantin et M. Lavoie présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 30, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 7 avril 2004, après les affaires courantes.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Robert Jolicoeur



Geoffrey Kelley

Québec, le 13 avril 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Dix-huitième séance, le mercredi 7 avril 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

Mme Perreault (Chauveau)

M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

M. Tomassi (LaFontaine) en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Conseil régional de développement de la Côte-Nord :

- M. Patrick Hamelin, directeur général du CRD et de la CRÉ Côte-Nord

De l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) :

- M. Jacques Marchand, président de l'ACPQ et directeur général du Collège LaSalle à Montréal
- M. Marcel Côté, membre du Conseil général de l'ACPQ et directeur général du Collège O'Sullivan de Québec
- M. Laflèche de Trois-Rivières

Du Cégep John Abbott et Campus MacDonald de l'Université McGill :

M. Keith Henderson, directeur général du Cégep John Abbott

Mme Deborah Buzzard, vice-principale (MacDonald)

La Commission se réunit à 15 h 40 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

Conseil régional de développement de la Côte-Nord

À 15 h 42, la Commission entend le Conseil régional de développement de la Côte-Nord.

M. Hamelin présente le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

Association des collèges privés du Québec

À 16 h 30, la Commission entend l'Association des collèges privés du Québec.

M. Marchand et M. Côté présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Cégep John Abbott et Campus MacDonald de l'Université McGill

À 17 h 18, la Commission entend le Cégep John Abbott et le Campus MacDonald de l'Université McGill.

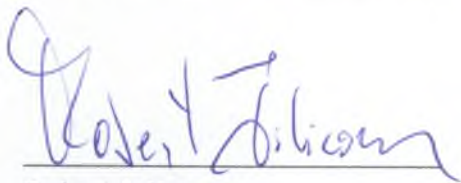
M. Henderson et Mme Buzzard présentent le mémoire des organismes.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants des organismes.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de 18 heures.

À 18 h 05, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 8 avril 2004, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



RJ/df

Québec, le 13 avril 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Dix-neuvième séance, le jeudi 8 avril 2004

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (Ordre de l'Assemblée, le 5 décembre 2003)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bordeleau (Acadie)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)
- M. Reid (Orford), ministre de l'Éducation

Témoins (par ordre d'intervention) :

De BIOQuébec :

- M. Élie Farah, président du conseil d'administration
- M. Jean-Marc Juteau, membre du conseil d'administration et vice-président, Replicor
- M. Perry Niro, directeur général et chef de direction

De l'Union des consommateurs :

- M. Luc Rochefort, analyste, politiques et réglementation en matière de budget, crédit et d'endettement
 - Mme Hélène Talbot, coordonnatrice de l'ACEF du nord de Montréal
-

La Commission se réunit à 9 h 38 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a aucun remplacement.

AUDITIONS (suite)

BIOQuébec

À 9 h 40, la Commission entend BIOQuébec.

M. Farah et M. Juteau présentent le mémoire de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Union des consommateurs

À 10 h 40, la Commission entend l'Union des consommateurs.

M. Rochefort et Mme Talbot présentent le mémoire de l'organisme.

Avec la permission de M. le président, M. Rochefort dépose les documents cotés CE-19 et CE-20.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

REMARQUES FINALES

Mme Marois (Taillon), M. Reid (Orford) formulent des remarques finales.

M. le président dépose les mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus (annexe III) et formule quelques remarques finales.

À 12 h 35, la Commission ayant accompli son mandat, les travaux sont ajournés sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 13 avril 2004

ANNEXE I

Ordres du jour



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mardi 17 février 2004

Salle Louis-Joseph-Papineau

9 h 30 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

10 h 30 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (40M)

Représenté par : M. Jean-Pierre Proulx, président
Mme Claire Prévost-Fournier, secrétaire générale
Mme France Picard, coordonnatrice
Commission de l'enseignement et de la recherche
universitaires

11 h 30 CONFÉRENCE DES RECTEURS ET PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU
QUÉBEC (CREPUQ) (63M)

Représentée par : M. Robert Lacroix, président de la CREPUQ et recteur de
l'Université de Montréal
M. Pierre Moreau, président du Comité des affaires académiques
de la CREPUQ et président de l'Université du Québec
M. Edwin Bourget, président du Comité de la recherche de la
CREPUQ et vice-recteur à la recherche de l'Université de
Sherbrooke
M. Jacques Bordeleau, directeur général de la CREPUQ

12 h 30 SUSPENSION

14 h 00 CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (42M)

Représenté par : Mme Hélène P. Tremblay, présidente
 M. Jean Nicolas
 M. Denis Poussart
 M. Pierre-André Julien

15 h 00 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (9M)

Représentée par : M. Pierre Moreau, président
 M. Jacques A. Plamondon, vice-président à l'administration
 M. Michel Quimper, secrétaire général et directeur de
 l'administration et des affaires juridiques

16 h 00 UNIVERSITÉ MCGILL (49M)

Représentée par : Mme Heather Munroe-Blum, principale et vice-chancelière
 M. Luc Vinet, vice-principal exécutif
 M. Morty Yalovsky, vice-principal (administration et finances)

17 h 00 CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC ET LA FÉDÉRATION DU
 PERSONNEL PROFESSIONNEL DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE
 (72M)

Représentées par : M. Réjean Parent, président de la CSQ
 Mme Carole Demers, présidente de la FPPU
 Mme Véronique Brouillette, conseillère à la CSQ
 Mme Marjolaine Perreault, attachée de presse de la CSQ

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 16 février 2004 (08 h 50)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mardi 24 février 2004

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

9 h 30 UNIVERSITÉ LAVAL (34M)

Représentée par : M. Michel Pigeon, recteur
M. Claude Godbout, vice-recteur exécutif et vice-recteur à
l'administration et aux finances
Mme Christiane Piché, vice-rectrice aux études
M. Raymond Leblanc, vice-recteur à la recherche

10 h 30 FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (86M)

Représentée par : M. Nicolas Brisson, président
M. Pier-André Bouchard, vice-président
M. Guillaume Bélanger, recherchiste

11 h 30 COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
(41M)

Représenté par : M. Roger Côté, président
M. Paul Vigneau, secrétaire

12 h 30 SUSPENSION

14 h 00 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (71M)

Représentée par : Mme Claire V. de la Durantaye, rectrice

M. René-Paul Fournier, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

M. René Garneau, vice-recteur à l'administration et aux finances

M. André Paradis, vice-recteur aux services académiques et aux technologies

M. André G. Roy, vice-recteur aux ressources humaines

15 h 00 PARTI QUÉBÉCOIS ET LE COMITÉ NATIONAL DES JEUNES DU PARTI QUÉBÉCOIS (90M)Représenté par : Mme Marie Malavoy, 1^{ère} vice-présidente du Parti Québécois

M. Sébastien Cloutier, président du Comité national des jeunes

Mme Françoise Montambeault, conseillère au Conseil exécutif du Comité national des jeunes

16 h 00 ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR (ACFAS) (24M)

Représentée par : M. Marc-André Sirard, président

Mme Claire V. de la Durantaye, 1^{ère} vice-présidenteMme Geneviève Tanguay, 2^{ième} vice-présidente

Mme Christine Martel, directrice générale

17 h 00 UNION DES FORCES PROGRESSISTES (28M)

Représentée par : M. Pierre Dostie, porte-parole

Mme Magali Paquin, coordonnatrice et co-rédactrice

M. Antoine Casgrain, co-rédacteur

18 h 00 AJOURNEMENT



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 25 février 2004

Salle Louis-Joseph-Papineau

9 h 30 CONSEIL NATIONAL DES CYCLES SUPÉRIEURS (83M)

Représenté par : M. Wenceslas Mam's Mamboundou, président
M. Salim Laroussi, vice-président
M. Guillaume Lavoie, attaché politique

10 h 30 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (15M)

Représentée par : M. Daniel Coderre, vice-recteur associé à la recherche et à la création
M. Jacques Desmarais, vice-recteur exécutif
Mme Carole Lamoureux, vice-rectrice associée aux études
M. Mauro Malservisi, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives
M. Pierre Parent, secrétaire général

11 h 30 VILLE DE MONTRÉAL (91M)

Représentée par : M. Gérald Tremblay, maire de Montréal
Mme Heather Monroe-Blum, Principale et rectrice, Université McGill
M. Roch Denis, recteur, Université du Québec à Montréal
M. Robert Lacroix, recteur, Université de Montréal
M. Michael DiGrappa, vice-recteur, Services, Université Concordia

12 h 30 SUSPENSION

14 h 00 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (84M)

Représentée par : M. Michel Belley, recteur
 M. André Dorion, vice-recteur à l'administration et aux finances
 M. Martin Côté, secrétaire général
 Mme Suzie Robichaud, doyenne des études de cycles supérieurs et de la recherche
 M. Jean Wauthier, directeur du service des affaires publiques
 M. Alyre Caron, adjoint du vice-recteur

15 h 00 COMMISSION DES JEUNES DE L'ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC (10M)

Représentée par : M. Micael Bérubé, président
 Mme Caroline Morgan, directrice des affaires publiques

16 h 00 UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (57M)

Représentée par : M. Robert Lacroix, recteur
 M. Alain Caillé, vice-recteur à la recherche
 Mme Maryse Rinfret-Raynor, vice-rectrice à l'enseignement du 1^{er} cycle et à la formation continue
 M. Pierre Simonet, directeur de la planification
 M. Alexandre Chabot, chef de cabinet

17 h 00 FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC (66M)

Représenté par : Mme Louise Dandurand, présidente-directrice générale FQRSC
 Mme Sylvie Dillard, présidente-directrice générale FQRNT
 M. Pierre Boyle, président-directeur général par intérim et vice-président exécutif du FRSQ

18 h 00 AJOURNEMENT



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 26 février 2004

Salle Louis-Joseph-Papineau

9 h 30 COMMISSION-JEUNESSE DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (20M)

Représentée par : Mme Stéphanie Trudeau, présidente
M. Simon Bégin, coordonnateur aux affaires politiques

10 h 30 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC ET
L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES DU
QUÉBEC (39M)

Représentées par : M. André Caron, président général de la FCSQ
M. Réjean Morel, directeur général de la FCSQ
M. Marcus Tabachnick, président de l'ACSAQ
M. Jeff Polenz, directeur général de l'ACSAQ
M. Berthier Dolbec, conseiller

11 h 30 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (81M)

Représentée par : M. Bruno-Marie Béchard, recteur
M. Denis Marceau, vice-recteur à l'enseignement
M. Bernard Chaput, doyen, Faculté des lettres et sciences
humaines
M. Martin Tremblay, président de la Fédération étudiante
M. Alain St-Jacques, président, Regroupement des étudiants en
maîtrise et doctorat

12 h 30 SUSPENSION

14 h 00 FORCES AVENIR (38M)

Représentée par : M. François Grégoire, président-directeur général
 M. Félix-Antoine Boudreault, lauréat *Personnalité par excellence*
 Mme Valérie Gosselin, lauréate *Personnalité par excellence*
 Mme Vicky Trépanier, membre du conseil d'administration

15 h 00 FÉDÉRATION MÉDICALE ÉTUDIANTE DU QUÉBEC (45M)

Représentée par : M. Guillaume Charbonneau, président
 Mme Laurence Masson-Côté, vice-présidente aux affaires externes
 Mme Hélène T. Khuong, déléguée aux affaires politiques

16 h 00 CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (35M)

Représentée par : Mme Denise Boucher, vice-présidente de la CSN
 M. Pierre Patry, président de la Fédération nationale des
 enseignantes et enseignants du Québec
 M. Michel Tremblay, président de la Fédération des
 professionnels
 M. Denis Marcoux, vice-président de la Fédération des
 employées et employés de services publics
 Mme Josée Roy, adjointe au comité exécutif de la CSN

17 h 00 CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Représenté par : M^e Jean-Paul Dutrisac, Président
 M^e André Gariépy, directeur général

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 25 février 2004 (11 heures)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mardi 9 mars 2004

Salle du Conseil législatif

15 h 00 FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS —SECTION
QUÉBEC (11M)

Représentée par : Mme Carolyn Zwicky-Perez, présidente
M. Phil Ilijevski, coordonnateur
M. Robert Green, chercheur

16 h 00 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DE LAVAL INSCRITS
AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES INC. (33M)

Représentée par : M. Antoine Goutier, président
M. Nicolas Dumont, vice-président aux affaires externes
Mme Dana Cristina Cadeschi, vice-présidente aux communications
Mme Ana Lucia Araujo, vice-présidente aux affaires académiques

17 h 00 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS
D'UNIVERSITÉ (79M)

Représentée par : M. Jean A. Roy, président
Mme Cécile Sabourin, première vice-présidente
M. Pierre Hébert, premier conseiller

18 h 00 AJOURNEMENT



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 10 mars 2004

Salle du Conseil législatif

15 h 00 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DU CAMPUS DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (FAÉCUM) (74M)

Représentée par : M. Jonathan Harvey, secrétaire général
M. Pierre-Alain Benoit, coordonnateur aux Affaires académiques
du 1^{er} cycle
M. Mathieu Le Blanc, coordonnateur aux Affaires académiques
des cycles supérieurs
M. François Vincent, coordonnateur aux Affaires externes

16 h 00 UNIVERSITÉ BISHOP'S (13M)

Représentée par : Mme Janyne M. Hodder, principale et vice-chancelière
M. Marck McLaughlin, vice-principal aux finances et à
l'administration
M. Sam Elkas, président du comité exécutif
M. Christopher Léveillé, vice-président de l'Association des
étudiants de l'Université Bishop's

17 h 00 FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC (88M)

Représentée par : Dr Yves Dugré, président
Dr Denis Soulières, conseiller
Dr Gilles Hudon, directeur des Politiques de la santé et de
l'Office de développement professionnel

18 h 00 AJOURNEMENT



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 11 mars 2004

Salle du Conseil législatif

9 h 30 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (76M)

Représentée par : M. Michel Ringuet, recteur
M. Daniel Bénéteau, vice-recteur aux ressources humaines et à
l'administration
M. Michel Bourassa, vice-recteur aux ressources informationnel-
les et secrétaire général
M. Jean Ferron, vice-recteur à la formation et à la recherche

10 h 30 FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (47M)

Représentée par : M. René Roy, secrétaire général
Mme Monique Audet, conseillère syndicale

11 h 30 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE — SECTEUR
UNIVERSITAIRE (6M)

Représenté par : M. Mario Gervais, président du SCFP-Québec
Mme Louise Valiquette, directrice adjointe du Syndicat canadien
de la fonction publique
Mme Lucie Levasseur, présidente du Conseil provincial du soutien
scolaire (CPSU)
Mme Carole Neill, présidente du Syndicat des chargés de cours de
l'Université du Québec à Trois-Rivières (SCFP 2661)
M. Luc Dupuy, directeur du groupe des professionnels du
Syndicat des employés de l'Université du Québec à
Montréal (SCFP1294)

12 h 30 SUSPENSION

15 h 00 CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL (CADEUL) (50M)

Représentée par : M. Nicolas Duval-Mace, président
Mme Ariane-Sophie Blais, vice-présidente à l'enseignement et à la
recherche
M. Jean-Sébastien Chamard, vice-président aux affaires externes
M. Bruno Fontaine, coordonnateur à la recherche

16 h 00 COALITION DES FACULTÉS D'INGÉNIERIE DU QUÉBEC (CoFIQ) (44M)

Représentée par : M. Mathieu Leblanc, président
M. François Corriveau, vice-président aux communications
M. Marc-André Dumas, vice-président à l'exécutif

17 h 00 ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE (4M)

Représentée par : M. Benoît Marsan, exécutif de l'ASSÉ
Mme Marie-Michèle Whitlock, exécutif de l'ASSÉ
Mme Héloïse Moysan-Lapointe, comité de rédaction
M. Carl-Emmanuel Vaillancourt, comité de rédaction

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 10 mars 2004 (14 h 15)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mardi 16 mars 2004

Salle du Conseil législatif

9 h 30 HEC Montréal (8M)

Représentée par : M. Jean-Marie Toulouse, directeur
 M. Moréno Dumont, directeur, Gestion financière, budget et
 développement
 Mme Kathleen Grant, directrice, Communications et recrutement

10 h 30 FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU
 QUÉBEC (CSN) (12M)

Représentée par : M. François Cyr, 1^{er} vice-président
 M. Laval Rioux, membre du comité école et société de la FNEEQ
 Mme Marie Blais, coordonnatrice du regroupement Université

11 h 30 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (75M)

Représenté par : M. Francis R. Whyte, recteur
 Mme Hélène Grand-Maître, vice-rectrice à l'administration et aux
 ressources
 M. Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

12 h 30 SUSPENSION

Après les
affaires courantes,
vers

15 h 00 FÉDÉRATION DES CÉGEPS (37M)

Représentée par : M. Gaëtan Boucher, président-directeur général
M. Maurice Carrier, président du conseil d'administration et
directeur général du Cégep Limoilou
M. François Allard, directeur général du Collège Montmorency
Mme Viviane Fiedos, directrice des affaires éducatives et de la
recherche

16 h 00 CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES — SECTEUR OUEST
CÔTE-NORD (2M)

Représentée par : Mme Françoise Richard, présidente
Mme Stéphanie Coll, directrice
M. Michel Julien, agent de développement

17 h 00 FÉDÉRATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (25M)

Représentée par : M. Martin Tremblay, président
M. Jean-Sébastien Closson Duquette, vice-président aux
affaires externes
Mme Geneviève Nadeau, attachée à l'exécutif

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 15 mars 2004 (10 h 20)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 17 mars 2004

Salle du Conseil législatif

*Après les
affaires courantes,
vers*

15 h 00 UNIVERSITÉ CONCORDIA (82M)

Représentée par : M. Frederik Lowy, recteur et vice-chancelier
M. Marcel Danis, vice-recteur aux relations institutionnelles et
secrétaire général
M. Jack Lightstone, vice-recteur aux relations académiques et
provost
M. Michael Di Grappa, vice-recteur aux services
M. Larry English, chef de la direction financière
Mme Évelyne Abitbol, directrice des Affaires publiques et des
relations gouvernementales
M. Gary Milton, chef de cabinet du recteur
Mme Nathalie Pomerleau, présidente de l'Association des étudiants
de Concordia
M. Tyler Woodsworth, le vice-président aux finances

16 h 00 ASSOCIATIONS DES ÉTUDIANTS DE L'UQAC, L'UQTR ET L'UQAR —
UNIVERSITÉS EN RÉGION (73M)

Représentées par : M. Benjamin Laplatte, vice-président de l'Association générale
étudiante de l'UQAR
M. Jean-François Perreault, président de l'Association générale
étudiante de l'UQTR
M. Frédéric Simard, président du Mouvement des associations
générales étudiantes de l'UQAC
Mme Émilie Doussantousse, vice-présidente de l'Association des
étudiantes et étudiants aux études supérieures de
l'UQAR

17 h 00 CONSEIL D'ORIENTATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES DU SECTEUR
EST DE LA CÔTE-NORD (67M)

- Représenté par :
- M. Christian Gagnon, président du conseil d'administration
 - M. Steeve Primard, membre du conseil d'orientation, chef de
 service — formation à Mines Wabush
 - Mme Hélène Gariépy, membre du conseil d'orientation,
 représentante des diplômés du Centre d'études de
 l'Est de la Côte-Nord
 - M. Gilles Dechamplain, membre du conseil d'orientation,
 commissaire industriel à la Corporation de promotion
 industrielle et commerciale de Sept-Îles
 - Mme Nancy Ouellet, membre du conseil d'orientation, directrice à
 l'environnement chez Aluminerie Alouette inc.

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 15 mars 2004 (15 heures)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 18 mars 2004

Salle du Conseil législatif

9 h 30 ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ÉNAP) (7M)

Représentée par : M. Marcel Proulx, directeur général
M. Luc Bernier, directeur de l'enseignement et de la recherche

10 h 30 CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC (70M)

Représenté par : M. Gilles Taillon, président
Mme Diane Bellemare, vice-présidente à la recherche
Mme Anne LeBel, vice-présidente, développement stratégique et
communication

11 h 30 TÉLÉ-UNIVERSITÉ (18M)

Représentée par : Mme Louise Bertrand, directrice générale
M. Raymond Duchesne, directeur de l'enseignement et de la
recherche
Mme Francine Verreault, directrice des affaires administratives par
intérim

12 h 30 SUSPENSION

*Après les
affaires courantes,
vers*

15 h 00 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET ORGANISMES
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (51M, 78M, 27M, 36M, 55M, 43M, 68M, 14M)

Représentés par :

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- M. Roger Gauthier, président de Proximédia, président du conseil d'administration
- M. Jules Arsenault, recteur
- Mme Johanne Jean, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche
- M. Luc Bergeron, vice-recteur aux ressources
- M. Jean Turgeon, secrétaire général

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- M. Guy Lemire, directeur général

CORPORATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION D'AMOS RÉGION

- M^e Claude P. Bigué, avocat, vice-président de la Corporation, membre du conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- M. Daniel Lampron, directeur du campus de l'UQAT à Amos

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE LA SARRE

- M. Jean Séguin, président de la Corporation et directeur général du Centre local de développement de l'Abitibi-Ouest
- Mme Annette Morin Drouin, administratrice de la Corporation et directrice du centre de formation professionnelle Lac-Abitibi

CORPORATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET VILLE DE ROUYN-NORANDA

- M. Jean-Claude Beauchemin, maire de Rouyn-Noranda
- M. Gérard Laquerre, président de la Corporation

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CAMPUS DE L'UQAT À VAL-D'OR

Mme Mélanie Roy, vice-présidente de l'Association
Mme Nancy Crépeault, Association étudiante des Premières
Nations du Campus

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA VALLÉE-DE-
L'OR

M. Jacques Talbot, directeur de l'administration, Cambior inc.,
président de la Corporation
Mme Janet Mark, coordonnatrice au campus de l'UQAT à Val-d'Or

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ORGANISMES DU
TÉMISCAMINGUE

M. Jean-Claude Bergeron, président de la Commission scolaire
Lac-Témiscamingue

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 15 mars 2004 (15 h 30)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mardi 23 mars 2004

Salle du Conseil législatif

9 h 30 ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC ET LE COMITÉ DES DOYENS
D'INGÉNIERIE DU QUÉBEC (22M)

Représenté par : M. Gaétan Lefebvre, ing., président de l'Ordre des ingénieurs du Québec
M. Richard Marceau, ing., président du Comité des doyens d'ingénierie du Québec
M. Yves Beauchamps, ing., directeur général de l'École de technologie supérieure
M. Robert Papineau, ing., directeur général de l'École Polytechnique de Montréal
M. Robert Nelson, ing., directeur de l'administration de l'École de technologie supérieure

10 h 30 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES UNIVERSITAIRES
QUÉBÉCOISES EN ÉDUCATION PERMANENTE (23M)

Représentée par : M. Denis Sylvain, président
M. Robert Martin, vice-président et coordonnateur
M. Claude Garon, chercheur et rédacteur

11 h 30 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET
RECOMPOSÉES DU QUÉBEC (59M)

Représenté par : Mme Marie-Paule Katarbarwa, membre du conseil d'administration
Mme Sylvie Lévesque, directrice générale
Mme Lorraine Desjardins, chargée de projet

12 h 30 SUSPENSION

*Après les
affaires courantes,
vers*

15 h 00 CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES EN CHAUDIÈRE-
APPALACHES (30M)

Représentée par : M. André Roy, président
M. Pierre Lachance, vice-président du Conseil régional de
développement en Chaudière-Appalaches
Mme Marie Caron, directrice, soutien au personnel, Les Centres
Jeunesse Chaudière-Appalaches
M. Pierre Lussier, maire de Sainte-Clothilde-de-Beauce

16 h 00 CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES (31M)

Représenté par : M. Jean-Guy Jacques, président du Conseil d'administration
M. Denis Rousseau, secrétaire trésorier
M. Pierre Bégin, administrateur
Mme Christiane Piché, vice-rectrice aux études de l'Université
Laval
M. René-Paul Fournier, vice-recteur enseignement et recherche
de l'UQTR

17 h 00 CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNIVERSITÉ EN BEAUCE (29M)

Représenté par : M. Serge Roy, trésorier

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 22 mars 2004 (13 h 10)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 24 mars 2004

Salle du Conseil législatif

9 h 30 SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À MONTRÉAL (46M)

Représenté par : M. Jacques Pelletier, président
M. Jacques Duchesne, premier vice-président
M. Robert Comeau, deuxième vice-président
Mme Chantal Viger, trésorière
M. Jocelyn R. Beausoleil, secrétaire

10 h 30 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE POLYTECHNIQUE (16M)

Représentée par : M. Pierre Laurent, président
Mme Julie Fournier, vice-présidente aux affaires externes
M. François Corriveau, adjoint académique externe

11 h 30 INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (32M)

Représenté par : M. Pierre Lapointe, directeur général
M. Sinh LeQuoc, directeur scientifique
M. Jean-Pierre Villeneuve, directeur — centre Eau, Terre et
Environnement
M. Jean-Claude Kieffer, professeur du centre Énergie, Matériaux
et Télécommunications et membre du Conseil
d'administration

12 h 30 SUSPENSION

*Après les
affaires courantes,
vers*

15 h 00 JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL (56M)

Représentée par : M. Nicolas Savoie, président
Mme Catherine Houpert, vice-présidente Affaires publiques

16 h 00 INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL (58M)

Représenté par : Mme Norma Kozhaya, économiste
M. Patrick Leblanc, directeur des communications

17 h 00 REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE MAÎTRISE, DE
DIPLOME ET DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (19M)

Représenté par : M. Alain Saint-Jacques, président
M. Stéphane Le, vice-président aux affaires externes
Mme Patricia Lefebvre, vice-présidente à l'information
M. Philippe Leblanc, secrétaire général

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 22 mars 2004 (12 h 40)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 25 mars 2004

Salle du Conseil législatif

*Après les
affaires courantes,
vers*

15 h 00 CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (61M)

Représentée par : M. Benoit Labonté, président
Mme Isabelle Hudon, vice-présidente, stratégies et communications
M. Sylvain Bouffard, directeur, analyse et politiques
M. Frédéric Dumais, analyste

16 h 00 FORUM DES DOYENNES ET DES DIRECTRICES DE L'ASSOCIATION
CANADIENNE DES ÉCOLES DE SCIENCES INFIRMIÈRES — RÉGION DU
QUÉBEC (62M)

Représenté par : Mme Linda Lepage, présidente du Forum et doyenne de la Faculté
des sciences infirmières de l'Université Laval
Mme Cécile Goulet, doyenne de la Faculté des sciences infirmières
de l'Université de Montréal
Mme Lise Talbot, directrice du département des sciences infirmières et vice-doyenne aux sciences infirmières de la
Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke
Mme Suzanne L. Michaud, secrétaire du Forum et adjointe à la
doyenne de la Faculté des sciences infirmières de
l'Université Laval

17 h 00 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DES 2^e ET 3^e CYCLES DE
L'UNIVERSITÉ MCGILL INC.(21M)

Représentée par : M. Ives Lévesque, président
 M. Alex Bourque, vice-président aux finances
 M. Ahmed Abu Safia, vice-président aux affaires externes
 Mme Johanne O'Malley, coordonnatrice des services

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 23 mars 2004 (15 heures)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mardi 30 mars 2004

Salle Louis-Joseph-Papineau

09 h 30 ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES — UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (77M)

Représentée par : M. Jean-Patrick Brady, président
Mme Alexandra Beaudry, vice-présidente

10 h 30 FONDATION UNIVERSITAS DU CANADA (64M)

Représentée par : M. Richard Garneau, directeur général Gestion Universitas inc.
M^{re} Isabelle Bernier, directrice Affaires juridiques et ressources
humaines chez Gestion Universitas inc.

11 h 30 ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES FACULTAIRES DE L'UQAM (80M)

Représentées par : M. Patrice Houle, président de l'Association facultaire étudian-
tes des Lettres, Langues et Communications de
l'UQAM
M. Jean Prud'homme, président de l'Association facultaire
étudiantes de Sciences politiques et Droit de l'UQAM
M. Éric Gougeon, agent de liaison pour les associations
étudiantes du Service à la Vie Étudiante, division
Vie associative, animation et affaires culturelles

12 h 30 AJOURNEMENT



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 31 mars 2004

Salle Louis-Joseph-Papineau

*Après les
affaires courantes,
vers*

15 h 00 SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (SGPUM) (3M)

Représenté par : M. Louis Dumont, président
M. Serge Larochelle, secrétaire
M. Samir Saul, premier vice-président
Mme Michèle Brochu, présidente des chercheur-e-s

16 h 00 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE LA FACULTE DES
SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE L'UQAM (54M)

Représentée par : M. Jean-Philippe Gingras, président
M. Patrick Charland, vice-président aux cycles supérieurs
M. Stéphane Marcotte, attaché à l'exécutif

17 h 00 COLLÈGE LaSALLE.(5M)

Représenté par : M. Jacques A. Lefebvre, président
M. Jacques Marchand, directeur général
M. François Bousquet, directeur des Études

18 h 00 AJOURNEMENT

Québec, le 29 mars 2004 (12 h 25)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 1^{er} avril 2004

Salle du Conseil législatif

*Après les
affaires courantes,
vers*

15 h 30 REGROUPEMENT ÉTUDIANT DES FACULTÉS D'AMINISTRATION DE L'EST
DU CANADA (REFAEC) (48M)

Représenté par : M. Yannick Denis-Trudel, président
M. Maxime Bernard, coordonnateur à la recherche
M. Aadam Al-Khabyyr, vice-président aux affaires académiques
M. Michaël Chabot, vice-président exécutif de l'Association
étudiante en sciences administratives de l'UQAR,
représentant des régions

16 h 30 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE LAVAL INSCRITS
AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES INC. (33M)

Représentée par : M. Antoine Goutier, président
Mme Dana Cristina Cadeschi, vice-présidente aux communications
M. Nicolas Dumont, vice-président à l'externe

17 h 30 AJOURNEMENT

Québec, le 29 mars 2004 (12 h 40)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le mardi 6 avril 2004

Salle du Conseil législatif

15 h 30 ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL (65M)

Représentée par : Mme Kate Rhodes, présidente
Mme Ewa Krajewska, présidente du Comité communauté et
gouvernement
M. Baijayanta Mukhopadhyay, attaché politique

16 h 30 CONSEIL D'ORIENTATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES DU HAUT-
LAC-SAINT-JEAN (85M)

Représenté par : M. Réjean Lavoie, Cégep de Saint-Félicien
Mme Véronique Cantin de Dolbeau-Mistassini
M^e Jean Girard, notaire à Saint-Félicien

17 h 30 AJOURNEMENT

Québec, le 5 avril 2004 (11 h 50)



Commission de l'éducation

Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités au Québec

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 8 avril 2004

Salle du Conseil législatif

09 h 30 BIOQuébec (69M)

Représenté par : M. Élie Farah, président du conseil d'administration
 M. Perry Niro, directeur général et chef de direction
 M. Jean-Marc Juteau, membre du conseil d'administration
 et vice-président, Replicor

10 h 30 UNION DES CONSOMMATEURS (52M)

Représentée par : M. Luc Rochefort, analyste, politiques et réglementation
 en matière de budget, crédit et d'endettement
 Mme Hélène Talbot, coordonnatrice de l'ACEF du nord de
 Montréal

11 h 30 REMARQUES FINALES

12 h 30 AJOURNEMENT

Québec, le 7 avril 2004 (14 h 45)

ANNEXE II

Liste des organismes qui ont présenté un mémoire

LISTE DES ORGANISMES QUI ONT PRÉSENTÉ UN MÉMOIRE

Association des collèges privés du Québec	17M-R
Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures inc.	33M
Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (UQAM) (ADEESE)	54M
Association des étudiantes et étudiants des 2e et 3e cycles de l'Université McGill inc.	21M-R
Association des étudiants de L'UQAC, L'UQTR et L'UQAR	73M
Association des étudiants de Polytechnique (AEP)	16M-R
Association étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue campus Val-d'Or	68M
Association étudiante de l'Université McGill	65M-R
Association francophone pour le savoir (ACFAS)	24M-R
Association générale étudiante de la Faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH)	77M
Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)	4M-R
Associations étudiantes facultaires de l'UQAM	80M
BIOQuébec	69M
Cégep John-Abbott et Campus MacDonald de l'Université McGill	89M
Centrale des syndicats du Québec conjointement avec la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)	72M
Centre universitaire des Appalaches	31M-R
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	61M
Coalition des Facultés d'Ingénierie du Québec (CoFIQ)	44M-R
Collège LaSalle	5M-R

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	41M
Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec	10M-R
Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec	20M-R
Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)	50M-R
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	35M
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)	63M-R
Conseil consultatif de l'université en Beauce (CCUB)	29M-R
Conseil de la science et de la technologie	42M-R
Conseil d'orientation des services universitaires du Haut-Lac-Saint-Jean	85M
Conseil d'orientation des services universitaires du secteur Est de la Côte-Nord	67M-R
Conseil du patronat du Québec	70M
Conseil du statut de la femme	87M-MA
Conseil interprofessionnel du Québec	92M
Conseil national des cycles supérieurs	83M
Conseil régional de développement de la Côte-Nord	60M-R
Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)	14M
Conseil supérieur de l'éducation	40M
Corporation de développement de la formation et de l'enseignement supérieur - La Sarre Région	43M
Corporation de développement de l'enseignement supérieur de la Vallée-de-l'Or	36M
Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-Région	55M
Corporation des services universitaires - Secteur ouest Côte-Nord	2M
Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches	30M-R

École nationale d'administration publique (ÉNAP)	7M
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Section Québec	11M-R
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec	59M
Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)	74M-R
Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)	23M-R
Fédération des cégeps	37M
Fédération des commissions scolaires du Québec et Association des commissions scolaires anglophones du Québec	39M-R
Fédération des médecins spécialistes du Québec	88M
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	47M
Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)	25M
Fédération étudiante universitaire du Québec	86M
Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ)	45M
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)	12M
Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)	79M-R
Fondation Universitas du Canada	64M
Fonds de recherche du Québec (Les)	66M
Forces AVENIR	38M
Forum des doyennes et directrices de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières - Région du Québec (ACESI-RQ)	62M-R
Geltman, Harold	1M
HEC Montréal	8M-R

Institut économique de Montréal	58M
Institut national de la recherche scientifique	32M-MA
Jeune Chambre de commerce de Montréal	56M
Lengellé, Jean G.	26M-R
Ordre des ingénieurs du Québec et le Comité des doyens d'ingénierie du Québec	22M-R
Organismes du Témiscamingue	78M
Parti Québécois et Comité national des jeunes du Parti Québécois	90M-R
Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke	19M
Regroupement étudiant des facultés d'administration de l'Est du Canada (REFAEC)	48M
Syndicat canadien de la fonction publique (secteur universitaire)	6M
Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ)	46M-R
Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM)	3M-R
Télé-Université	18M
Teschigawara, Kengo	53M
Union des consommateurs	52M-R
Union des forces progressistes	28M-R
Université Bishop's	13M
Université Concordia	82M-R
Université de Montréal	57M-MA
Université de Sherbrooke	81M
Université du Québec (siège social)	9M

Université du Québec à Chicoutimi	84M
Université du Québec à Montréal	15M-R
Université du Québec à Rimouski	76M
Université du Québec à Trois-Rivières	71M-R
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	51M
Université du Québec en Outaouais	75M-R
Université Laval	34M
Université McGill	49M
Ville de Montréal	91M
Ville de Rouyn-Noranda conjoint avec la Corporation de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur à Rouyn-Noranda	27M

ANNEXE III

Procès-verbaux des séances de travail
et du Comité directeur



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 17 février 2004

Préparer les auditions dans le cadre de la
consultation générale sur les universités

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mardi 17 février 2004

Objet : Préparer les auditions dans le cadre de la consultation générale sur les universités

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière
d'enseignement professionnel et technique
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

Autres participants

- M. Bourdeau (Berthier)
- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- M. André Bérard, chercheuse

La Commission se réunit à 8 h 30 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La consultation générale sur les universités

Monsieur le président informe les membres que le secrétariat de la Commission a reçu 94 mémoires et qu'il est d'avis qu'il faut entendre la grande majorité des personnes et organismes qui ont soumis un mémoire. Les membres sont en accord avec cette opinion.

Monsieur le président invite les membres à réfléchir à la possibilité de déposer des recommandations à la fin de ce mandat (dans le respect de l'article 176 du Règlement qui stipule qu' « au terme de l'examen d'une affaire qui lui a été confiée par l'Assemblée, toute commission dispose d'un jour franc pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations qu'elle entend déposer à l'Assemblée »).

2. Organisation des travaux pour l'année à venir

2.1 Mandat statutaire sur les universités

Monsieur le président rappelle que la Commission a entendu les représentants de six des 19 universités dans le cadre du mandat statutaire prévu par la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. Les membres conviennent que six autres universités pourraient être entendus à la fin du mois de septembre à raison d'une demi journée chacune. Il est demandé au secrétaire de la Commission de transmettre aux membres la liste des universités qui n'ont pas encore été entendues. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de travail afin que les membres puissent faire des choix.

2.2 Mandats d'initiative et de surveillance d'organisme

Monsieur le président informe les membres que les recherchistes de la Commission et le secrétaire ont préparé deux documents qui contiennent des suggestions de mandats d'initiative et de surveillance d'organisme. Mme Marois (Taillon) suggère qu'on ajoute « la réussite scolaire des garçons » comme mandat d'initiative possible. Il est demandé que ce sujet soit documenté et ajouté aux documents qui seront transmis aux membres dès que possible. Monsieur le président précise que ces sujets sont présentés à titre d'exemple et invite les

membres à réfléchir à d'autres sujets de mandats d'initiative qui pourraient être proposés et qui seront discutés lors de la prochaine séance de travail.

À 9 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 9 h 30 alors que débiteront les auditions sur l'avenir des universités.

La secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 19 février 2004



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 7 avril 2004

Faire le bilan des auditions sur les universités
et organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 7 avril 2004

Objet : Faire le bilan des auditions sur les universités et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière
d'enseignement professionnel et technique

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Gaudet (Maskinongé)

Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

Autres participants

Mme Hélène Bergeron, recherchiste

M. André Bérard, recherchiste

La Commission se réunit à 9 h 40 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

3. Bilan de la consultation générale sur les universités

Monsieur le président propose que la Commission de l'éducation dépose un rapport avec recommandations afin de donner suite à cette importante consultation générale au cours de laquelle 92 mémoires de très haute qualité ont été déposés. Il informe les membres qu'il en a parlé au leader du gouvernement, qui est disposé à accorder à la Commission un délai d'environ un mois afin qu'elle produise un rapport (monsieur le secrétaire précise que les commissions parlementaires disposent normalement d'un jour franc pour déposer leur rapport lorsqu'il s'agit d'un mandat de la Chambre et qu'il est très rare qu'elles formulent des recommandations).

Monsieur le vice-président ajoute qu'il a discuté de cette suggestion au préalable avec les membres de sa formation politique et qu'ils sont disposés à explorer cette avenue.

Après discussion, il est convenu de demander aux chercheurs de préparer un projet de rapport qui sera subdivisé en trois parties : accessibilité, qualité, financement. Les principales opinions émises lors des auditions sur chacun de ces grands enjeux seront résumées de façon concise et les sous-enjeux seront décrits sommairement. Les membres pourraient ultérieurement adopter des recommandations sur certains sous-enjeux, dont les suivants sont évoqués :

- le sous-financement des universités
- les frais de scolarité et les frais afférents (plus grande transparence; loi-cadre)
- les chargés de cours (mandat pour le Conseil supérieur de l'éducation)
- les enjeux dans les régions
- les besoins particuliers : sciences infirmières, médecine, administration, génie, sciences humaines (une recommandation d'ordre générale pourrait être formulée)

- la formation continue
- l'entretien des édifices sur les vieux campus
- l'imputabilité
- le respect de la liberté académique eu égard aux investissements du secteur privé
- le financement pluriannuel
- le rôle du fédéral
- a philanthropie
- les liens collèges-universités
- les étudiants étrangers
- le travail des étudiants
- les coûts indirects de la recherche
- l'équilibre entre recherche et formation
- l'équilibre entre sciences humaines et sciences appliquées
- les problématiques particulières selon les cycles (baccalauréat, maîtrise, doctorat).

Les membres conviennent de plus qu'ils pourraient s'entendre pour ne formuler aucune recommandation sur les sujets les plus contentieux (par exemple, les frais de scolarité et le niveau du sous-financement). Dans ce cas, il faudra dire clairement qu'il n'y a pas de consensus, mais il faudra aussi résumer les principaux points de vue exprimés lors de la consultation. Il est également convenu qu'aucune recommandation ne sera adoptée si elle n'obtient pas l'unanimité et que la Commission pourrait, s'il n'y a pas entente, ne déposer qu'un rapport traditionnel, c'est-à-dire qui ne comportera que les procès-verbaux.

4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Il est convenu que les institutions suivantes seront entendues à la fin du mois de septembre, pour une période de trois heures par établissement : l'Université McGill, l'Université du Québec en Outaouais, la Télé-Université, l'École de technologie supérieure, l'École Polytechnique et l'École nationale d'administration publique.

Il est convenu de former un comité directeur élargi afin d'organiser ce mandat. Le président et le vice-président de la Commission ainsi que Mme Gaudet (Maskinongé) et M. Cousineau (Bertrand) feront partie du comité directeur élargi. Les membres auront pour tâche d'élaborer une grille d'analyse permanente qui facilitera les comparaisons et

qui pourra servir pour de nombreuses années à venir. La possibilité d'une rencontre avec les représentants de la CRÉPUQ et de la FEUQ afin d'obtenir leurs commentaires sur la meilleure façon de réaliser ce mandat est évoquée.

5. Mandat(s) d'initiative

Les sujets suivants sont mentionnés : la réussite scolaire des garçons, la formation professionnelle, la désaffection des jeunes envers les carrières scientifiques, la réussite scolaire en milieu autochtone, les passerelles entre les divers niveaux d'enseignement. La possibilité que tous ces sujets soient étudiés dans le cadre d'un même mandat d'initiative portant sur le thème global de « La réussite scolaire » est évoquée.

Il est convenu de reporter le(s) choix à la prochaine séance de travail.

6. Mandat de surveillance d'organisme

Monsieur le président propose que la Commission se donne un mandat de surveillance d'organisme concernant le Conseil supérieur de l'éducation. Cette motion est adoptée à l'unanimité. L'audition, d'une durée de trois heures, pourrait avoir lieu au printemps ou à l'automne (la décision sera prise à la prochaine séance de travail).

7. Varia

Il est convenu que la prochaine séance de travail aura lieu au cours de la semaine du 26 avril 2004.

À 11 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes pour la suite des auditions sur les universités.

La secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 9 avril 2004

Annexe I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

Le 7 avril 2004
À compter de 9 h 30

Salle 3.31 de l'Hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de la consultation générale sur les universités
4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*
 - 4.1 *Résumé et synthèse des auditions – Automne 2004*
 - 4.2 Calendrier pour l'audition des 13 autres universités
5. Mandat(s) d'initiative
6. Mandat(s) de surveillance d'organisme
7. Varia

Québec, le 1^{er} avril 2004



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 8 juin 2004

Faire le bilan des auditions sur les universités

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mardi 8 juin 2004

Objet : Faire le bilan des auditions sur les universités

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière
de formation technique et professionnelle

Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

Autres participants

- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- M. André Bérard, chercheuse

La Commission se réunit à 13 h 05 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

1. Mandat statutaire sur les universités

M. le président dépose le projet de lettre ci-joint (annexe 1) ayant pour but de convoquer les dirigeants des établissements universitaires et de leur proposer un nouveau mode de réalisation de ce mandat. Il est convenu que ce projet sera approuvé au cours des prochains jours.

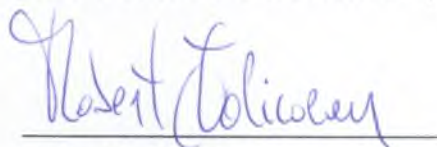
2. Bilan des auditions sur les universités

Les membres de la Commission étudient les pages 11 à 18 du projet de rapport final et demandent aux chercheurs d'apporter un certain nombre de modifications.

Il est convenu de tenir une séance de travail le jeudi 10 juin 2004, à compter de 7 h 30, afin de poursuivre l'étude du projet de rapport final. Les membres envisagent la possibilité de poursuivre cette séance de travail en soirée si nécessaire.

À 15 h 05, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 8 avril 2004

ANNEXE 1

Projet de lettre aux dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire
en vue des auditions de l'automne 2004 et de l'hiver 2005

(Semaine du 27 septembre 2004 : McGill, UQO, Télé-Université, Poly, Énap, ETS)
(Hiver 2005 : U. de Montréal, UQAM, HEC, UQAC, Bishop's, INRS, siège social UQ)

PAR COURRIEL

Québec, le 14 juin 2004

Madame/Monsieur,

À la demande du président de la Commission de l'éducation, M. Geoffrey Kelley, je vous avise qu'en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (L.R.Q., c. E-14.1) les membres de la Commission désirent vous entendre et discuter avec vous des documents ci-après décrits. Cette rencontre se tiendra le XX septembre 2004, de XX heure à XX heure, à la salle Louis-Joseph-Papineau. Pour les 7 qui seront entendus en 2005 : Cette rencontre se tiendra au début de l'année 2005 (la date précise vous sera communiquée cet automne).

Après avoir procédé à une évaluation de l'exercice d'imputabilité tel que réalisé depuis 1995, la Commission estime qu'il y a lieu de modifier le processus afin de bâtir sur les progrès accomplis au cours des dernières années et afin d'atteindre les quatre objectifs suivants : définir elle-même les données qui seront transmises par les établissements¹, créer une grille de données permanente afin de suivre l'évolution dans le temps des indicateurs, disposer de l'information la plus récente, permettre un meilleur exercice de reddition de comptes. Nous avons la conviction que cette nouvelle approche rendra l'exercice plus satisfaisant pour les parlementaires et les dirigeants des établissements et qu'elle permettra d'améliorer le système d'enseignement universitaire.

La Commission souhaite donc que les documents suivants lui soient transmis au plus tard le 20 août 2004, en 20 copies :

1) La grille de données ci-jointe (ce chiffrier s'inspire largement du tableau produit dans le cadre des contrats de performance). Vous noterez la présence d'une colonne 2004-2005 qui vous permettra de communiquer des prévisions ciblées ainsi qu'une section à la fin du chiffrier qui vous permettra d'ajouter des informations qui ne sont pas prévues et que vous jugerez utile d'ajouter parce qu'elles sont propres à votre établissement;

2) un texte intitulé Bilan et perspectives qui vous permettra de décrire succinctement vos grandes réalisations (eu égard notamment aux résultats atteints par rapport aux objectifs fixés) ainsi que la planification stratégique pour les années à venir en décrivant non seulement les grandes orientations mais aussi, si possible, les cibles précises, ce qui permettra une reddition de comptes axée sur les résultats atteints. La Commission est par

ailleurs sensible aux critiques formulées par plusieurs organismes relativement à l'absence d'indicateurs de qualité. Nous vous demandons donc de rendre compte également, dans la mesure du possible, de la qualité de l'enseignement, de l'encadrement, des ressources et des services offerts aux étudiants, de la satisfaction des étudiants, de l'impact de votre institution dans la communauté ainsi que de tout autre indicateur de qualité que vous jugerez pertinent;

3) les plus récents états financiers ainsi que les plus récentes données sur la rémunération des dirigeants (y inclus les informations décrites aux articles 4.3, 4.4 et 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*).

Les membres de la Commission souhaitent que la durée des auditions publiques soit dorénavant d'au moins trois heures et que la durée des déclarations d'ouverture soit de 20 à 30 minutes (l'utilisation d'un support technologique sera permise).

Je vous informe enfin que l'intention des membres est d'entendre les dirigeants des établissements d'enseignement supérieur à l'intérieur d'un cycle de trois ans, à la fin duquel sera déposé un rapport en bonne et due forme. La Commission se réunira de plus à chaque année, en séance de travail, afin d'étudier les états financiers, tel que le prévoit l'article 4.2 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

La Commission estime que cette nouvelle approche concilie le respect de l'autonomie universitaire et les impératifs de la transparence dans la gestion des fonds publics. Elle croit d'autre part que cette démarche n'alourdira pas inutilement les tâches administratives des universités. Les membres de la Commission sont bien sûr ouverts à toute suggestion que vous souhaiteriez formuler afin d'améliorer cet important exercice d'imputabilité (concernant par exemple l'élaboration de véritables indicateurs de qualité).

Je reste à votre disposition pour toute information additionnelle et vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire de la Commission,

Robert Jolicoeur

RJ/df

¹ Ceci ne dispense pas les établissements de transmettre au ministre les informations décrites aux articles 4.1 à 4.6 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 10 juin 2004

Faire le bilan des auditions sur les universités

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du jeudi 10 juin 2004

Objet : Faire le bilan des auditions sur les universités

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

M. Auclair (Vimont)

M. Bordeleau (Acadie)

Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière
de formation technique et professionnelle

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Mercier (Charlesbourg)

Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants

Mme Hélène Bergeron, chercheuse

M. André Bérard, chercheuse

La Commission se réunit à 7 h 35 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

Les membres de la Commission étudient les pages 18 à 26 du projet de rapport final et demandent aux chercheurs d'apporter un certain nombre de modifications.

Il est convenu de poursuivre la séance de travail à compter de 17 h 30.

À 9 h 10 la Commission suspend ses travaux jusqu'à 17 h 30.

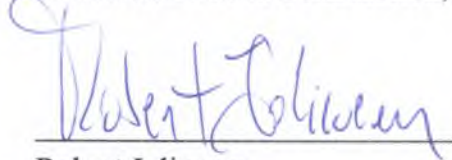
À 17 h 30, la Commission reprend ses travaux.

Les membres complètent l'étude du projet de rapport final et demandent aux chercheurs de leur transmettre une deuxième version comprenant l'ensemble des modifications demandées au plus tard à 17 h 00 le vendredi 11 juin.

Il est convenu de tenir une séance de travail le mardi 15 juin 2004 afin d'adopter le texte final de manière à ce qu'il soit déposé avant la fin de la session.

À 19 h 10, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 10 avril 2004



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 15 juin 2004

Faire le bilan des auditions sur les universités
et organiser les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mardi 15 juin 2004

Objet : Faire le bilan des auditions sur les universités et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bordeleau (Acadie)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants

- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
 - M. André Bérard, chercheuse
-

La Commission se réunit à 13 h 10 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

3. Bilan de la consultation générale sur les universités

Les membres étudient la deuxième version du projet de rapport final et apportent quelques modifications au document. Le texte est adopté à l'unanimité des membres.

4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Il est convenu que les auditions auront lieu les 28, 29 et 30 septembre 2004. Une séance préparatoire aura lieu le 28 septembre, de 8 h 30 à 9 h 30.

5. Mandat(s) d'initiative

Le président et le vice-président de la Commission sont invités à consulter leurs collègues afin de proposer des mandats d'initiative qui pourront être exécutés à compter de l'automne (on mentionne la réussite scolaire des garçons et la réussite scolaire en milieu autochtone).

6. Mandat de surveillance d'organisme

Mme Marois (Taillon) mentionne que la Commission pourrait se donner un mandat de surveillance eu égard à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

À 15 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 15 juin 2004

ANNEXE 1

Ordre du jour



COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

Le mardi 15 juin 2004

Salle 1.38 de l'édifice Pamphile-LeMay

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de la consultation générale sur les universités
4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*
 - 4.1 Calendrier des séances de travail et des auditions
5. Mandat(s) d'initiative
6. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation
7. Varia

Québec, le 15 juin 2004



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

Comité directeur

PROCÈS-VERBAL

Réunion du 1^{er} avril 2004

Planifier les travaux de la Commission

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Comité directeur

Réunion du jeudi 1^{er} avril 2004

Objet : Planifier les travaux de la Commission.

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
 - M. Arsenau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission
 - M. Jolicoeur, secrétaire de la Commission
-

Le Comité directeur se réunit à 9 h 30.

Consultation générale sur les universités

Il est convenu que les membres de la Commission seront consultés d'ici la prochaine séance de travail eu égard à la possibilité de formuler des recommandations.

Mandat statutaire sur les universités

Il est convenu que ce mandat sera poursuivi à l'automne et que le choix des universités qui seront alors entendues se fera à la prochaine séance de travail.

Mandat(s) d'initiative

Il est convenu qu'il sera proposé aux membres, à la prochaine séance de travail, que la Commission de l'éducation se donne un ou deux mandats d'initiative. Les sujets suivants sont évoqués : la réussite scolaire des garçons, la réussite en milieu autochtone, les passerelles entre les niveaux secondaire, collégial et universitaire.

Surveillance d'organisme

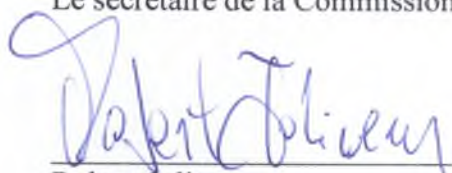
Il est convenu qu'il sera proposé aux membres, à la prochaine séance de travail, que la Commission se donne un mandat de surveillance d'organisme, possiblement sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Il est convenu de convoquer une séance de travail le mercredi 7 avril, à compter de 9 h 30, et que l'ordre du jour porte sur les sujets ci-haut mentionnés.

Étant donné le calendrier parlementaire de ce printemps, il est convenu de recommander aux membres que les mandats que pourrait se donner la Commission soient préparés au cours des prochains mois mais qu'ils soient exécutés à compter de l'automne.

La réunion est levée à 10 h 05.

Le secrétaire de la Commission,



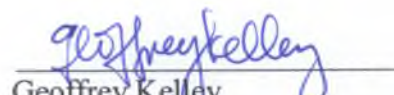
Robert Jolicoeur

Le vice-président de la Commission



Maxime Arsenau

Le président de la Commission



Geoffrey Kelley

Québec, le 6 avril 2004

ANNEXE IV

Liste des documents déposés

LISTE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS

- | | |
|--|-------|
| François Tavenas, recteur de l'Université du Luxembourg. [Lettre adressée au ministre de l'Éducation du Québec, M. Pierre Reid concernant la Commission parlementaire sur l'avenir des universités québécoises.] Le 27 janvier 2004. 4 pages. Déposé le 17 février 2004. | CE-05 |
| Divers auteurs. [11 lettres déposées en liasse en appui à l'adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études et un réinvestissement public en éducation postsecondaire] Diverses dates. 11 f. Déposé le 24 février 2004. | CE-06 |
| Fédération étudiante universitaire du Québec. <i>Avons-nous les moyens de financer les universités ? Étude sur les finances publiques.</i> Janvier 2004. 33 pages. Déposé le 24 février 2004. | CE-07 |
| Lacroix, Robert, recteur de l'Université de Montréal. <i>L'échéancier et les modalités de réinvestissement dans les universités québécoises.</i> Le 25 février 2004. 3 f. Déposé le 25 février 2004. | CE-08 |
| Forces AVENIR. <i>Mission universitaire.</i> Non daté. 1 f. Déposé le 26 février 2004. | CE-09 |
| Université Concordia, <i>Bâtir le Québec de demain, allocution présentée par M. Frederick Lowy, recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia.</i> 17 mars 2004. 9 pages. Déposé le 17 mars 2004. | CE-10 |
| Union des étudiants de Concordia. <i>Préserver l'accessibilité à l'éducation supérieure au Québec : analyse et suggestions.</i> 17 mars 2004. 14 pages. Déposé le 17 mars 2004. | CE-11 |
| Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. [Lettre d'appui au mémoire des associations d'étudiants en régions.] 7 mars 2004. 1 f. Déposé le 17 mars 2004. | CE-12 |
| Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française [Lettre adressée par la présidente, Mme Huguette Lagacé, au président de la FAEUQEP, M. Denis Sylvain.] Le 19 février 2004. 3 pages. Déposé le 23 mars 2004. | CE-13 |
| Divers auteurs. [20 lettres d'appui au mémoire du Centre universitaire des Appalaches.] Diverses dates. 24 f. Déposé le 23 mars 2004. | CE-14 |
| Chambre de commerce du Montréal métropolitain. [Présentation Powerpoint et communiqué de presse.] 25 mars 2004. 12 f. Déposé le 25 mars 2004. | CE-15 |

- Les Associations Étudiantes Facultaires de l'UQAM *Financement des universités : Des alternatives budgétaires (Annexes)*. Non daté. 4 pages. Déposé le 30 mars 2004. CE-16
- Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal. [Communiqué de presse] 31 mars 2004. 1 f. Déposé le 31 mars 2004. CE-17
- Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM. *Conditions de vie des étudiantes et étudiants des programmes de formation des enseignants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal. Rapport préliminaire*. Décembre 2004. 101 f. Déposé le 31 mars 2004. CE-18
- Fédération étudiante universitaire du Québec [Lettre adressée à «Monsieur le Président» relativement à l'endettement des étudiants.] 8 avril 2004. 2 f. Déposé par l'Union des consommateurs le 8 avril 2004. CE-19
- Union des consommateurs. *Manifeste pour lutter contre la pauvreté*. Octobre 2003. 71 pages. Déposé le 8 avril 2004. CE-20

ANNEXE V

Rapport final



Commission de l'éducation

**Consultation générale sur les enjeux
entourant la qualité, l'accessibilité et le
financement des universités au Québec**

Rapport final

Juin 2004

Publié par le Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May
3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3
(418) 643-2722

Pour tout renseignement sur les travaux de la Commission de l'éducation,
veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission,
M. Robert Jolicoeur, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone: (418) 643-2722
Télécopie : (418) 643-0248
Courrier électronique : rjolicoeur@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce rapport dans la section «Travaux parlementaires»
du site Internet de l'Assemblée nationale: www.assnat.qc.ca

ISBN : 2-550-42856-0

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, juin 2004

L'emploi du générique masculin dans ce document désigne aussi bien
les femmes que les hommes et n'est utilisé que dans le seul but d'alléger
le texte.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

LE PRÉSIDENT

M. Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier)

LE VICE-PRÉSIDENT

M. Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

LES MEMBRES

M. Vincent Auclair (Vimont)

M. Yvan Bordeleau (Acadie) (à compter du 25 mars 2004)

Mme Noëlla Champagne (Champlain), porte-parole en matière de formation technique et professionnelle

M. Claude Cousineau (Bertrand)

Mme Margaret Delisle (Jean-Talon) (jusqu'au 25 mars 2004)

Mme Francine Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation

Mme Pauline Marois (Taillon), porte-parole en matière d'éducation

M. Éric R. Mercier (Charlesbourg)

Mme Sarah Perreault (Chauveau)

N.B. M. Pierre Reid, ministre de l'Éducation, a pris part aux auditions publiques.

Secrétaire de la Commission : M. Robert Jolicoeur

Rechercheurs : M. André Bérard et Mme Hélène Bergeron

Agente de secrétariat : Mme Diane Fleury

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LES ENJEUX DE LA QUALITÉ	2
1.1 La mission de l'université.....	2
1.2 L'appréciation de la qualité	3
1.3 Les cheminements scolaires.....	3
1.4 L'enseignement.....	4
1.5 La recherche.....	6
1.6 Les étudiants-chercheurs.....	7
1.7 La création, l'innovation et le transfert.....	7
RECOMMANDATIONS	8
2. LES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ.....	11
2.1 L'accès aux études	12
2.2 L'aide financière	13
2.3 Les droits de scolarité et les frais afférents.....	14
2.4 Les étudiants étrangers.....	15
2.5 La formation continue.....	16
2.6 Les universités en région	17
RECOMMANDATIONS	19
3. LES ENJEUX DU FINANCEMENT	21
3.1 Les sources de financement	21
3.2 Les ressources comparatives.....	22
3.3 La variation des clientèles.....	24
3.4 La diversité des universités.....	25
3.5 La planification et l'imputabilité	27
3.6 Les interventions du gouvernement fédéral.....	29
RECOMMANDATIONS	31
CONCLUSION.....	33
ANNEXE 1..LISTE DES ORGANISMES QUI ONT PRÉSENTÉ UN MÉMOIRE.....	35
ANNEXE 2..LISTE DES RECOMMANDATIONS	43

INTRODUCTION

En décembre 2003, l'Assemblée nationale mandatait sa Commission de l'éducation pour procéder à une consultation générale et à la tenue d'auditions publiques afin d'examiner les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec.

En guise d'amorce à un large débat avec tous les partenaires concernés, le ministère de l'Éducation prépara un document de consultation dans lequel plusieurs questions étaient lancées.

Le nombre de témoins entendus et de mémoires soumis peut témoigner de l'importance de l'institution universitaire pour la société québécoise. En effet, 92 mémoires ont été présentés et, du 17 février au 8 avril 2004, des représentants de 87 organismes issus de différentes sphères de la société se sont fait entendre au cours de 19 séances (voir l'annexe 1). La Commission est reconnaissante envers eux et elle ne saurait trop insister sur la qualité des documents qu'ils ont bien voulu lui soumettre.

D'emblée, la Commission précise qu'elle rejoint le document de consultation, et cela de manière toute particulière, quant à la place capitale et centrale qu'occupe l'étudiant dans le projet universitaire. Celle-ci trace d'ailleurs la toile de fond de l'exercice auquel se sont soumis les membres de la Commission pour élaborer leur rapport.

La Commission aurait souhaité faire le pari de présenter tous les points de vue exprimés sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, mais c'eût été un pari insensé. Elle a donc choisi de se concentrer sur ceux portant sur les sujets les plus récurrents et de les présenter en épousant l'ordre des sections du document de consultation.

Ainsi, est-il d'abord question de la qualité des universités, puis de leur accessibilité et, enfin, de leur financement. En guise de conclusion sur chacune de ces trois sections, la Commission formule des recommandations qui s'inscrivent, il va sans dire, dans une perspective d'amélioration de l'institution universitaire québécoise, perspective dont peuvent se réclamer, sans conteste, tous ceux qui ont contribué aux travaux de la commission parlementaire.

Enfin, la Commission tient à préciser que l'ordre de présentation de ses recommandations ne correspond nullement à un ordre d'importance, mais bien à celui des sujets traités dans le document de consultation¹.

¹ La liste complète des recommandations se trouve à l'annexe 2.

1. LES ENJEUX DE LA QUALITÉ

Les universités sont des intervenantes d'une importance stratégique incontestable dans le développement de la société québécoise. Pour répondre aux attentes toujours plus élevées de cette société envers elles, les universités doivent pouvoir bénéficier de conditions leur permettant d'exercer leurs responsabilités. Ces dernières, toutefois, ne peuvent être dissociées de la qualité de l'action universitaire.

Bien qu'elle ne soit pas une question simple, puisqu'elle est liée à plusieurs facteurs, l'appréciation de cette qualité s'impose. À cet égard, les mécanismes, tant internes qu'externes, sont nombreux; sans conteste, ils appartiennent d'abord aux universités et s'inscrivent dans leur démarche.

Les exigences de la mission universitaire vont se complexifiant et des défis toujours plus grands se posent aux universités. Tout en s'adaptant à de nouvelles réalités et en offrant une formation de qualité, les universités se heurtent à des difficultés, telles les exigences croissantes du recrutement et de la rétention des professeurs.

Au chapitre de la recherche, les universités québécoises ont connu un essor considérable, mais la situation varie selon les établissements et les secteurs. De plus, si les sommes consacrées aux frais directs et indirects de la recherche sont importantes, elles demeurent néanmoins insuffisantes.

En matière de science, d'innovation et de développement économique, le rôle des universités est essentiel. Les partenariats de recherche et de création avec les entreprises et les milieux culturels croissent. De plus, davantage d'efforts sont consentis afin d'accroître la valorisation des résultats de la recherche.

1.1 La mission de l'université

D'entrée de jeu, les membres de la Commission estiment opportun de rappeler un extrait de la Déclaration de Glion, *L'Université à l'aube du millénaire* (1998), à propos de la mission de l'université :

« Le savoir est la mission essentielle de l'université. Dans chacun des aspects de sa découverte, de sa mise à l'épreuve, de sa propagation et de son application, les universités du monde entier jouent un rôle crucial. [...] À travers elles, chaque jour, jeunes et moins jeunes cherchent à insuffler sagesse, compétence et discernement dans la redoutable complexité des rapports humains. L'université constitue l'une des inventions majeures de ce millénaire; bien que créée il y a plus de neuf siècles, elle demeure l'une des splendeurs des aspirations de l'homme et l'un des triomphes du pouvoir de l'imagination. ² »

² <http://www.cfwb.be/rapuniv/charger/annexes.pdf>. (consulté le 3 juin 2004).

À l'égard de la mission universitaire, la Commission constate que les voix convergent vers une définition centrée d'abord sur une mission de formation et de développement des savoirs dont la condition essentielle d'exercice est l'autonomie de l'institution. Cette mission se réalise à travers des activités d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité. Cependant, l'importance accordée aux activités de recherche s'est accrue au cours des dernières années, à un point tel qu'elles sont en voie de devancer les activités d'enseignement.

Reconnaissant la nécessité d'une articulation forte des deux types d'activités dans la réalisation de la mission universitaire, la Commission estime qu'il importe de revaloriser la fonction d'enseignement afin d'établir un équilibre entre les activités d'enseignement et de recherche.

1.2 L'appréciation de la qualité

La qualité d'une université ne peut être appréciée à l'aune de quelques indicateurs et il faut se garder d'une évaluation strictement quantitative. Tel est le premier consensus sur l'appréciation de la qualité. En effet, celle-ci tient à un ensemble complexe de facteurs. Pour plusieurs groupes, la pertinence des programmes apparaît comme étant une manifestation déterminante de cette qualité. D'autres soulignent la qualité de l'encadrement qui se traduit, entre autres choses, par le ratio étudiants/professeur. D'autres encore, particulièrement les étudiants, ont insisté sur la qualité de l'environnement universitaire tels les bibliothèques, les salles de cours, les laboratoires, etc. Certains ont également souligné que la satisfaction des étudiants à l'égard de leur université devrait compter parmi les indicateurs de la qualité. Enfin, selon des représentants d'établissements universitaires, la qualité de chaque université devrait être davantage appréciée sur la base de paramètres différenciés associés à sa mission.

En ce sens, aux chapitres des taux de diplomation et de persévérance, s'il est reconnu que ce sont des indicateurs qui peuvent contribuer à l'appréciation de la qualité, plusieurs considèrent que leur analyse doit tenir compte, notamment, de la mission de l'université, des caractéristiques de son effectif étudiant et de sa situation géographique.

Ainsi, selon la Commission, il convient d'intensifier les efforts sur cette question d'appréciation de la qualité afin d'en arriver à prendre en compte également des indicateurs qui vont au-delà des mesures quantitatives.

1.3 Les cheminements scolaires

L'étudiant définit son projet universitaire et il est le premier artisan de sa réussite. Cependant, l'université doit lui donner les conditions pour favoriser ses apprentissages et lui permettre de développer ses capacités.

Le concept de réussite recouvre une diversité de définitions, on en convient aisément, mais plusieurs voix confirment que la réussite ne se réduit pas qu'à l'obtention du diplôme, à la satisfaction des besoins de main-d'œuvre ainsi qu'à l'insertion sociale et professionnelle. De plus, puisque la réussite du projet d'études d'un étudiant tient, entre autres choses, à sa capacité

de déterminer son choix vocationnel, le cheminement scolaire de l'étudiant n'est pas nécessairement linéaire.

Pour favoriser la réussite et la persévérance de l'étudiant, non seulement celui-ci doit-il recevoir un appui pécuniaire, mais un encadrement de qualité doit lui être accordé à tous les cycles de formation, et davantage au premier. À la qualité de l'encadrement doit évidemment s'ajouter celle, notamment, des services de soutien à la formation (bibliothèques, laboratoires, équipements, etc.). Mais, les étudiants constatent une nette insuffisance à ces égards, et particulièrement ceux inscrits dans les programmes de sciences de la santé, de génie et d'administration. En effet, ceux-ci réclament plus de ressources financières, humaines, matérielles, sans quoi, disent-ils, la qualité de leur formation s'en trouvera menacée. En outre, étant donné les profils et les besoins diversifiés des étudiants, des services facilitant leur intégration sociale et culturelle doivent davantage être mis à leur disposition.

Toujours en vue de favoriser la réussite et la persévérance de l'étudiant, plusieurs groupes, notamment ceux issus des régions périphériques, ont proposé qu'il y ait une collaboration plus étroite entre le collège et l'université. Les membres de la Commission prennent bonne note du souhait exprimé par plusieurs concernant le développement d'arrimages plus nombreux entre les deux ordres d'enseignement, telles les ententes menant à des programmes DEC-BAC³. Enfin, des représentants de collèges sont en faveur de plus de souplesse dans l'établissement des programmes qui, selon eux, permettrait un meilleur arrimage entre les programmes des collèges et ceux des universités.

1.4 L'enseignement

Tout en reconnaissant la qualité de la formation dispensée dans les universités, les propos vont dans le sens de la nécessité d'accorder une plus large place à l'acquisition de compétences générales dans la formation initiale⁴. Celle-ci doit permettre à l'étudiant de développer ses capacités d'analyse, de synthèse et son esprit critique. En somme, la formation initiale doit former des citoyens éclairés qui contribueront à la création d'une société fondée sur l'équité et le respect des différences.

Les départs à la retraite de professeurs, notamment, conjugués à l'augmentation du nombre d'étudiants suscitent des inquiétudes quant au recrutement et au renouvellement du corps professoral. La concurrence avec les autres universités, aux plans national et international, et celle avec le milieu industriel avivent ces inquiétudes. On craint même que cette concurrence pour accéder à un bassin limité de candidats qualifiés ne se soit déjà installée au sein du système universitaire québécois. Le renouvellement du corps professoral constitue donc un défi important

³ « La formule DEC-BAC résulte d'une entente entre une université et un cégep. Selon cette entente, l'établissement universitaire s'engage à reconnaître à un élève des acquis du programme du collégial pour l'équivalent d'une année d'études universitaires. » Par exemple, un élève peut obtenir en quatre ou cinq années d'études, un double diplôme, c'est-à-dire un diplôme d'études collégiales techniques et un baccalauréat. (*Le Guide Choisir - Université 2004 : tout ce qu'il faut savoir pour franchir les portes de l'université*. Sainte-Foy : Septembre éditeur, p. 280).

⁴ « Premier programme de formation conduisant à l'exercice d'un métier ou d'une profession. » (Renald Legendre, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e édition, 1993).

pour les universités et elles doivent, dès maintenant, fournir des efforts particuliers de recrutement. Ce défi pèse encore plus lourdement dans certains secteurs, tel celui de la santé, et dans certaines catégories d'universités, comme les plus petites dont font partie celles situées en région. Pour cette raison, les chefs de ces établissements réclament des mesures compensatoires pour les soutenir dans leurs efforts en vue d'assurer le maintien et la relève de leur corps professoral.

Par ailleurs, l'augmentation de l'effectif étudiant conjuguée à celle des professeurs suppose davantage d'espaces pour les accueillir. Les universités doivent à la fois construire de nouveaux édifices et veiller à l'entretien et à la rénovation de certains autres. À ce sujet, plusieurs groupes soulignent la vétusté des infrastructures causée par le report, indu mais obligé, de l'entretien des installations de recherche et d'enseignement.

Le manque de professeurs, parce qu'il entraîne une hausse du nombre d'étudiants par cours, une insuffisance de l'encadrement et limite l'offre de cours, risque de porter atteinte à la qualité de l'enseignement. La croissance des populations étudiantes, liée à cette insuffisance du nombre de professeurs réguliers, a entraîné le recours à un nombre de plus en plus grand de chargés de cours. La situation est telle que les cours donnés par ces derniers constituent plus de la moitié des enseignements dispensés dans les universités. Cette question concerne au plus haut point les étudiants et à cet égard, ces derniers, sans rien nier de la contribution des chargés de cours, soutiennent que les universités devraient miser, pour l'essentiel de la formation, sur un corps professoral régulier plutôt qu'à temps partiel.

Quant aux chargés de cours eux-mêmes, ils estiment que leur importance dans l'enseignement exige une réflexion sur leur place dans les structures universitaires et sur leurs conditions de travail. Ils souhaitent, entre autres choses, que leur intégration dans les instances académiques soit renforcée et que la pratique actuelle du partage de leur travail avec les professeurs réguliers soit ajustée. On a souligné également que le recrutement de chargés de cours d'expérience et détenteurs d'un doctorat pour des postes de professeurs pourrait contribuer à résoudre le problème du renouvellement du corps professoral.

La qualité de la formation tient également à la capacité de l'université de s'adapter à l'évolution des modèles pédagogiques et cela prend une résonance particulière, notamment, dans les milieux de la santé. À titre d'exemple, des représentants des fédérations médicales ont mentionné que l'approche par problèmes, qui doit être utilisée au sein de petits groupes, nécessitera plus de ressources financières, humaines et matérielles. En outre, non seulement les universités devront consacrer d'importantes ressources à la formation, mais elles devront aussi en consacrer au maintien des compétences.

Au chapitre de l'enseignement, les membres de la Commission retiennent principalement que le recrutement et la rétention des professeurs constituent des défis pour les universités et particulièrement pour celles situées en région et pour certains secteurs de formation. De plus, ils retiennent que la situation des chargés de cours mérite un examen approfondi.

1.5 La recherche

Le lien formation-recherche fait l'université. Voilà un des éléments vers lesquels les propos convergent en ce qui concerne la recherche universitaire. En effet, celle-ci n'est pas une fin en soi; elle contribue à la formation des étudiants.

À ce chapitre, sous l'effet de l'augmentation des fonds publics, les universités québécoises ont fait des progrès remarquables. Toutefois, des participants ont mentionné que certaines initiatives fédérales ont malheureusement eu pour effet de mettre en concurrence les universités pour le recrutement de professeurs-chercheurs hautement qualifiés, et ce, à l'échelle canadienne comme à l'échelle québécoise. Pour diverses raisons, cela s'est traduit par une pression additionnelle sur les coûts de fonctionnement des établissements. De plus, on observe une certaine distanciation dans les activités de recherche entre les universités de grande taille et celles de taille plus petite, ces dernières n'ayant souvent pas la masse critique de chercheurs nécessaire pour développer et réaliser un programme de recherche. Ces universités souhaitent donc qu'une attention particulière leur soit accordée afin de maintenir leurs capacités de recherche. Par ailleurs, du portrait que dressent les universités situées en région à propos de la recherche, l'enjeu du développement de créneaux ressort clairement.

Puisque certaines disciplines reçoivent peu de financement provenant du secteur privé ou d'autres organismes, leur capacité de recherche, par rapport à d'autres disciplines, est sérieusement minée. Un écart important de financement est également noté entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. À l'instar de plusieurs groupes, les membres de la Commission insistent donc sur la nécessité de maintenir un équilibre de financement entre les différentes disciplines et entre les différents types de recherche.

Les différents groupes considèrent que si les gouvernements ont donné beaucoup de subventions pour la recherche, ces derniers ne les ont pas assortis d'un financement adéquat pour absorber les coûts indirects élevés engendrés par les activités de recherche. Le soutien que doivent accorder les universités à celles-ci exerce d'importantes pressions sur leur capacité financière, risquant ainsi d'entraîner un déplacement des ressources financières des activités d'enseignement vers les activités de recherche. À l'unanimité, on reconnaît que le paiement de ces frais constitue un enjeu majeur du maintien de la qualité, de l'accessibilité et du développement de la recherche. On soutient que chaque pourvoyeur de fonds devrait donc être amené à assumer les frais indirects des recherches qu'il finance.

Par ailleurs, dans un contexte où les attentes vont croissantes à l'égard de la recherche universitaire et que celle-ci est en partie financée par les fonds québécois de la recherche, les participants déplorent la réduction des budgets de ces organismes; ils auraient souhaité plutôt une augmentation.

Bref, au chapitre de la recherche, les membres de la Commission considèrent, entre autres choses, qu'un équilibre de financement doit être assuré entre les disciplines et entre les types de recherche. Ils considèrent aussi que les frais indirects doivent être assumés par les pourvoyeurs de fonds.

1.6 Les étudiants-chercheurs

Si les étudiants-chercheurs contribuent pour une large part à la recherche au Québec, leur statut est peu reconnu et leurs conditions sont souvent précaires. Les associations étudiantes demandent que la contribution de ces étudiants soit davantage reconnue et par conséquent, leur propriété intellectuelle. Elles réclament un statut clairement défini, un soutien financier plus adéquat et un accès aux mesures de la politique familiale leur permettant de mieux concilier études et famille. Enfin, ces associations demandent aux universités de donner un meilleur encadrement à ce type d'étudiants et de leur faciliter le passage des études doctorales à la carrière universitaire.

Ainsi, considérant que le recrutement et la rétention d'étudiants titulaires d'un grade représentent un atout important pour les équipes de recherche et pour le recrutement futur de professeurs, la Commission estime que leur statut mérite effectivement d'être bonifié et davantage valorisé.

1.7 La création, l'innovation et le transfert

S'il est un point sur lequel les propos convergent, c'est celui du rôle essentiel de l'université dans tous les aspects du développement du milieu. Dans ce contexte et dans celui de la mondialisation des échanges, les activités de recherche universitaire et de transfert de connaissances prennent une importance particulièrement stratégique et le développement de formules de partenariat devient, de plus en plus, une préoccupation constante.

Cependant, certains groupes, surtout les étudiants, expriment des inquiétudes devant le renforcement du rôle de l'université dans le développement de l'innovation. Ils craignent que le développement d'activités partenariales ne remette en question la mission de formation de l'université, sa mission première. D'autres craintes concernent la propriété intellectuelle et l'intégrité scientifique. Ils affirment que l'université doit se doter d'une politique, accompagnée d'un code d'éthique, visant à encadrer le financement de la recherche par le secteur privé. Enfin, certains participants soutiennent que le partenariat ne doit pas être réduit à des partenaires strictement économiques.

Ainsi, la Commission estime qu'une attention particulière doit être portée aux craintes exprimées par plusieurs à propos des risques de dérapages sérieux, telle la mise en péril de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle, que peut entraîner l'absence d'encadrement approprié des activités de partenariat et du financement de la recherche par le secteur privé.

RECOMMANDATIONS

En vue de mieux soutenir les établissements d'enseignement universitaire dans la réalisation de leur mission, la Commission de l'éducation recommande :

À propos de la fonction d'enseignement

1. **Que les chefs d'établissements d'enseignement universitaire mettent en œuvre des moyens afin de revaloriser la fonction d'enseignement dans la carrière professorale et d'établir un équilibre entre les activités d'enseignement et de recherche.**

À propos du financement de la recherche selon les disciplines et les types de recherche

2. **Que le ministère de l'Éducation et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche mettent en œuvre les moyens pour s'assurer d'un équilibre dans le financement de la recherche entre les sciences sociales et humaines et les sciences pures et appliquées de même qu'entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale.**

À propos du recrutement et de la rétention des professeurs

3. **Que le ministère de l'Éducation accorde à l'ensemble des universités les ressources nécessaires pour leur permettre de recruter et de retenir le nombre de professeurs dont elles ont besoin dans les différents domaines.**
4. **Que le ministère de l'Éducation soutienne, de façon particulière, les universités situées en région afin qu'elles puissent surmonter les difficultés qui leur sont propres en matière de recrutement et de rétention de professeurs.**

À propos des besoins particuliers des disciplines

5. **Que le ministère de l'Éducation tienne compte des besoins particuliers (ressources humaines, matérielles et financières) des disciplines qui relèvent notamment des sciences de la santé, du génie et de l'administration.**

À propos des frais indirects de la recherche

6. **Que les différents ministères, organismes subventionnaires, en somme les différents pourvoyeurs de fonds, assument leur juste part des frais indirects des contrats de recherche, afin que les activités qui leur sont liées ne soient pas financées au détriment des activités d'enseignement.**

À propos des chargés de cours

7. **Que le ministre de l'Éducation réalise une étude sur la situation des chargés de cours dans les universités, notamment leur place dans les structures universitaires et leurs conditions de travail et que, pour ce faire, il évalue la possibilité de demander l'avis du Conseil supérieur de l'éducation.**

À propos des étudiants-chercheurs

8. **Que le ministère de l'Éducation, les administrations universitaires et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche reconnaissent par des mesures concrètes la contribution des étudiants-chercheurs à la recherche et leur permettent, notamment, de bénéficier de meilleures conditions de vie et de recherche.**

À propos de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle

9. **Que le ministère de l'Éducation, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ainsi que les administrateurs universitaires portent une attention particulière pour que soit assuré le respect de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle dans les cas de partenariat et de financement de la recherche par le secteur privé.**

2. LES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ

Au cours des quatre dernières décennies, la politique d'accessibilité du gouvernement du Québec a donné des résultats remarquables. Elle a notamment favorisé une démocratisation importante de l'enseignement supérieur en offrant à un plus grand nombre de Québécois la possibilité de poursuivre des études universitaires.

Ainsi, alors que moins de 5% des Québécois obtenaient un diplôme de baccalauréat au début des années 1970, 26,6% des jeunes pouvaient espérer obtenir un baccalauréat en 2000, ce qui représente un progrès remarquable. Les Québécois ont donc rattrapé la moyenne d'accès au baccalauréat dans les pays membres de l'OCDE, qui était de 25,9% en 2000. Ce taux reste cependant inférieur à ceux du Canada et des États-Unis, qui étaient respectivement de 27,9% et de 33,2% pour la même année. Enfin, le Québec s'est fixé pour cible un taux d'accès de 30% aux programmes de baccalauréat en 2010.

Cette démocratisation de l'enseignement supérieur a comme corollaire une progression marquée de l'accès à l'université des jeunes provenant de milieux socialement moins enclins à favoriser la fréquentation d'institutions d'enseignement supérieur. Cette accessibilité économique et financière a été assurée par le développement de l'aide financière aux études. La création du réseau de l'Université du Québec a grandement contribué à améliorer l'accessibilité régionale à une formation universitaire en dehors des grands centres urbains.

Cependant, malgré les progrès accomplis, plusieurs régions du Québec se situent nettement sous la moyenne québécoise du nombre des détenteurs d'un grade universitaire. Il est utile de rappeler à cet égard que l'État québécois a non seulement comme mandat d'assurer l'accessibilité géographique sur l'ensemble de son territoire, mais également de permettre l'accessibilité académique à toute personne qui en a la volonté et les aptitudes.

Enfin, l'accessibilité aux études doit aussi s'analyser en fonction de l'accès à des formations spécifiques et aux emplois correspondants, lesquels constituent la finalité concrète du cheminement des étudiants, de l'admission à l'université jusqu'à l'obtention des diplômes. Cette accessibilité est directement fonction de la qualité et de la pertinence des formations offertes aux étudiants.

Comme le rappelait déjà la *Politique québécoise à l'égard des universités : Pour mieux assurer notre avenir collectif* (2000)⁵, le grand chantier de l'accessibilité ne s'achève pas avec les niveaux actuels du premier cycle; il doit progresser et s'ouvrir davantage aux études de maîtrise et de doctorat.

⁵ <http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/1410-28f.pdf>, (consulté le 22 mai 2004).

2.1 L'accès aux études

Si le principe d'accessibilité, qui se définit comme la chance égale pour tous d'accéder et de demeurer aux études sans égard au milieu socioéconomique de l'individu, fait l'unanimité, plusieurs intervenants constatent que des écarts importants de taux de scolarisation persistent selon les origines sociales et qu'il existe des disparités régionales importantes au Québec.

Plusieurs intervenants s'entendent pour réclamer une amélioration de l'accueil et de l'encadrement des étudiants qui subissent des contraintes sociales ou économiques particulières pouvant restreindre leur accès à une formation universitaire, comme les étudiants autochtones, handicapés, responsables d'une famille ou étrangers. On propose également que l'université mène une action systématique contre l'échec et l'abandon.

Dans la perspective où l'accès à une éducation universitaire peut être un gage d'amélioration du tissu social, tous les efforts devraient être consentis afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes d'acquérir une formation qualifiante. Cela est d'autant plus important qu'aujourd'hui, plus des deux tiers des emplois nouvellement créés exigent des études post-secondaires.

Invoquant l'importance de la proximité géographique parmi les principaux facteurs favorisant la poursuite des études universitaires, certains organismes ont démontré qu'il était possible d'offrir, hors des campus, une formation de qualité et de former, sur place, les professionnels dont les régions ont besoin. Ils précisent cependant que la taille restreinte de la population et sa dispersion rendent plus difficile la réunion, en région, des grands groupes que commandent les normes universitaires, ce qui peut avoir un impact sur l'accessibilité.

Plusieurs organismes s'entendent sur la nécessité d'un meilleur arrimage entre les collèges et les universités. Celui-ci pourrait contribuer à une plus grande reconnaissance des acquis de formation, notamment des apprentissages réalisés dans le cadre des programmes techniques, ainsi qu'au développement de partenariats entre des établissements des deux ordres d'enseignement. Il en résulterait selon eux une augmentation de l'accessibilité à l'université pour les étudiants des collèges.

Selon certains représentants des collèges, l'année additionnelle que compte la formation conduisant à un diplôme d'études collégiales techniques n'est pas reconnue à sa juste valeur par les universités, ce qui nuirait à l'accès aux études universitaires et engendrerait des coûts additionnels. L'harmonisation des orientations et des pratiques propres aux ordres d'enseignement collégial et universitaire ne pourra être accomplie sans une collaboration accrue des partenaires.

La Commission considère que l'accessibilité à l'enseignement universitaire doit être affirmée comme un objectif partagé, comme une responsabilité conjointe des collèges et des universités, qui doit être assumée à travers un partenariat vigoureux des deux réseaux.

Elle considère également que l'amélioration de l'accessibilité aux études universitaires doit s'effectuer, non seulement dans le cadre universitaire, mais dans tout le système d'éducation : primaire, secondaire et collégial. Elle croit enfin que la question de l'accessibilité doit être examinée de pair avec celle du décrochage scolaire, puisqu'elles sont intimement liées.

2.2 L'aide financière

Au Québec, le système public d'aide financière aux études universitaires se caractérise par la réglementation des droits de scolarité, par divers programmes d'aide financière, le principal étant le Programme de prêts et bourses, ainsi que par des déductions fiscales accordées aux étudiants et à leurs parents.

Ce système, mis en place progressivement, a permis à un nombre très important de Québécois d'accéder à des études universitaires et de les réussir, tout en terminant leurs études avec un niveau d'endettement inférieur à ce que l'on observe ailleurs au Canada. Notons cependant que l'augmentation du coût moyen des études universitaires a été supérieure à celle des montants accordés aux étudiants en prêts et en bourses.

L'accessibilité aux études est directement liée aux charges financières de l'étudiant. Celle-ci doit tenir compte d'autres facteurs, notamment des frais de subsistance et de la conciliation entre les études et les responsabilités familiales. Actuellement, environ 40% des étudiants universitaires bénéficient d'une aide financière.

Les associations étudiantes ont été unanimes à réclamer une augmentation de l'aide financière aux études, en particulier des bourses, et des modifications importantes aux critères d'admissibilité à l'aide financière, d'évaluation des besoins et de remboursement.

Puisque la consultation générale sur les universités a pris fin le 8 avril 2004, soit quelques jours après le dépôt du budget (le 30 mars 2004), des intervenants ont donc pu se prononcer à ce sujet. Ainsi, certains d'entre eux ont signalé que ce budget augmente les sommes allouées à l'enseignement post-secondaire, en déplorant le fait qu'il réduit de 63 millions de dollars les crédits de l'élément « Bourses consécutives aux prêts » en matière d'aide financière aux études.

Ce budget fait suite à une réduction du financement des fonds subventionnaires, de l'ordre de 53 millions de dollars en 2003-2004, qui a des répercussions sur les revenus de nombreux étudiants gradués. Cette réduction a été accompagnée d'une suspension du programme de prêts garantis pour l'achat d'un micro-ordinateur, alors qu'il s'agit d'un outil indispensable dans plusieurs disciplines.

La Commission note à cet égard que le ministre de l'Éducation a récemment annoncé la réintroduction et la simplification du prêt pour ordinateur. Il a également annoncé une hausse du plafond des prêts, une prise en compte des pensions alimentaires et une extension du Programme de prêts et bourses aux personnes ayant le statut de réfugié.

La Commission note que la *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études*⁶ adoptée en décembre 2003, permet dorénavant « que l'aide financière soit accordée mensuellement ou périodiquement de manière à mieux tenir compte du moment où l'étudiant encourt certaines de ses dépenses ». Elle modifie les règles de calcul de l'aide financière et « prévoit notamment que l'aide financière sera d'abord accordée, en totalité, sous forme de prêt. Une aide financière sous forme de bourse sera ensuite versée à l'établissement financier qui a consenti le prêt pour être appliquée au remboursement d'une partie de l'emprunt ».

Certains organismes ont fait valoir que dans plusieurs régions les taux de diplomation sont inférieurs à la moyenne québécoise, alors que le nombre de personnes bénéficiant de l'aide financière aux études est parfois de 20% supérieur à la moyenne nationale. Selon eux, il existe donc une possibilité que la réduction du nombre de bourses affecte de façon notable l'accès financier aux études supérieures en région.

En matière d'admissibilité, on a mentionné que les programmes de formation des enseignants exigent 700 heures de formation pratique. Or, les étudiants en sciences de l'éducation ne sont pas admissibles au Programme d'aide financière offert aux étudiants en situation de stage.

Certains intervenants réclament une révision du calcul de la contribution des parents, qui ne correspond pas nécessairement à leur contribution réelle. On demande également d'assouplir les règles de remboursement pour les diplômés travaillant dans les secteurs à faible rémunération ou encore d'instaurer différents régimes au sein du Programme de prêts et bourses, afin de refléter la diversité des statuts d'étudiants.

La Commission considère que la situation actuelle justifie une amélioration marquée des mesures d'aide aux études, selon les principes d'égalité des chances et d'une plus grande accessibilité. Selon elle, ces mesures d'aide devraient, en outre, être établies en fonction des conditions spécifiques affectant les bénéficiaires et tenir compte davantage des réalités propres aux régions.

2.3 Les droits de scolarité et les frais afférents

La plupart des associations étudiantes ont plaidé en faveur du gel des droits de scolarité, afin de maintenir l'accessibilité aux études universitaires. Il en va de même pour les frais non réglementés, c'est-à-dire les frais afférents. Certaines d'entre elles proposent même d'abolir les droits de scolarité de base ou les frais afférents, voire les deux.

Plusieurs associations et certaines universités ont également suggéré l'adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études universitaires, afin de garantir le gel des droits de scolarité et la réglementation des frais afférents.

D'autres organismes, y compris plusieurs universités, ont au contraire plaidé en faveur d'une hausse progressive de la contribution financière des étudiants. On a mentionné que la simple indexation des frais de scolarité au coût de la vie aurait procuré aux universités une augmentation

⁶ Projet de loi n° 19, (2003, c. 17).

de budget de 60 millions de dollars pour la seule année 2003-2004. Selon eux, la question des droits de scolarité fait l'objet d'une attention démesurée par rapport à la nécessité d'accroître l'accessibilité aux études universitaires, en particulier chez les personnes des milieux défavorisés. Les données disponibles à l'échelle du Canada ne semblent cependant pas indiquer de relation claire et sans équivoque entre le niveau des droits de scolarité et l'accessibilité aux études universitaires.

Nonobstant les positions adoptées à l'égard des droits de scolarité et des frais afférents, il y a unanimité en faveur de l'amélioration de l'accessibilité. Les propositions en faveur d'une hausse des droits de scolarité sont par ailleurs généralement accompagnées d'une demande de bonification des programmes d'aide financière, notamment de bourses plus nombreuses et plus généreuses pour les moins nantis.

La Commission constate que les témoignages reçus sont presque unanimes en faveur d'une révision et d'une bonification de l'Aide financière aux études, tant pour les montants accordés en prêts et en bourses que pour les critères d'admissibilité et de remboursement des prêts. Elle a également pris bonne note des propositions visant à adopter une forme de remboursement proportionnel aux revenus ou encore un système d'imposition post-universitaire, qui substituerait aux frais de scolarité un impôt particulier.

La Commission note que les participants ont adopté des positions diamétralement opposées sur la question des droits de scolarité. Elle remarque cependant qu'il existe un consensus des participants, qu'elle partage pleinement, sur la nécessité de préserver l'accessibilité et de donner une chance égale aux personnes désirant poursuivre des études supérieures de pouvoir le faire, et cela, sans s'endetter trop lourdement.

Le ministère de l'Éducation est déjà engagé dans la voie du remboursement proportionnel aux revenus, mais comme cette démarche en est à ses débuts, la Commission estime qu'il pourrait s'inspirer des éléments de solution avancés par les participants et entreprendre des consultations à ce sujet.

2.4 Les étudiants étrangers

La progression de la proportion des clientèles universitaires provenant de l'étranger est une tendance partagée par de nombreux pays industrialisés. Elle devient un facteur important de positionnement des universités : elle contribue à la reconnaissance de la qualité du système universitaire québécois et constitue également un apport immédiat aux capacités de recherche des institutions de haut savoir.

Le recrutement d'étudiants étrangers représente non seulement une composante importante des stratégies d'internationalisation de ces institutions, mais il a également un impact structurel sur la disponibilité actuelle et future de travailleurs hautement qualifiés.

Les frais exigés des étudiants étrangers ont fait l'objet de nombreuses interventions auprès de la Commission. Plusieurs associations étudiantes ont réclamé un gel des frais majorés imposés aux non-résidents. Certaines d'entre elles proposent également de modifier la législation en vigueur

afin de permettre aux étudiants étrangers de travailler à l'extérieur des campus universitaires, de façon à pouvoir profiter de programmes de stage et de financer une partie des frais de leurs études.

Plusieurs organismes estiment qu'il devrait y avoir une déréglementation des droits de scolarité exigés pour les étudiants étrangers. Ainsi, les universités autofinanceraient la formation dispensée par les droits de scolarité qu'elles fixeraient elles-mêmes. Les interventions du ministère de l'Éducation se limiteraient à des ententes particulières. Le Ministère ne comptabiliserait plus globalement ces clientèles dans ses effectifs et dans les investissements et immobilisations qu'il subventionne.

L'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers dans les universités en région constitue pour elles un moyen supplémentaire d'augmenter le nombre de leurs étudiants. Certaines d'entre elles ont suggéré d'augmenter le nombre de bourses d'exonération des droits de scolarité, afin de combler en partie le pouvoir attractif supérieur des institutions situées dans les grandes zones urbaines. La Commission prend également note de la proposition d'exempter les étudiants étrangers inscrits dans une université en région de la majoration des droits de scolarité.

La Commission tient enfin à rappeler que le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a récemment élaboré, avec le soutien du ministère de l'Éducation et des établissements concernés, un programme expérimental visant à accroître le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur de certaines régions et à aider les étudiants à s'intégrer.

2.5 La formation continue

Les études supérieures ne sont pas seulement associées à la formation initiale, mais également aux besoins de formation continue ou d'apprentissage tout au long de la vie. Outre son importance évidente en vue de l'actualisation et du développement des compétences de la main-d'œuvre, la formation continue jouera vraisemblablement un rôle de plus en plus important en raison de l'évolution démographique prévisible de la population.

En effet, selon les prévisions démographiques, les cohortes étudiantes des collèges ne réussiront pas à maintenir le niveau actuel des effectifs étudiants dans les universités. Celles-ci ont donc tout à gagner en prenant le virage de la formation continue, en offrant des possibilités de réorientation professionnelle et de perfectionnement convenant à de nouvelles clientèles issues du marché du travail. Dans cette optique, les universités gagneraient à être plus actives dans le développement d'outils pédagogiques nécessaires au maintien de la compétence.

Il existe différents types de formation continue, dont des formations de courte durée liée à l'emploi, qui ne sont pas créditées, ni subventionnées. Des intervenants ont mentionné à cet égard que les formations spécifiques demandées par des entreprises ne devraient pas être créditées. Par contre, d'autres intervenants ont mentionné que la formation créditée, qu'elle soit initiale ou continue, doit être financée au moyen d'une enveloppe ouverte; la formation non créditée devrait être autofinancée.

Des participants mentionnent cependant qu'il serait opportun de développer rapidement des mesures incitatives de toute nature, fiscales, monétaires ou autres, encourageant les travailleurs ou les personnes sans emploi à reprendre ou à terminer leurs études dans la perspective d'un avenir meilleur. On a également mentionné que la rigidité des règles d'admission aux programmes et des modalités de financement nuit au développement de la formation d'appoint destinée aux personnes immigrantes.

Il semble que la majorité des intervenants entendus ne souhaite pas une augmentation de la contribution des étudiants, mais plutôt celle de l'État et des employeurs. Plusieurs intervenants ont à cet égard affirmé que les entreprises devraient contribuer davantage au financement de la formation continue. Cela dit, l'offre de formation particulière et ponctuelle aux compagnies désirant permettre à leurs employés de parfaire leurs connaissances est un excellent moyen de développer de nouvelles formes de partenariat entre les institutions d'enseignement supérieur et le milieu du travail. C'est également un moyen de financement non négligeable à considérer.

La Commission considère que la formation continue est importante pour le développement professionnel et l'avancement de la carrière. Elle considère également qu'une telle formation suivie par la population en emploi dans des programmes de courte durée aura un effet direct et relativement rapide sur le niveau de productivité de la main-d'œuvre. La formation continue devrait donc bénéficier d'un soutien financier adéquat pour les mêmes motifs d'accessibilité et d'équité qui conditionnent le soutien à la formation initiale.

Un comité d'experts externes sur le financement de la formation continue est présentement à l'œuvre et il formulera bientôt des recommandations. La Commission examinera celles-ci à la lumière des différentes propositions faites par les organismes qui ont participé à ses travaux.

2.6 Les universités en région

Le développement d'un réseau de collèges et d'universités couvrant l'ensemble du territoire québécois constitue un acquis inestimable qui a puissamment contribué à démocratiser l'accès aux études dans toutes les régions du Québec. Les universités en région, par la concentration d'étudiants, de chercheurs, de services et d'infrastructures que leur présence suscite sont également d'importants pôles de développement social et économique.

Les régions font cependant face à une évolution démographique défavorable qui risque de porter préjudice au développement harmonieux de leurs infrastructures universitaires. Cette évolution a un impact négatif sur les effectifs étudiants, dont la baisse se répercute sur le niveau de financement accordé, qui entraîne une rationalisation des programmes, lequel contribue enfin à une diminution des effectifs.

Les universités exigent le recrutement d'une masse critique d'étudiants avant de s'engager à offrir un programme et une fois offert, celui-ci peut voir sa pérennité compromise à tout moment si le nombre des inscriptions diminue. Plusieurs intervenants proposent que les institutions

universitaires en région soient en mesure d'offrir aux candidats des garanties plus fermes et que, à cette fin, des normes propres à la réalité régionale soient établies.

On suggère en particulier que cette pérennité des programmes offerts passe par une différenciation des établissements selon les domaines d'enseignement et de recherche dans lesquels les universités sont engagées, en écartant toutefois la possibilité que le cycle d'enseignement devienne un critère de différenciation. Dans cette optique, on considère que les universités en région devraient maintenir et développer leurs activités de formation aux trois cycles d'enseignement, dans les créneaux qu'elles considèrent les plus prometteurs.

En effet, si la formation de base en région constitue un enjeu majeur de la transformation de l'économie régionale et de son développement, le pouvoir de rétention des étudiants de la région et d'attraction à l'égard des étudiants de l'extérieur est fonction directe du développement des études graduées.

Plusieurs intervenants ont proposé à cet égard de créer des pôles d'excellence régionaux axés sur les spécificités et le développement de chaque région. Ceux-ci viseraient le développement d'une expertise dans un secteur précis et existeraient en complémentarité avec l'enseignement général qui serait toujours dispensé.

Des subventions spécifiques devraient soutenir les universités en région désireuses de se doter d'un plan d'extension du patrimoine académique au premier cycle et de développement de créneaux d'excellence aux cycles supérieurs.

Selon certains intervenants, il est également souhaitable d'encourager les universités en région à établir des antennes dans de plus petites municipalités, pour dispenser de la formation dans des domaines généraux. Conscients des coûts additionnels que cette proposition implique, ils suggèrent également de majorer le financement de base des universités en région et d'augmenter les subsides accordés pour chaque étudiant inscrit.

La formation à distance, adaptée à la région, est également essentielle au développement des universités. S'il faut éviter de la centraliser, il apparaît également coûteux et inefficace de disséminer l'offre de formation dans un grand nombre d'établissements. Une plus grande collaboration universitaire dans le partage des ressources éducatives, dans le développement de projets en partenariat et dans l'offre de formation à distance semble nécessaire.

La Commission considère que le gouvernement doit prendre en compte les défis particuliers liés au développement des universités situées en région. Elle est convaincue qu'une amélioration substantielle des services dans les régions constitue un maillon essentiel de la vitalité des milieux susceptible de créer de nouvelles dynamiques régionales.

RECOMMANDATIONS

La Commission de l'éducation considère que le maintien et l'amélioration de l'accessibilité aux études universitaires doit demeurer un objectif constant et être une priorité de l'État, et c'est pourquoi elle recommande :

À propos de l'accès aux études

- 10. Que les universités améliorent l'accueil et l'encadrement des étudiants qui subissent des contraintes sociales ou économiques particulières pouvant restreindre leur accès à une formation universitaire.**
- 11. Que le ministère de l'Éducation favorise l'arrimage entre les collèges et les universités, de façon à contribuer à une plus grande reconnaissance des acquis de formation, notamment des apprentissages réalisés dans le cadre des programmes techniques, et encourage la formation de partenariats entre des établissements des deux ordres d'enseignement, notamment en vue de mieux préparer les étudiants aux exigences universitaires.**

À propos de l'aide financière, des droits de scolarité et des frais afférents

- 12. Que le gouvernement élabore et fasse adopter une loi-cadre visant à garantir l'accessibilité aux études post-secondaires qui encadrerait l'ensemble des frais exigibles des étudiants par les institutions.**

À propos des étudiants étrangers

- 13. Que plusieurs des propositions émises à l'égard des étudiants étrangers devraient être approfondies davantage en regard des initiatives en cours, notamment en vue d'accroître leur venue en région, et en tenant compte d'une éventuelle révision des programmes d'aide financière et des politiques régissant les droits de scolarité, dans le but de mieux les soutenir.**

À propos des universités en région

- 14. Que le ministre de l'Éducation sollicite un avis du Conseil supérieur de l'éducation sur l'offre de formation dans les régions sans université et les moyens d'en améliorer l'accès.**
- 15. Que le gouvernement maintienne et développe les pôles d'excellence régionaux axés sur les spécificités et le développement de chaque région, en complémentarité avec l'enseignement général qui serait toujours dispensé.**

- 16. Que le gouvernement révise et bonifie les subventions spécifiques qui doivent soutenir les universités en région.**
- 17. Que le gouvernement encourage une plus grande collaboration universitaire dans le partage des ressources éducatives, dans le développement de projets en partenariat et dans l'offre de formation à distance.**

3. LES ENJEUX DU FINANCEMENT

L'évolution du financement universitaire au cours des dernières années amène aujourd'hui le système d'enseignement supérieur québécois à un carrefour qui nécessite la résolution de problèmes urgents et cruciaux afin d'en assurer la pérennité.

Notre système universitaire fait face à des difficultés de financement qui, si elles ne sont pas résolues adéquatement à court terme, risquent de menacer son dynamisme et sa capacité à remplir sa mission. On ne saurait sous-estimer l'importance des conséquences sociales et économiques qui découleraient d'une inaction prolongée à cet égard.

Malgré une première phase de réinvestissement faite dans le cadre des ententes conclues entre le gouvernement et les universités, il y a quelques années, les universités québécoises sont toujours confrontées à une situation de sous-financement chronique. Il est opportun de préciser à cet égard, qu'à partir de 2001-2002, l'octroi de la subvention de réinvestissement était conditionnel au respect des engagements des universités en termes de recherche d'équilibre budgétaire, d'adoption de mesures de rationalisation de toutes sortes, d'économies d'échelles faites à divers titres, etc.

3.1 Les sources de financement

Le financement des universités repose sur des sources diversifiées, mais dépend en premier lieu des subventions gouvernementales, lesquelles représentent environ les deux tiers de leurs revenus au Québec (66,4% en 2001-2002), alors qu'elles en représentent moins de la moitié (45,8% en 2001-2002) en Ontario.

Par contraste, les droits de scolarité pour les cours crédités, qui sont la seconde source de revenus en importance pour les universités, représentent pour les universités ontariennes (33,9% en 2001-2002) plus du double de la proportion québécoise (14,6% en 2001-2002). Le Québec se distingue aussi par la faible proportion des legs et des dons faits en faveur des universités, malgré l'existence d'une subvention gouvernementale de contrepartie de 25% des sommes recueillies annuellement, jusqu'à un maximum d'un million de dollars.

Les participants sont unanimes à demander que le financement de source publique reste prépondérant. Selon eux, il est le seul capable de préserver l'intégrité de la mission universitaire. Du même souffle, plusieurs d'entre eux ont suggéré la mise en place d'un nouveau modèle de financement qui laisse plus de place aux partenariats et qui développe davantage le potentiel de la philanthropie. Ce modèle devrait être à la fois prévisible et transparent, de façon à permettre aux universités de se doter de stratégies d'investissement à long terme.

Ils considèrent cependant que le recours à des fonds de nature privée représente une alternative valable à condition qu'ils soient étroitement balisés, afin d'empêcher toute ingérence dans la formation, la liberté académique et l'autonomie de gestion des universités. Il importe donc pour ces participants que ces mécanismes ne deviennent pas des substituts au financement public ou

encore que la hausse du financement du secteur privé s'accompagne d'une baisse des subventions octroyées par l'État.

Les participants proposent plutôt que le gouvernement cherche à maximiser l'impact des outils existants, par exemple en bonifiant la formule des dons de contrepartie pour les fondations universitaires. On a par exemple proposé à cet égard, lors d'un don de titre de participation coté en bourse, d'exempter totalement le gain de capital applicable pour les dons autres que les titres de participation et de majorer de 25% les avantages fiscaux d'un donateur, lorsqu'il est un ancien de l'institution récipiendaire.

Plusieurs intervenants ont mentionné que les milieux d'affaires québécois devraient être appelés à faire leur part afin de favoriser l'excellence du réseau universitaire, soit par des levées de fonds, le paiement des dettes d'études d'employés ou encore en encourageant leurs employés à les accompagner dans leur contribution à leur *alma mater*. La Commission note à cet égard qu'au Québec, à l'inverse du reste du Canada, ce sont les corporations, plutôt que les individus, qui sont les plus importants donateurs.

Certains participants considèrent que le gouvernement devrait augmenter la contribution des entreprises par la voie législative, en sollicitant une contribution calculée à partir d'un pourcentage de leur masse salariale, qui constituerait un fonds dont l'enveloppe annuelle récurrente dépasserait 100 millions de dollars.

La Commission considère que le gouvernement fait toujours face à d'intenses pressions pour l'allocation de ressources financières limitées et qui plus est, dans le cadre d'une situation structurelle de déséquilibre fiscal. Elle est convaincue que le secteur privé a un rôle d'autant plus important à jouer dans le financement des universités québécoises que sa propre performance dépend d'un bassin adéquat de personnel hautement qualifié. Il importe donc que le gouvernement favorise l'établissement de nouveaux partenariats qui respectent la mission fondamentale et l'indépendance des universités.

3.2 Les ressources comparatives

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) s'est associé à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) pour assurer une évaluation régulière de l'évolution du financement relatif des universités québécoises par rapport aux autres universités canadiennes.

Le comité conjoint MEQ-CREPUQ a de ce fait documenté la situation de sous-financement dans laquelle se trouvent les universités québécoises et il a conclu, en novembre 2002, à un déficit des ressources de fonctionnement des universités québécoises de 375 millions de dollars, dont 114 attribuables au fonds de fiducie et 261 au fonds de fonctionnement général. Selon le comité, cette somme de 375 millions de dollars ne doit pas être perçue comme un plafond souhaitable, mais

plutôt comme un ajustement récurrent à faire pour éviter que l'écart se creuse davantage entre les universités québécoises et canadiennes⁷.

Il convient d'admettre que cet écart est dû en partie à la différence de l'approche adoptée par le Québec et le reste du Canada en matière de droits de scolarité. De 1993-1994 à 2003-2004, les droits de scolarité des étudiants de premier cycle ont augmenté de 20,2% au Québec, soit le taux le plus faible de toutes les provinces canadiennes. Au cours de la même période, les autres provinces ont considérablement augmenté leurs droits de scolarité. Ainsi, cette augmentation a atteint 84,9% en Colombie-Britannique et 137,2% en Ontario, alors que la moyenne canadienne correspond à une augmentation de 98,9%. L'écart de 375 millions de dollars s'explique en grande partie par cette différence.

Si la dépense globale normalisée par étudiant au Québec est comparable à la moyenne des universités canadiennes, il existe des écarts importants dans l'utilisation de l'épargne individuelle en vue du financement des études supérieures. Des intervenants ont mentionné à cet égard que la proportion des parents québécois qui épargnent pour les études supérieures (40,5%) est nettement inférieure à celle des parents ontariens (54,0%) et à la moyenne canadienne (50%).

Cette différence a des effets multiplicateurs négatifs, lorsque rapportée à l'admissibilité à la Subvention canadienne pour l'épargne-études. À peine 13,7% de ces subventions, soit 212 millions de dollars, ont été versées à des Québécois de moins de 18 ans au 31 mars 2003, alors qu'ils représentent 22,5% des jeunes du Canada. Par comparaison, les résidents de l'Ontario ont reçu 46,8% de ces subventions, soit 723 millions de dollars, alors qu'ils représentent 38,8% des jeunes de moins de 18 ans au Canada.

Les intervenants s'entendent pour affirmer que le sous-financement du réseau universitaire québécois, comparativement aux universités canadiennes, constitue un frein indéniable à l'amélioration du niveau d'excellence et de compétitivité de nos universités. Ce sous-financement a pour conséquence de nuire considérablement au renouvellement du corps professoral et à l'amélioration de la qualité de l'environnement de formation et de recherche.

Il affecte également les bibliothèques universitaires, une source fondamentale d'information pour les chercheurs et les étudiants, qui sont nettement déclassées par rapport à la moyenne des universités canadiennes. Dans un état chronique de sous-financement relatif, l'inflation du coût des périodiques scientifiques a entraîné les universités à effectuer des coupes dramatiques, année après année, dans leur programme d'acquisition, notamment pour les monographies.

Certains intervenants estiment que le Québec pourrait s'inspirer des législations étrangères qui favorisent le financement des activités de recherche. On a mentionné à cet égard l'adoption d'une loi, en France, qui permet aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs de valoriser eux-mêmes les résultats de leurs travaux sans rompre les liens avec leur organisme d'origine, ce qui aurait eu un puissant effet multiplicateur sur le nombre de création d'entreprises.

⁷ CREPUQ, *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : Comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003*, 26 novembre 2002, p. 19.

Cette loi comporte des mesures d'accompagnement et elle permet aux universités de constituer des firmes, dont elles sont actionnaires avec des entreprises privées. Il existe déjà de nombreuses formes de partenariat entre les universités et les entreprises au Québec, mais plusieurs intervenants croient qu'il serait utile de s'inspirer d'exemples étrangers permettant de les développer davantage.

La Commission considère que le niveau de financement actuel des universités québécoises est insuffisant et qu'il porte préjudice à l'amélioration de leur niveau d'excellence et de compétitivité. Elle est d'avis que dans un contexte mondial de plus en plus concurrentiel où la prospérité repose en grande partie sur le savoir, les universités québécoises doivent pouvoir soutenir la comparaison avec les universités canadiennes, voire avec la plupart des universités du monde.

3.3 La variation des clientèles

Au Québec, le financement des universités varie en fonction de divers paramètres, dont celui de l'effectif étudiant. Si les tendances démographiques propres à la société québécoise laissaient entrevoir à court terme une stabilisation des clientèles universitaires, les effectifs ont globalement augmenté, vraisemblablement en réponse à un accroissement général des exigences de formation de plusieurs secteurs d'emploi.

Cette augmentation n'est cependant pas seulement attribuable aux seules cohortes étudiantes nouvellement diplômées des collèges. Une demande sociale s'exprime pour la formation continue, à laquelle les universités doivent répondre favorablement.

Cet accroissement de la demande est inégal entre les disciplines et entre les régions. Il connaîtra sans doute des fléchissements importants dans un laps de temps plus ou moins long, ce qui occasionnera des pressions additionnelles sur les finances publiques. De nombreux intervenants ont mentionné que l'évolution démographique défavorable de la plupart des régions du Québec a déjà un impact négatif important sur le système universitaire québécois.

Les universités sont également confrontées au problème de la latence liée aux cycles d'offre et de demande en ressources humaines hautement qualifiées. En effet, la durée des formations universitaires rend difficile l'anticipation des besoins du marché. À titre d'exemple, le nombre d'étudiants en sciences infirmières a presque triplé depuis cinq ans. Si la poursuite de cette augmentation demeure souhaitable pour contrer la pénurie de personnel infirmier dans le système de santé, les écoles de sciences infirmières auront éventuellement à faire face à des diminutions importantes de clientèle.

Dans la même veine, des intervenants ont fait mention qu'au début des années 1990, il a été estimé que nous aurions trop de médecins, ce qui a encouragé les universités à limiter les admissions dans les facultés de médecine. Au tournant de l'an 2000, il est apparu qu'une pénurie de main-d'œuvre mettait en danger l'offre de services. On a donc accru de 60% le nombre d'admissions en médecine, créant ainsi des pressions énormes sur les milieux de formation. De telles variations de clientèle risquent à terme d'avoir des impacts négatifs sur la capacité de

rétribution du personnel enseignant, l'utilisation efficace des infrastructures et le financement des écoles spécialisées.

Des intervenants ont mentionné à cet égard une particularité intéressante du modèle ontarien de financement des universités, qui utilise la notion de « corridor de financement ». Une université ontarienne dont la moyenne de variation de sa clientèle reste à l'intérieur de +/- 3% reçoit la même subvention. Lorsque l'université prévoit une variation de clientèle supérieure à 3%, elle doit négocier avec le ministère une nouvelle subvention de base. Afin de freiner la réduction des subventions découlant d'une baisse temporaire d'effectifs, ils suggèrent aussi que la moyenne mobile de trois ans pour le volet « enseignement » et « soutien à l'enseignement et à la recherche » dans la formule de financement soit remplacée par une moyenne mobile de cinq ans.

D'autres participants notent que, dès qu'un programme atteint sa masse critique d'effectifs, les nouveaux effectifs coûtent moins cher. Ils proposent donc que la formule utilisée introduise un financement à 100% de cette masse critique par programme (en tenant compte de leurs particularités) et un financement marginal pour les clientèles additionnelles.

Dans plusieurs régions, le milieu universitaire est le seul véritable lieu de recherche, puisque les entreprises qui s'y trouvent en font généralement peu. C'est pourquoi de nombreux intervenants soutiennent les différentes chaires et unités de recherche et développement, car ils considèrent comme essentiel de favoriser les transferts technologiques associés aux ressources et entreprises régionales. Ces intervenants jugent que la décentralisation de la formation sur tout le territoire, en assurant sa qualité, favorisera une augmentation du taux de scolarisation actuel.

Certains d'entre eux proposent notamment de mettre en place des mesures incitatives pour attirer les jeunes en région, soit par des bourses aux étudiants en périphérie et une aide au logement. Ils suggèrent d'instaurer des formules destinées aux diplômés qui décident de faire carrière en région, comme une diminution de leurs dettes d'études ou des crédits d'impôt.

La Commission est d'avis que le ministère de l'Éducation pourrait s'inspirer des expériences réalisées à l'extérieur du Québec, notamment en Ontario, et des propositions faites par les participants à ses travaux, afin de freiner la réduction des subventions découlant d'une baisse temporaire d'effectifs dans les universités.

La Commission considère également que la baisse anticipée des effectifs étudiants des universités en région risque de les exposer à de perpétuels déficits. Les universités confrontées à ce phénomène doivent donc être soutenues, le temps que les mesures à long terme mises en place pour contrer les problèmes démographiques génèrent les résultats escomptés.

3.4 La diversité des universités

Il existe une grande variété d'établissements universitaires québécois et un grand nombre d'entre eux offre des possibilités de formation et de recherche dans un large éventail de disciplines à tous les cycles d'études. Plusieurs de ces établissements se distinguent cependant par leur

spécialisation disciplinaire, leur vocation régionale, une mission particulière, des effectifs moins nombreux ou encore par l'accent mis sur un cycle particulier d'études.

Les problèmes de financement du système universitaire québécois ont conduit différents établissements à se disputer des effectifs étudiants, à participer à une course effrénée à la diplomation, à se concurrencer pour l'obtention de fonds de sources privées et à multiplier les chevauchements. Ils ont également conduit à la fermeture de certains programmes jugés moins rentables ou dont les variations de clientèle ne permettaient pas de justifier une utilisation dite optimale des sommes investies.

S'il existe plusieurs exemples de collaboration, qui vont même parfois à l'établissement de programmes conjoints ou de spécialisation complémentaire dans l'offre de formation, il semble que le climat actuel favorise davantage la rivalité et la compétition, ce qui se traduit souvent, dans les faits, par l'aggravation des problèmes rencontrés par les établissements spécialisés, régionaux ou de petite taille.

Plusieurs intervenants affirment qu'il existe actuellement un sous-financement dans certains secteurs de formation, notamment en administration, en sciences de la santé ou encore en génie. À titre d'exemple, le Comité des doyens d'ingénierie et l'Ordre des ingénieurs du Québec mentionnent que la somme disponible pour le financement des études de premier cycle en génie était de 6 090 \$ en 2000-2001, alors que les coûts relevés la même année étaient de 7 700 \$. En 2003-2004, la somme disponible pour le financement des études de premier cycle en génie est de 6 415 \$. L'augmentation en dollars courants ne couvre donc pas l'inflation.

D'autre part, le financement réel du renouvellement des équipements en génie est très faible. Ainsi, en 2002-2003 et 2003-2004, il ne représente respectivement que 37% et 44% des besoins normatifs, situation qui perdure depuis plusieurs années. C'est pourquoi on demande de corriger sans tarder, de façon permanente et pour l'ensemble du génie, la partie du sous-financement attribuable à la classification actuellement utilisée par le ministère de l'Éducation pour financer l'enseignement universitaire. Les intervenants concernés suggèrent la création d'un douzième secteur propre au génie.

Les représentants des régions mentionnent pour leur part que le financement par étudiant joue en défaveur des universités en région, qui ont un coût par étudiant beaucoup plus élevé que les grandes universités où les économies d'échelle sont possibles. Elles ne bénéficient pas, proportionnellement, des mêmes ressources financières, humaines et matérielles que les universités des grands centres et ce, même si elles demeurent soumises aux mêmes exigences de qualité. L'absence d'une masse critique de professeurs-chercheurs a son pendant au niveau des investissements privés en recherche et développement.

L'ajout d'une subvention de 3,5 millions de dollars aux universités en région et l'intégration de cette subvention dans leur base de financement, au printemps 2003, constitue un élément important de la formule de financement. Ce financement additionnel peut être perçu comme une reconnaissance du rôle majeur des universités dans l'ensemble des régions du Québec.

Certains intervenants réclament cependant des mesures additionnelles de soutien, comme l'augmentation de la subvention de contrepartie dans les régions et l'établissement d'un crédit d'impôt modulé. Ils jugent essentiel de maintenir des programmes qui, en d'autres contextes, sont généralement dispensés en fonction d'un volume de clientèle. Selon eux, la partie fixe du financement de la fonction enseignement dans la mission des universités régionales devrait donc être augmentée, afin qu'elles puissent répondre adéquatement aux besoins régionaux de formation de la main-d'œuvre.

Il existe également des différences marquées dans le financement des grandes universités québécoises. Ainsi, l'Université McGill, qui compte environ 13% de l'effectif universitaire de premier cycle du Québec et 18% de l'effectif des cycles supérieurs, ne reçoit que 12% de l'enveloppe budgétaire que destine le ministère de l'Éducation à l'exploitation des universités. Cette université reçoit moins de 6% des investissements distribués ces 15 dernières années par les plans quinquennaux et les règles budgétaires. Par contre, elle se distingue par l'ampleur des dons privés dont elle est récipiendaire, qui dépassent de loin celui des autres universités québécoises.

Le maintien et l'expansion du parc immobilier sont considérés comme préoccupants par plusieurs grandes universités, particulièrement celles dont les édifices sont plus anciens. Ceux-ci coûtent cher à entretenir et répondent moins bien aux besoins des formations dispensées, plus particulièrement dans les sciences pures et appliquées.

Certains intervenants estiment que, pour les constructions destinées à des fonctions de recherche intensément instrumentées, la contribution du ministère de l'Éducation s'avère largement inférieure au coût réel de construction. Ainsi en est-il du calcul des subventions d'entretien où le Ministère prend en compte des normes trois fois inférieures à celles de l'industrie. Il en va de même du calcul des subventions qu'il accorde pour les coûts d'opération, une fois les constructions terminées.

Ces universités n'ont donc d'autre choix que de consacrer des sommes considérables de leur budget de fonctionnement aux dépenses d'opération et d'entretien de ces espaces. À l'échelle d'un campus, les contraintes de cet ordre engendrent un problème majeur de sous-financement et d'entretien différé dont la solution requerrait des sommes supplémentaires.

La Commission considère que la diversité des universités est saine et même voulue, puisque les établissements sont habilités à déterminer leurs propres priorités de développement. Mais cette diversité peut avoir son revers, soit celui d'une disparité entre les différents établissements, qui tend à s'accroître. Elle est d'avis que le réinvestissement gouvernemental devrait à la fois respecter le principe d'équité entre les institutions et leur diversité.

3.5 La planification et l'imputabilité

La nouvelle *Loi sur l'administration publique*, adoptée en mai 2000, établit pour les ministères et les organismes publics un nouveau cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats, sur la

transparence de la gestion et sur une imputabilité accrue de l'administration publique en vue d'affirmer la priorité accordée à la qualité de service aux citoyens.

L'État est dans l'obligation de rendre compte des investissements publics qu'il dirige vers l'enseignement et la recherche universitaires. Les dirigeants universitaires sont eux-mêmes imputables devant leurs instances institutionnelles de la planification, de l'organisation et du financement des activités de financement et de recherche. Il existe donc une dynamique de relations suivies entre les responsables du financement gouvernemental et des universités, en termes de transmission d'information et de reddition de comptes qui pourrait néanmoins être renforcée.

Pour remplir leur mission dans des conditions optimales, les universités souhaitent planifier leurs activités en fonction d'engagements financiers prévisibles sur plusieurs années. Plusieurs participants considèrent que la situation actuelle porte préjudice à la capacité de planification des universités.

Une des approches possibles serait de mettre à la disposition des universités des niveaux stables de soutien public, au moyen d'un modèle de budget pluriannuel, tout en créant de nouvelles perspectives d'avenir et des mesures incitatives pour que les universités puissent diversifier et élargir leurs sources de revenus au-delà des subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation. Certains organismes universitaires estiment qu'un horizon de planification de cinq ans leur permettrait d'optimiser leurs ressources.

Plusieurs intervenants ont manifesté leur opposition aux contrats de performances, maintenant échus, qui traitaient notamment du soutien aux étudiants et de leur réussite, de l'offre de formation, de l'efficience dans la gestion, de la productivité du personnel, de l'utilisation des sommes allouées par le gouvernement et de l'équilibre budgétaire. Ils estiment que la reddition de comptes sous cette forme porte atteinte à l'intégrité de la mission et à l'autonomie des universités. Selon eux, la reddition de comptes doit servir avant tout à trouver des moyens de permettre la réussite; un financement conditionnel à l'atteinte d'objectifs quantitatifs peut engendrer des effets pervers de diminution des standards de qualité.

Plusieurs participants ont proposé d'améliorer l'imputabilité des universités par le développement d'indicateurs uniformes traitant notamment des taux de diplomation annuels, de l'effort d'embauche, de la qualité de l'enseignement, des ressources allouées au réseau informatique et aux bibliothèques, des bourses attribuées et des résultats financiers, du degré de satisfaction des étudiants, etc.

Des intervenants ont en outre spécifié que les mécanismes d'imputabilité, pour être valides et mesurer réellement la capacité des institutions à répondre aux attentes de la communauté, doivent comprendre des critères variés et qualitatifs. Ils proposent donc, en matière d'évaluation et de financement des établissements universitaires, de s'appuyer sur des indicateurs qui conviennent à l'ensemble des établissements. Ils suggèrent également l'utilisation d'indicateurs conformes à la situation des établissements spécialisés aptes à traduire l'atteinte de leurs objectifs et de leurs engagements.

Enfin, certains participants ont proposé la création d'une Commission nationale des universités, qui serait un organisme à caractère public chargé de promouvoir le développement du réseau dans sa totalité, de préserver l'intégrité et les principes fondamentaux de l'institution, de conseiller le gouvernement et le milieu universitaire en matière d'enseignement, de recherche et de financement.

La Commission estime que les établissements universitaires doivent rendre compte à la société et aux autorités publiques de la gestion des fonds mis à leur disposition, en fonction de leur mission et de leurs objectifs de développement. Elle est également d'avis que la reddition de comptes peut être améliorée par divers moyens, tout en respectant l'autonomie administrative et académique de ces établissements.

La Commission croit enfin que les demandes d'extension de l'horizon temporel de planification de ces établissements sont légitimes et que l'établissement d'un cadre budgétaire pluriannuel s'avère souhaitable.

3.6 Les interventions du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral intervient directement dans le champ de l'éducation au Québec, par l'intermédiaire de programmes tels que les Bourses du millénaire, la Fondation canadienne de l'innovation (FCI) ou le Programme des chaires de recherche du Canada. Cette intervention exercée de façon unilatérale dans un domaine qui relève pourtant de la compétence exclusive du gouvernement du Québec met en relief les effets nuisibles du déséquilibre fiscal.

Ces effets ont un impact, entre autres, sur la capacité de l'État québécois à financer la contrepartie demandée par certains programmes fédéraux et sur les moyens dont il dispose pour favoriser un développement cohérent et intégré des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, le gouvernement fédéral, pour aider les étudiants à payer leurs droits de scolarité, a consenti de généreux crédits d'impôt dont les étudiants québécois ne peuvent profiter vu le gel en vigueur au Québec depuis 1994.

Plusieurs intervenants constatent que les importantes subventions que le gouvernement fédéral donne pour des projets de recherche perturbent l'organisation des ressources financières dans les universités. Selon eux, le recours de plus en plus fréquent, par le gouvernement fédéral, à un mode de financement dédié au lieu des traditionnels transferts de fonds aux provinces, n'a fait qu'affaiblir un peu plus les universités en les contraignant dans le choix de leurs propres priorités.

En matière de recherche, les programmes de la FCI supposent habituellement une répartition de 40% des frais au gouvernement fédéral, de 40% au gouvernement provincial et de 20% dans le milieu, dont les établissements universitaires eux-mêmes. Cette approche exerce une forte pression sur les universités, qui doivent assumer une partie du financement à partir de leurs ressources limitées.

Il existe cependant une grande variété de positions sur les stratégies que devrait adopter le gouvernement du Québec face aux interventions fédérales. Certains participants suggèrent que le gouvernement du Québec fasse valoir davantage au gouvernement fédéral son droit aux transferts reliés au financement de l'éducation post-secondaire. Ils proposent notamment de négocier des ententes avec le gouvernement fédéral afin de rapatrier les points d'impôt nécessaires au financement général de l'éducation post-secondaire ou encore de rétablir les transferts fédéraux du programme Transfert canadien en santé et en programmes sociaux (TCSPS) en matière de santé et de programmes sociaux à son niveau de 1994-1995, soit 19 milliards de dollars, plus l'inflation depuis cette date.

D'autres intervenants proposent que le Québec exige la remise des transferts fédéraux à leur niveau précédant les coupes qui se sont succédé à compter de 1984-1985, alors que ces transferts représentaient tout près de 23% des dépenses des provinces en santé et services sociaux et en éducation.

Plutôt que de chercher à clarifier ou à modifier le rôle du gouvernement fédéral dans le financement de la recherche universitaire québécoise, certains participants souhaitent plutôt une contribution fédérale accrue dans le financement de la recherche universitaire, qui tiendrait compte des coûts indirects reliés à la recherche lors de l'attribution de subventions à la recherche. Ils proposent également que le gouvernement québécois exige du fédéral une compensation additionnelle parce que le Québec maintient des droits de scolarité plus bas que les autres provinces.

Enfin, des intervenants se sont réjouis des impacts positifs des programmes fédéraux qui, selon eux, contribuent à l'émergence de pôles d'expertise qui soutiendront le développement économique des régions. Ils suggèrent que le gouvernement fédéral crée deux programmes de financement : le premier pour rembourser aux universités les coûts de formation des études de troisième cycle après l'obtention du diplôme, le second pour favoriser le passage des étudiants à un cycle supérieur.

La Commission constate la grande variété des positions exprimées par les participants à propos de l'intervention du gouvernement fédéral dans l'enseignement supérieur. Au-delà de toute autre considération, elle affirme avec force et conviction que la pleine souveraineté du gouvernement du Québec en matière d'éducation ne peut être l'objet d'une quelconque négociation.

Soucieuse cependant de favoriser pour les institutions universitaires québécoises un accès optimal au financement fédéral disponible, la Commission juge nécessaire que le gouvernement du Québec fasse tout ce qui est en son pouvoir pour maximiser les retombées positives des programmes fédéraux existants et limiter leurs effets négatifs sur les institutions québécoises ou les programmes de financement en vigueur.

RECOMMANDATIONS

En vue d'améliorer la santé financière et la saine gestion des universités, la Commission de l'éducation recommande :

À propos des moyens financiers des institutions

- 18. Que le gouvernement mette en oeuvre de nouveaux moyens fiscaux afin d'encourager les dons privés aux fondations universitaires, ainsi que toute initiative valable en vue d'établir de nouveaux partenariats qui respectent la mission fondamentale et l'indépendance des universités.**
- 19. Que le gouvernement révise les modalités d'attribution de ses subventions de contrepartie.**

À propos du niveau d'excellence et de compétitivité des universités

- 20. Que le financement octroyé par le gouvernement du Québec, conjugué aux autres sources de financement disponibles, permette au système universitaire québécois de rattraper le niveau de financement des universités canadiennes selon un échéancier raisonnable.**
- 21. Que l'allocation des ressources financières soit effectuée de façon à favoriser l'émergence de pôles d'excellence, tout en répartissant de façon équitable les ressources entre les institutions universitaires.**
- 22. Que le ministère de l'Éducation accorde aux universités le soutien financier nécessaire à l'entretien adéquat de l'ensemble de leurs installations nécessaires à l'enseignement et à la recherche.**

À propos des variations de clientèle

- 23. Que le ministère de l'Éducation maintienne le montant des subventions octroyées malgré une baisse temporaire d'effectifs dans les universités à l'intérieur d'une moyenne de variation acceptable.**
- 24. Que les universités en région, confrontées à d'importantes variations de clientèles, soient soutenues le temps que les mesures à long terme mises en place pour contrer les problèmes démographiques génèrent les résultats escomptés.**

À propos de la diversité des universités

- 25. Que le gouvernement reconnaisse les besoins différents des universités dans les modes de financement et qu'il pondère la nouvelle grille de financement en tenant compte de la taille et de la mission des établissements.**
- 26. Que le gouvernement augmente la partie fixe des allocations versées aux établissements en région.**
- 27. Que les universités en région bénéficient d'un financement complémentaire, s'ajoutant à celui obtenu dans le cadre de projets spécifiques de recherche ou d'interventions financées par d'autres ministères, par des organismes régionaux de développement ou d'autres sources.**

À propos de la planification et de l'imputabilité

- 28. Que le gouvernement révise les divers mécanismes de reddition de comptes des universités, afin de permettre de mieux évaluer leur performance en fonction de critères, non seulement quantitatifs mais également qualitatifs, pour mieux traduire l'atteinte de leurs objectifs et de leurs engagements.**
- 29. Que le ministère de l'Éducation réexamine sa méthode de gestion budgétaire, afin d'évaluer la possibilité de donner aux universités des indications budgétaires sur une base pluriannuelle, en vue de faciliter leurs prévisions et la planification pluriannuelle de leur développement.**

À propos des interventions du gouvernement fédéral

- 30. Que le gouvernement du Québec continue de contester vigoureusement auprès du gouvernement fédéral le principe de son intrusion dans le domaine de l'éducation et qu'il cherche à faire disparaître les iniquités soulevées par les modalités d'application des programmes fédéraux.**

CONCLUSION

De cette large consultation, les membres de la Commission retiennent que l'institution universitaire est, plus que jamais, au cœur du développement de la société québécoise, et cela sur tous les plans. Par ailleurs, en contexte de mondialisation, ce développement sera de plus en plus tributaire de la qualité obligée de cette institution.

Les universités québécoises sont de qualité et, grâce à elles, le Québec compte parmi les sociétés les plus innovatrices au monde. Depuis quelques décennies, sur le plan de l'accès et de la démocratisation de l'enseignement supérieur, elles ont fait des progrès notables. Toutefois, étant donné qu'en matière de qualité de l'éducation et de son accessibilité, les acquis demeurent fragiles, il est impératif de poursuivre les efforts entrepris afin, non seulement de les protéger et de les renforcer, mais aussi de les accroître.

Quant aux ressources, il existe effectivement un écart entre les universités canadiennes et québécoises. En outre, la Commission reconnaît que ces dernières doivent disposer de plus de ressources de façon à ce qu'elles puissent relever tous les défis qui se posent et qu'elles ont à relever.

Enfin, au-delà de toutes ces considérations, la Commission retient que la liberté académique et l'autonomie institutionnelle sont deux conditions essentielles à la réalisation de la mission de l'université. En ce sens, elle fait siens les propos de l'Association internationale des Universités qui souligne que :

« ni la liberté académique, qui englobe la liberté de recherche et d'enseignement tout comme pour les étudiants la liberté d'apprendre, ni l'autonomie des universités ne sont des privilèges, mais qu'elles sont les conditions fondamentales et inaliénables qui permettent à l'Université en tant qu'institution d'enseignement et de recherche, ainsi qu'à ses membres, de faire face aux responsabilités que la Société leur confie, de les assumer pleinement et de les remplir pour le mieux.⁸ »

⁸ http://www.unesco.org/iau/fre/tfaf_statment_fr.html, [septembre 1998], (consulté le 22 mai 2004).

ANNEXE 1

LISTE DES ORGANISMES QUI ONT PRÉSENTÉ UN MÉMOIRE

LISTE DES ORGANISMES QUI ONT PRÉSENTÉ UN MÉMOIRE

Association des collèges privés du Québec	17M-R
Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures inc.	33M
Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (UQAM) (ADEESE)	54M
Association des étudiantes et étudiants des 2e et 3e cycles de l'Université McGill inc.	21M-R
Association des étudiants de L'UQAC, L'UQTR et L'UQAR	73M
Association des étudiants de Polytechnique (AEP)	16M-R
Association étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue campus Val-d'Or	68M
Association étudiante de l'Université McGill	65M-R
Association francophone pour le savoir (ACFAS)	24M-R
Association générale étudiante de la Faculté des lettres et sciences humaines (AGEFLESH)	77M
Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)	4M-R
Associations étudiantes facultaires de l'UQAM	80M
BIOQuébec	69M
Cégep John-Abbott et Campus MacDonald de l'Université McGill	89M
Centrale des syndicats du Québec conjointement avec la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)	72M
Centre universitaire des Appalaches	31M-R
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	61M
Coalition des Facultés d'Ingénierie du Québec (CoFIQ)	44M-R
Collège LaSalle	5M-R

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	41M
Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec	10M-R
Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec	20M-R
Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)	50M-R
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	35M
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)	63M-R
Conseil consultatif de l'université en Beauce (CCUB)	29M-R
Conseil de la science et de la technologie	42M-R
Conseil d'orientation des services universitaires du Haut-Lac-Saint-Jean	85M
Conseil d'orientation des services universitaires du secteur Est de la Côte-Nord	67M-R
Conseil du patronat du Québec	70M
Conseil du statut de la femme	87M-MA
Conseil interprofessionnel du Québec	92M
Conseil national des cycles supérieurs	83M
Conseil régional de développement de la Côte-Nord	60M-R
Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)	14M
Conseil supérieur de l'éducation	40M
Corporation de développement de la formation et de l'enseignement supérieur - La Sarre Région	43M
Corporation de développement de l'enseignement supérieur de la Vallée-de-l'Or	36M
Corporation de l'enseignement et de la formation d'Amos-Région	55M
Corporation des services universitaires - Secteur ouest Côte-Nord	2M
Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches	30M-R

École nationale d'administration publique (ÉNAP)	7M
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Section Québec	11M-R
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec	59M
Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)	74M-R
Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)	23M-R
Fédération des cégeps	37M
Fédération des commissions scolaires du Québec et Association des commissions scolaires anglophones du Québec	39M-R
Fédération des médecins spécialistes du Québec	88M
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	47M
Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)	25M
Fédération étudiante universitaire du Québec	86M
Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ)	45M
Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)	12M
Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)	79M-R
Fondation Universitas du Canada	64M
Fonds de recherche du Québec (Les)	66M
Forces AVENIR	38M
Forum des doyennes et directrices de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières - Région du Québec (ACESI-RQ)	62M-R
Geltman, Harold	1M
HEC Montréal	8M-R

Institut économique de Montréal	58M
Institut national de la recherche scientifique	32M-MA
Jeune Chambre de commerce de Montréal	56M
Lengellé, Jean G.	26M-R
Ordre des ingénieurs du Québec et le Comité des doyens d'ingénierie du Québec	22M-R
Organismes du Témiscamingue	78M
Parti Québécois et Comité national des jeunes du Parti Québécois	90M-R
Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke	19M
Regroupement étudiant des facultés d'administration de l'Est du Canada (REFAEC)	48M
Syndicat canadien de la fonction publique (secteur universitaire)	6M
Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ)	46M-R
Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM)	3M-R
Télé-Université	18M
Teschigawara, Kengo	53M
Union des consommateurs	52M-R
Union des forces progressistes	28M-R
Université Bishop's	13M
Université Concordia	82M-R
Université de Montréal	57M-MA
Université de Sherbrooke	81M
Université du Québec (siège social)	9M

Université du Québec à Chicoutimi	84M
Université du Québec à Montréal	15M-R
Université du Québec à Rimouski	76M
Université du Québec à Trois-Rivières	71M-R
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	51M
Université du Québec en Outaouais	75M-R
Université Laval	34M
Université McGill	49M
Ville de Montréal	
Ville de Rouyn-Noranda conjoint avec la Corporation de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur à Rouyn-Noranda	27M

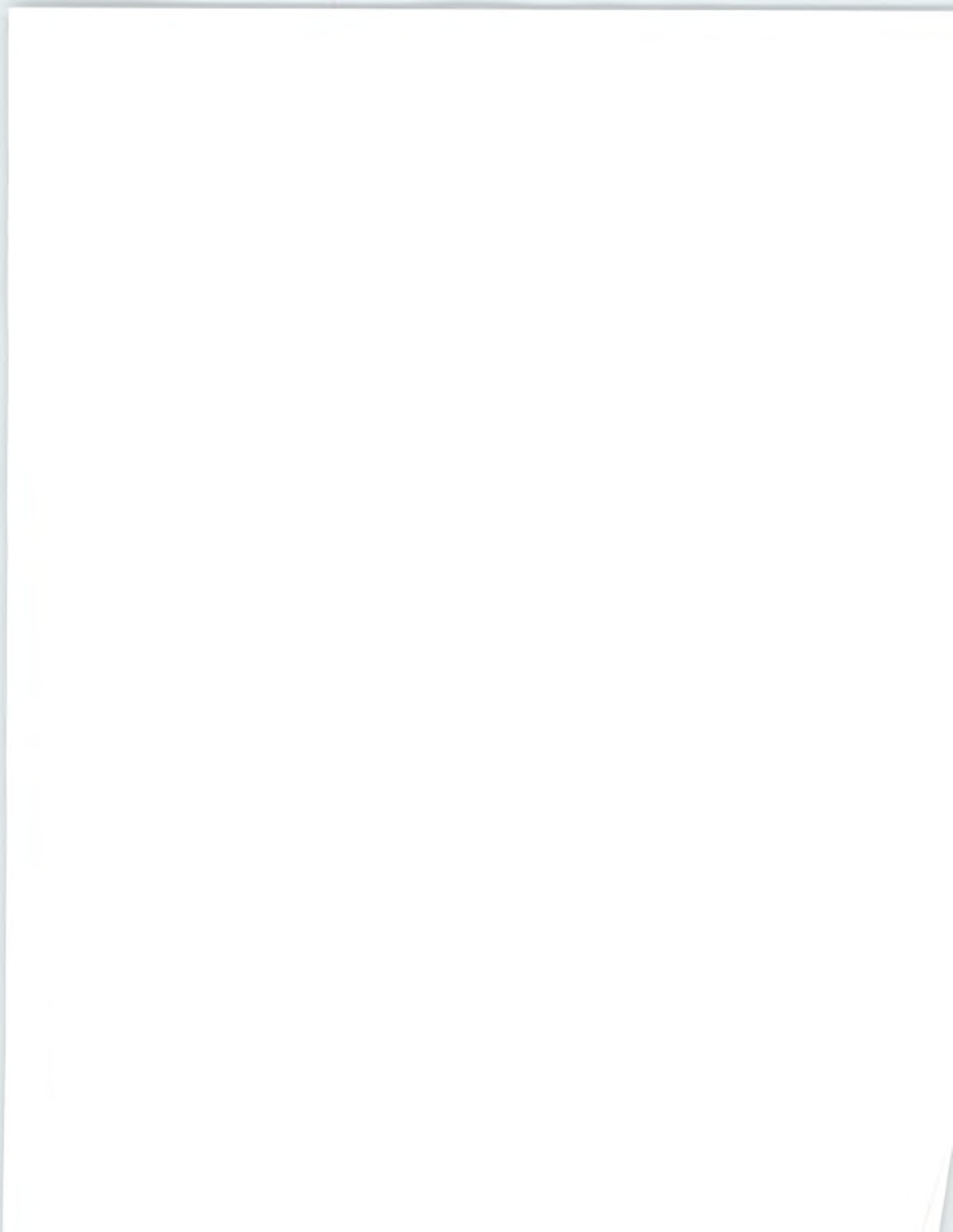
ANNEXE 2

LISTE DES RECOMMANDATIONS

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1. Que les chefs d'établissements d'enseignement universitaire mettent en œuvre des moyens afin de revaloriser la fonction d'enseignement dans la carrière professorale et d'établir un équilibre entre les activités d'enseignement et de recherche.**
- 2. Que le ministère de l'Éducation et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche mettent en œuvre les moyens pour s'assurer d'un équilibre dans le financement de la recherche entre les sciences sociales et humaines et les sciences pures et appliquées de même qu'entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale.**
- 3. Que le ministère de l'Éducation accorde à l'ensemble des universités les ressources nécessaires pour leur permettre de recruter et de retenir le nombre de professeurs dont elles ont besoin dans les différents domaines.**
- 4. Que le ministère de l'Éducation soutienne, de façon particulière, les universités situées en région afin qu'elles puissent surmonter les difficultés qui leur sont propres en matière de recrutement et de rétention de professeurs.**
- 5. Que le ministère de l'Éducation tienne compte des besoins particuliers (ressources humaines, matérielles et financières) des disciplines qui relèvent notamment des sciences de la santé, du génie et de l'administration.**
- 6. Que les différents ministères, organismes subventionnaires, en somme les différents pourvoyeurs de fonds, assument leur juste part des frais indirects des contrats de recherche, afin que les activités qui leur sont liées ne soient pas financées au détriment des activités d'enseignement.**
- 7. Que le ministre de l'Éducation réalise une étude sur la situation des chargés de cours dans les universités, notamment leur place dans les structures universitaires et leurs conditions de travail et que, pour ce faire, il évalue la possibilité de demander l'avis du Conseil supérieur de l'éducation.**
- 8. Que le ministère de l'Éducation, les administrations universitaires et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche reconnaissent par des mesures concrètes la contribution des étudiants-chercheurs à la recherche et leur permettent, notamment, de bénéficier de meilleures conditions de vie et de recherche.**
- 9. Que le ministère de l'Éducation, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ainsi que les administrateurs universitaires portent une attention particulière pour que soit assuré le respect de la liberté académique et de l'autonomie institutionnelle dans les cas de partenariat et de financement de la recherche par le secteur privé.**

10. Que les universités améliorent l'accueil et l'encadrement des étudiants qui subissent des contraintes sociales ou économiques particulières pouvant restreindre leur accès à une formation universitaire.
11. Que le ministère de l'Éducation améliore l'arrimage entre les collèges et les universités, de façon à contribuer à une plus grande reconnaissance des acquis de formation, notamment des apprentissages réalisés dans le cadre des programmes techniques, et encourage la formation de partenariats entre des établissements des deux ordres d'enseignement, notamment en vue de mieux préparer les étudiants aux exigences universitaires.
12. Que le gouvernement élabore et fasse adopter une loi-cadre visant à garantir l'accessibilité aux études post-secondaires qui encadrerait l'ensemble des frais exigibles des étudiants par les institutions.
13. Que plusieurs des propositions émises à l'égard des étudiants étrangers devraient être approfondies davantage en regard des initiatives en cours, notamment en vue d'accroître leur venue en région, et en tenant compte d'une éventuelle révision des programmes d'aide financière et des politiques régissant les droits de scolarité, dans le but de mieux les soutenir.
14. Que le ministre de l'Éducation sollicite un avis du Conseil supérieur de l'éducation sur l'offre de formation dans les régions sans université et les moyens d'en améliorer l'accès.
15. Que le gouvernement maintienne et développe les pôles d'excellence régionaux axés sur les spécificités et le développement de chaque région, en complémentarité avec l'enseignement général qui serait toujours dispensé.
16. Que le gouvernement révise et bonifie les subventions spécifiques qui doivent soutenir les universités en région.
17. Que le gouvernement encourage une plus grande collaboration universitaire dans le partage des ressources éducatives, dans le développement de projets en partenariat et dans l'offre de formation à distance.
18. Que le gouvernement mette en oeuvre de nouveaux moyens fiscaux afin d'encourager les dons privés aux fondations universitaires, ainsi que toute initiative valable en vue d'établir de nouveaux partenariats qui respectent la mission fondamentale et l'indépendance des universités.
19. Que le gouvernement révise les modalités d'attribution de ses subventions de contrepartie.
20. Que le financement octroyé par le gouvernement du Québec, conjugué aux autres sources de financement disponibles, permette au système universitaire québécois de



rattraper le niveau de financement des universités canadiennes selon un échéancier raisonnable.

21. Que l'allocation des ressources financières soit effectuée de façon à favoriser l'émergence de pôles d'excellence, tout en répartissant de façon équitable les ressources entre les institutions universitaires.
22. Que le ministère de l'Éducation accorde aux universités le soutien financier nécessaire à l'entretien adéquat de l'ensemble de leurs installations nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
23. Que le ministère de l'Éducation maintienne le montant des subventions octroyées malgré une baisse temporaire d'effectifs dans les universités à l'intérieur d'une moyenne de variation acceptable.
24. Que les universités en région, confrontées à d'importantes variations de clientèles, soient soutenues le temps que les mesures à long terme mises en place pour contrer les problèmes démographiques génèrent les résultats escomptés.
25. Que le gouvernement reconnaisse les besoins différents des universités dans les modes de financement et qu'il pondère la nouvelle grille de financement en tenant compte de la taille et de la mission des établissements.
26. Que le gouvernement augmente la partie fixe des allocations versées aux établissements en région.
27. Que les universités en région bénéficient d'un financement complémentaire, s'ajoutant à celui obtenu dans le cadre de projets spécifiques de recherche ou d'interventions financées par d'autres ministères, par des organismes régionaux de développement ou d'autres sources.
28. Que le gouvernement révise les divers mécanismes de reddition de comptes des universités, afin de permettre de mieux évaluer leur performance en fonction de critères, non seulement quantitatifs mais également qualitatifs, pour mieux traduire l'atteinte de leurs objectifs et de leurs engagements.
29. Que le ministère de l'Éducation réexamine sa méthode de gestion budgétaire, afin d'évaluer la possibilité de donner aux universités des indications budgétaires sur une base pluriannuelle, en vue de faciliter leurs prévisions et la planification pluriannuelle de leur développement.
30. Que le gouvernement du Québec continue de contester vigoureusement auprès du gouvernement fédéral le principe de son intrusion dans le domaine de l'éducation et qu'il cherche à faire disparaître les iniquités soulevées par les modalités d'application des programmes fédéraux.



